

Rapport Financier

2016



Groupama
LOIRE BRETAGNE

RAPPORT FINANCIER 2016

SOMMAIRE

I/ Informations générales	page 3
<ul style="list-style-type: none">- Membres du Conseil d'Administration- Membres de la Direction- Commissaires aux comptes	
II/ Rapport de gestion	page 8
<ul style="list-style-type: none">- Analyse de l'exercice : chiffres d'affaires, sinistralités, frais généraux, ratio combiné, production financière, IS, résultat net, résultat des caisses locales, éléments de bilan	page 9
<ul style="list-style-type: none">- Rapport extra financier : Responsabilité Sociale et Environnementale	page 14
III/ Comptes annuels	page 96
<ul style="list-style-type: none">- Bilan actif	page 97
<ul style="list-style-type: none">- Bilan passif	page 98
<ul style="list-style-type: none">- Compte de résultat	page 99
<ul style="list-style-type: none">- Annexes	page 102
IV/ Rapports des Commissaires Aux Comptes	page 131
<ul style="list-style-type: none">- Rapport général	page 132
<ul style="list-style-type: none">- Rapport spécial	page 134
V/ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2017	page 136

I/ Informations générales

- Membres du Conseil d'Administration page 4
- Membres de Direction page 6
- Commissaires aux comptes page 7

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE**

PRESIDENT			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
L'HOSTIS Michel	12/06/2001	2015	2021

1^{ER} VICE-PRESIDENT			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
SECHER Régine	22/12/2009	2017	2023

VICE-PRESIDENTS			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
GOUBIL Didier	04/02/2011	2017	2023
LE DIOURON Jean-Yves	20/06/1991	2013	2019
ROBERT Claude	06/06/2006	2017	2023
ROPERT Gérard	29/09/1995	2017	2023
TULOUP Marie-Françoise	19/04/2013	2013	2019

ADMINISTRATEURS			
	1er mandat régional	Dernier renouvellement	Prochain renouvellement
BIANNIC Louis	08/04/2016	2017	2023
BRODIN René	24/06/2003	2015	2021
CHERDO Eliane	30/01/2014	-	2019
COATEVAL Bruno	06/06/2006	2015	2021
DELHOMMEAU Michel	23/01/2015	2015	2021
DUPONT Joël	19/04/2013	2013	2019
GUYOMARD Catherine	19/04/2013	2015	2021
JARNO Catherine	24/05/2007	2015	2021
JOSSE Thierry	19/12/2007	2013	2019
LEHUGER Gérard	04/12/2015	2017	2023
MERER Suzanne	23/01/2015	2013	2019
PASCO Alain	04/06/2003	2013	2019
RAFFRAY Michel	30/06/1999	2017	2023
SECHET Serge	08/06/2004	2015	2021

ADMINISTRATEURS SALARIES			
LE GUYADER Céline	22/05/2015	2017	2017
PRIGENT Martine	22/05/2015	2017	2017

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE

DIRECTEUR GENERAL	
--------------------------	--

VEBER Bernard	
---------------	--

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	
----------------------------------	--

GUILLAUME Didier	
------------------	--

Directeur Entreprises, Collectivités

DIRECTEURS	
-------------------	--

BACHELIER Antoine	
-------------------	--

Directeur des systèmes d'information

DUMARTY Olivier	
-----------------	--

Directeur des Ressources Humaines

LOPEZ Jean	
------------	--

Directeur des Services aux Sociétaires
--

LE GALL Sébastien	
-------------------	--

Directeur Commercial

MEDARD Céline	
---------------	--

Secrétaire Générale - Directrice de la Communication
--

OUVRARD Pascal	
----------------	--

Directeur Financier

SIMON Gwénaël	
---------------	--

Directeur Assurance

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES

Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers,
92208 Neuilly sur Seine cedex

Cabinet H.L.P audit

4 rue Amédée Ménard
- BP 32352 - 44325 Nantes cedex 3

SUPPLEANTS

Monsieur Eric DUPONT

63 rue de Villiers,
92208 Neuilly sur Seine cedex

Monsieur Hugues de NEUVILLE -

4 rue Amédée Ménard -
BP 32352 - 44325 Nantes cedex 3

Renouvellement pour la période pour la période de 2014 à 2019,
par l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014.

II/ Rapport de gestion

- Rapport de gestion 2016
du Conseil d'Administration page 9
- Rapport extra financier page 14

RAPPORT DE GESTION 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport que nous soumettons à votre approbation présente les points importants de l'activité de Groupama Loire Bretagne au cours de l'année 2016, ainsi que les principales caractéristiques des comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Les faits marquants

L'activité de l'année 2016 a été marquée par :

- **L'émission de certificats mutualistes** autorisés par l'assemblée générale ordinaire du 22 Avril 2016 pour un montant global de 94,6 Millions d'Euros, émission à réaliser dans un délai maximum de 24 mois à compter de ladite Assemblée.
- La participation de Groupama Loire Bretagne à **l'augmentation de capital** de Groupama Holding et Groupama Holding 2 pour des montants respectifs de 91, 371 M€ et 3,797 M€.
- Le lancement des nouvelles offres **Protection juridique** et **Prairie** et de la nouvelle offre **GROUPAMA habitation** en pilote depuis septembre 2016. Egalement en test **GROUPAMA On Board** pour les conducteurs novices.
- Une baisse de notre chiffre d'affaires dans un contexte économique et concurrentiel difficile auquel s'ajoute l'aspect réglementaire de la loi HAMON et des accords ANI

La sinistralité de cette année est marquée par la survenance d'un nombre important de sinistres graves et une charge de sinistres climatiques de 20,2 M€.

L'activité en assurance non-vie

La couverture des risques souscrits par les sociétaires représente **un volume de cotisations acquises, tous exercices, qui s'élève à 759,9 M€**, hors acceptations. Le portefeuille 2016 est réparti comme suit :

- 23 % pour le marché des actifs agricoles,
- 55 % pour le marché des particuliers actifs et retraités,
- 22 % pour les marchés des professionnels, entreprises et collectivités locales.

Les cotisations connaissent une décroissance qui s'explique principalement par la poursuite de l'impact des accords ANI, le vieillissement du portefeuille et le contexte concurrentiel, avec les évolutions suivantes par métier :

- **En assurance de biens et responsabilité**, les cotisations acquises reculent de 1,2% à 460,4 M€. Les principales évolutions sont les suivantes :
 - **Automobile de tourisme** : décroissance des cotisations de 1,7% avec un aliment tarifaire de -0,5%. À fin décembre, le solde de développement en nombre est de -0,3% (soit -1277 véhicules).
 - **Habitation** : une légère croissance des cotisations acquises de 0,9%, avec un aliment tarifaire de +3,2% et un développement en nombre de -0,4% (soit -1860 habitations).
 - **Dommages agricoles** : légère baisse des cotisations de 0,9%, l'aliment tarifaire est de +3,3%. En climatiques récoltes, le chiffre d'affaires est en recul de 15%. En TMA, la croissance des cotisations de +5% est portée par l'aliment tarifaire de +6,2%.

- **Entreprises et collectivités :**
 - **Auto entreprises :** forte décroissance du chiffre d'affaires en lien avec de fortes résiliations.
 - **Domages entreprises :** légère décroissance des cotisations exercice pur de 0,6% avec un aliment tarifaire de +0,9%.
 - **Domages collectivités:** légère décroissance du chiffre d'affaires avec un solde de production négatif lié à de nombreuses résiliations, l'aliment tarifaire est de +4,7%
- **En assurance de personnes,** les cotisations acquises s'affiche à 299,5 M€ en baisse de 2,8% par rapport à l'année 2015 avec les évolutions suivantes :
 - **Santé individuelle :** baisse des cotisations de 4,6% en lien avec le développement en nombre négatif de -5,6% (impact de l'ANI et des résiliations pour décès), soit -9 525 contrats, l'aliment tarifaire est de +3,5%.
 - **Prévoyance individuelle :** au global le chiffre d'affaires est en léger recul avec un développement négatif et un aliment tarifaire de +5,7% et une forte croissance du portefeuille GAV de +6,2% (soit +6311GAV) avec notamment le développement de la GAV PRO.
 - **Santé collective:** Les cotisations exercice pur sont en hausse de +5,7% en lien avec le déploiement de l'offre sur le marché ACPS.

Les résultats des activités de distribution

Activité Vie

Le chiffre d'affaires collecté **pour le compte de GROUPAMA Gan Vie** atteint 158,2 M€. Le **chiffre d'affaires épargne retraite** s'élève à 135,3 M€ contre 119,43 M€ l'an passé soit une progression de 13%. Le **Chiffre d'affaires prévoyance** est de 22,9 M€ versus 24,4 M€ en 2015.

Activité banque

La collecte nette bancaire s'élève à 9,6 M€, en baisse de 4,9 M€ par rapport à 2015. Le nombre de crédits est en hausse (+ 26%), les formules sont en baisse (-6%) L'encours des dépôts bancaires totalise 177 M€ et celui des encours crédits s'élève à 144 M€.

Collecte certificats mutualistes

Le placement des certificats mutualistes a démarré en juin 2016. Au cours de l'exercice 2016, 3.149.539 certificats mutualistes ont été souscrits pour un montant de 31,5 M€. A fin février 2017, nous avons enregistré de nouvelles souscriptions pour la somme de 27,9 M€.

Les résultats techniques

Le rapport sinistres à cotisations global de l'exercice ressort à 71,4 % contre 60,7 % en 2015.

- En **assurance de biens et responsabilité**, le rapport sinistres à cotisations 2016 est de 66,4%, il est en hausse de plus de 15 points par rapport à 2015. Cette dégradation s'explique par la hausse des sinistres graves et des coûts climatiques pour la majorité des risques :
 - **Automobile de tourisme** : en 2016 le S/C est de 80,3%, il est supérieur de 24,8 points à 2015.
 - **Habitation** : le S/C est de 45,9%, il est supérieur de 8,6 points à 2015
 - **Dommages agricoles** : forte dégradation de 35,4 points du S/C. Le S/C attritionnel se dégrade de 9 points (dont 3 points liés au graves).
 - **Auto entreprises** : le S/C est de 63% avec une dégradation du S/C attritionnel de 4 points
 - **Dommages collectivités** : le S/C est de 130,4% en forte dégradation.
 - **Dommages entreprises** : le S/C est de 46,3% en hausse de 17 points.
 - **TMA** : avec un S/C de 70,1%, ce risque s'améliore de 49 points par rapport à 2015. Pas d'événement excédentaire et une amélioration du S/C attritionnel de 4 points en 2016.
- En **assurance de personnes**, le rapport sinistres à cotisations de décembre 2016 est de 79,5%, il est plus dégradé qu'en 2015 de + 2,7 points avec les évolutions suivantes :
 - **Santé individuelle** : le S/C est de 72,1% en amélioration de 2 points par rapport à 2015
 - **Prévoyance individuelle** : le S/C est de 97,9% en forte dégradation par rapport à 2015 en lien avec la comptabilisation de la provision statistique ProvAP (29M€ contre 15,3M€ en 2015).
 - **AP collective** : amélioration des S/C des métiers santé et prévoyance collective qui sont respectivement de 75,7% et de 138,8% en lien avec le plan de redressement technique

A souligner un fort dégagement sur les sinistres antérieurs de 33 M€ dû au changement de calcul et de comptabilisation de la provision en Assurance de Personnes PROVAP. Cette opération masque le rechargement constaté sur les dossiers sinistres antérieurs de 13 M€, principalement sur les risques automobile et incendie.

A noter une dotation à la **provision d'égalisation** de 7 M€ au 31 décembre 2016 portant le stock de cette provision à 22 M€. Cette provision étant destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques grêle, tempête, catastrophes naturelles, pollution et attentats.

Compte tenu du profil de la sinistralité en 2016, le solde de réassurance avec Groupama S.A. représente une facture de 33,1 M€, contre une charge de 59,3 M€ en 2015, et a permis de dégager une participation bénéficiaire à hauteur 4,9 M€.

La formation du résultat

Après opérations de réassurance avec GROUPAMA S.A. et les caisses locales, la marge technique nette de la Caisse régionale s'établit à 196 M€ (y compris acceptations) soit 25,3 % des cotisations acquises, contre 25,6 % en 2015.

Les frais généraux nets de la caisse régionale atteignent un montant de 176,4 M€ en augmentation de 2,2% par rapport à 2015. **Le ratio frais généraux nets sur cotisations acquises tous exercices s'élève à 23,2%** contre 22,3% en 2015.

Le ratio combiné s'établit à 95,8% contre 93,8% en 2015, reflet de notre résultat technique après réassurance, ainsi que du niveau de nos frais généraux.

En 2016, les marchés financiers d'actions et de taux ont connu une forte volatilité principalement liée à des facteurs politiques (Brexit, élection de D. Trump à la présidence des Etats-Unis) mais sont restés finalement plutôt stables sur la totalité de l'année.

Au global, les marchés d'actions européens dividendes réinvestis ont gagné 3.7% en 2016 (+7.7% pour les actions françaises) tandis que les taux d'intérêts (OAT à 10 ans) sont passés de 1% en début d'année à 0,68% au 31/12. Ils ont connu un plus bas à 0,12% à la fin du 3^{ème} trimestre.

Dans ce contexte, nos gestions d'obligations ont généré une performance voisine de 3,5% tandis que les gestions d'actions dégageaient une performance de 6.5% (Groupama Asset Management) et 4.4% (Lazard).

Le résultat financier s'élève en 2016 à 27,8 M€ contre 27,6 M€ en 2015. Les produits financiers restent à un niveau proche des moyennes historiques de la Caisse régionale. Il représente 3,6% des Cotisations.

Il est constitué en majorité par des revenus récurrents

- 10,9 M€ revenus d'Obligations
- 2,4 M€ revenus d'Actions
- 7,2 M€ revenus immobiliers
- 2,4 M€ revenus de participations

En conséquence, **le résultat technique de l'assurance non vie s'établit à 34 M€** contre 45,5 M€ en 2015.

Après produits financiers sur fonds propres, opérations exceptionnelles et provision d'impôt société, **le résultat présenté à l'assemblée générale est de 30,9 M€**, soit 4% des primes acquises contre 3,9% en 2015.

Ce résultat, après retraitements selon les normes IFRS, produit **une contribution** de la Caisse Régionale et de ses Caisses locales de **43,1 M€ au résultat combiné du groupe**.

Le bilan

A la clôture de l'exercice, **le total du bilan est de 2 137 M€** en augmentation de 70 M€ par rapport à 2015.

Les **capitaux propres** de l'entreprise s'élèvent à la clôture de l'exercice à **742,5 M€** contre 679,9 M€ à fin 2015. Cette hausse inclut le résultat de l'exercice et la souscription des certificats mutualistes.

Nos engagements envers nos assurés et victimes d'accidents figurent au passif sous le poste «Provisions Techniques» pour un montant de **1 295,6 M€** (+75M€ par rapport à 2015). La quote-part revenant au réassureur et aux caisses locales réassurées figure à l'actif pour 599,7M€ (+51,5 M€ par rapport à 2015).

Dettes fournisseurs

En application de l'article D.441-4 du Code du commerce, nous vous informons que les dettes fournisseurs inscrites au bilan au 31 décembre 2016 se ventilent de la façon suivante :

Ventilation fournisseurs Échéance	31/12/2015 Montant	31/12/2016 Montant
Non échu	-473 K €	-463 K €
Echu depuis moins de 30 J	405 K € (avoir)	707 K € (avoir)
Echu entre 30 et 60 J	-3 K €	1 K € (avoir)
Echu entre 60 et 90 J	-43 K €	-4 K €
Echu au-delà de 90 J	27 K € (avoir)	6 K € (avoir)
Total	-87 K €	247 K € (avoir)

II/ RAPPORT EXTRA FINANCIER 2016

- Responsabilité Sociale et Environnementale

page 15
à 94

RAPPORT RSE

Sommaire

1. Groupama Loire Bretagne, une entité régionale au sein d'un groupe, Construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE	Page 17
2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse	Page 18
2.1. Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur	Page 19
2.1.1 Emploi	
2.1.2 Organisation du travail	
2.1.3 Relations sociales	
2.1.4 Santé et sécurité	
2.1.5 Formation	
2.1.6 Egalité de traitement	
2.1.7 Promotion et respect des stipulations des Conventions Fondamentales de l'OIT	
2.1.8 Charte éthique	
2.2. Agir en partenaire responsable et durable	Page 35
2.2.1. Offres assurances et banque	
2.2.2. Prévention	
2.2.3. Une gestion responsable des actifs	
2.3. Contribuer au développement des territoires et de la Société civile	Page 54
2.3.1 Développement économique et initiative dans les Territoires	
2.3.2 Les engagements autour du « Vivre ensemble » La lutte contre les maladies rares	
2.4. Agir pour l'environnement	Page 72
2.4.1 Politique générale en matière d'environnement	
2.4.2 Economie circulaire	
2.4.3 Changement climatique	
2.4.4 Protection de la biodiversité	

2.5. Relations avec les parties prenantes	Page 81
2.5.1 Sous-traitance et fournisseurs	
2.5.2 Autres parties prenantes	
2.6. Loyauté des pratiques	Page 84
2.6.1 Conformité	
2.6.2 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (Correspondant informatique et libertés)	
Conclusion	Page 87
3. Table de concordance et note méthodologique	Page 88
Note méthodologique	Page 91

1. Groupama Loire Bretagne, une entité régionale au sein d'un Groupe unique, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE.

Groupama Loire Bretagne, avec les entités du Groupe, a constamment su accompagner les évolutions de la société. Cet engagement historique fonde son identité sur des valeurs de proximité, de performance et de solidarité plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant ainsi de construire la confiance dans la durée.

Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie sociale : le modèle mutualiste de Groupama Loire Bretagne a fait la preuve de sa pertinence et de son efficacité au service des sociétaires, des administrateurs, des collaborateurs et de la société civile.

La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) constitue l'expression de cet engagement renouvelé. Elle donne des leviers de performance globale pour notre entreprise régionale et pour le Groupe au service de la satisfaction des clients : engagement des collaborateurs, coopération entre élus et salariés, développement et performance moyen long terme, réduction des coûts, ancrage territorial et qualité des relations avec les parties prenantes, renforcement de l'image de la marque et de l'entreprise au service du progrès collectif.

D'ailleurs, le nouveau cycle de communication de la marque Groupama démarré en septembre 2016 qui met l'accent sur l'identité mutualiste, ses valeurs et ses engagements sociaux/sociétaux est particulièrement en phase avec la RSE. L'annonce, dans le cadre de la loi « Sapin 2 », de la transformation de l'organe central de Groupama en Société d'Assurances Mutuelles (SAM) qui simplifie sa structure centrale et met en cohérence son organisation et ses valeurs au service des sociétaires et clients participe au même objectif.

A Groupama, la gouvernance de la RSE place **l'intégration du développement durable au cœur de la stratégie d'entreprise** à travers le plan cadre triennal qui fixe les ambitions et les engagements majeurs du Groupe dans lequel s'inscrivent tous les acteurs du Groupe. La diffusion de la charte éthique renouvelée auprès de tous les collaborateurs du Groupe en 2016 participe à cette mobilisation autour d'un texte de référence fédérateur qui rappelle les engagements de l'entreprise sur des thèmes économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux.

Au niveau régional, ce management est décliné dans un **plan stratégique RSE** intégré à la stratégie de Groupama Loire Bretagne qui s'inscrit dans le prolongement du plan cadre triennal défini au niveau du Groupe **pour la période 2016-2018**.

Il est coordonné par un référent RSE rattaché au Secrétariat Général qui relaie les orientations du Groupe au sein de l'entreprise, centralise les interactions et échange sur les bonnes pratiques avec l'ensemble des entités pour créer une dynamique de progrès avec les métiers et toutes les parties prenantes en s'appuyant sur les résultats obtenus.

Acteur régional de proximité en relation avec son cœur de métier, Groupama Loire Bretagne puise les sources de son dynamisme dans ses racines. Attentive au développement des territoires et de ses populations, **l'entreprise s'engage pour l'avenir en appliquant au quotidien les principes du développement durable**.

Etre responsable, c'est en effet s'interroger en continu sur ses pratiques et innover au service des clients et sociétaires dans le cadre de son métier et plus largement, en tant qu'acteur impliqué au service du développement du territoire et de l'économie et du progrès de la société civile. Cette présence territoriale est pilotée par une gouvernance mutualiste, représentative de ses clients-sociétaires, qui se combine avec de forts liens avec les acteurs économiques locaux.

L'implication de nos élus et la coopération renforcée entre élus et salariés représentent un atout différenciant pour accroître notre capacité de mobilisation et de cohésion au service des sociétaires, des administrateurs, des collaborateurs et de toutes les parties prenantes.

Cet engagement se retrouve pleinement dans notre activité d'assurance et financière : protection des vies et des biens, prévention, investissement responsable, etc...mais également au-delà, dans nos actions de soutien aux initiatives issues de la société civile : participation à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et contribution à la recherche de solutions liées aux problématiques de l'allongement de la durée de la vie humaine, du dérèglement climatique, de l'évolution des réseaux de soins...

La RSE (Responsabilité sociale d'entreprise) participe ainsi pleinement à la performance de notre entreprise, au service de la satisfaction des clients. Elle contribue de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication...).

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Fort du bilan de sa première stratégie RSE (2013-2015), le Groupe s'est doté pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan triennal. L'objectif de cette nouvelle stratégie est de mobiliser l'ensemble du Groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques du Groupe. Ce nouveau plan d'actions a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer encore plus la RSE dans le quotidien du Groupe Groupama. Le Comité d'éthique du Groupe qui pilote la stratégie RSE au niveau Groupe a validé les orientations prioritaires fin 2016-2017.

2016 est donc la première année du 2^{ème} plan d'actions triennal RSE du Groupe (2016-2018), plan-cadre qui définit des axes de progrès dans lesquels s'inscrit Groupama Loire Bretagne.

En cohérence avec la stratégie RSE Groupe définie pour la période 2016-2018, Groupama Loire Bretagne s'est doté d'une stratégie RSE :

- qui repose sur 4 axes et 8 engagements :



-1^{er} axe : Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur par la promotion de la diversité dont notamment insertion jeunes, seniors, personnes handicapées et par le renforcement de l'engagement des collaborateurs au bénéfice de l'amélioration de l'employabilité et de la qualité de vie au travail.



-2^{ème} axe : Agir en partenaire responsable et durable de nos clients et sociétaires par l'amélioration de la satisfaction client/sociétaire à travers le renforcement de la démarche de conseil et de prévention et la proposition d'offres innovantes répondant aux nouvelles attentes du marché et des sociétaires.



-3^{ème} axe : Contribuer au développement des territoires et au progrès de la société civile par le renforcement de nos partenariats, mises en réseaux et initiatives des Elus et/ou Salariés pour soutenir le tissu économique et associatif du territoire dont le secteur adapté, l'économie collaborative et la Fondation Groupama pour la santé, par la promotion du modèle mutualiste qui renforce le lien social et participe à l'animation locale et par le développements de la part de nos achats locaux.



- **4^{ème} axe : Agir pour la préservation de l'environnement** par la réduction de notre empreinte directe sur l'environnement dont la consommation de papier, les émissions de CO², la gestion des solutions de tri des déchets en vue de leur recyclage et par l'encouragement aux comportements écoresponsables.

- **et qui prend en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux** de son activité incluant ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques.

Ce plan stratégique RSE 2016-2018 de Groupama Loire Bretagne validé par le Comité de Direction après concertation avec les différents métiers a fait l'objet d'une communication en amont auprès du Comité Ethique et RSE de l'entreprise le 2 Mars 2016 pour une présentation des orientations prioritaires sur la période.

Les principales nouveautés par rapport au plan précédent visent :

- La satisfaction client/sociétaire mise en avant, avec un engagement sur la « relation responsable » ;
- L'axe autour des enjeux environnementaux enrichi – impacts directs et indirects –, pour s'inscrire dans le mouvement de conscience collective en matière environnementale et du niveau grandissant de progrès attendu.

2.1. Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur

Forts de leurs valeurs, le Groupe Groupama et Groupama Loire Bretagne conduisent des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, le Groupe a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

Afin d'anticiper au mieux les impacts et opportunités créés par le digital pour les ressources humaines, le Groupe s'engage à aider les collaborateurs des fonctions RH à comprendre ces enjeux. Par exemple, en 2016, le RH Digital Day a réuni toutes les équipes RH du Groupe autour du sujet, en invitant les collaborateurs à se mobiliser sur les enjeux du numérique, grâce à des témoignages et des présentations de projets innovants en matière de digital.

Groupama Loire Bretagne s'est inscrit dans cet engagement considérant que le digital fait et fera partie des évolutions à intégrer pour exercer nos métiers de services en veillant à la qualité de la gestion de la relation humaine avec le client et l'ensemble des parties prenantes. La force de notre mutuelle réside dans ses acteurs : collaboratrices et collaborateurs avec, à leur côtés les élus, pour servir la priorité de satisfaction client au cœur de nos engagements.

▪ **2.1.1 Emploi**

L'effectif total de Groupama Loire Bretagne au **31 décembre 2016** s'établit à **2 289 salariés** (pour 2 306 en 2015) **correspondant à 2291.17ETP** (équivalent temps plein calculé sur la base du total des effectifs CDD CDI fin de mois valorisé selon le temps de travail et divisé par 12 sur la période 01/01/16 – 31/12/16) comparativement à 2220 ETP en 2015.

Les données 2016 font apparaître **158 embauches en contrat à durée indéterminée** (126 en 2015) et 221 embauches en CDD (hors CDD d'été) pour 281 en 2015 et 145 départs CDI dont 10 licenciements (123 départs CDI dont 4 licenciements en 2015).

La cooptation, démarche déployée depuis 2008, qui permet aux collaborateurs d'être ambassadeurs de l'entreprise, **a permis de recruter 36 personnes en CDI et 8 en CDD sur 342 candidatures reçues par ce biais** (pour 310 candidatures cooptées en 2015 et 33 personnes recrutées)

L'effectif est réparti sur le territoire des 6 départements (sites et agences commerciales du Finistère, Morbihan, Côtes d'Armor, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique et Maine et Loire). La **part des femmes représente 67,27% de l'effectif** (67,5% en 2015).

La répartition par âge se présente comme suit :

- **17.3%** des salariés ont moins de 30 ans (19,1% en 2015)
- **58.2%** ont entre 30 et 49 ans (56,9% en 2015)
- **et 24.5%** ont 50 ans et plus, (21,9% en 2015)
-

Concernant la masse salariale hors charges patronales, elle s'établit à **81 775 056 € en 2016** (pour 80 605 552 € en 2015). Les charges patronales s'élèvent à 52 085 835€ pour 51 285 225€ en 2015. Le salaire moyen des cadres est de 47 491€ et de 33 674 € pour les non cadres.

A cette politique dynamique de l'emploi, Groupama Loire Bretagne associe une politique d'amélioration continue de la performance opérationnelle dans l'intérêt et au service de la qualité de service apportée aux sociétaires.

▪ **2.1.2 Organisation du travail**

La **durée théorique du travail** dans l'entreprise Groupama Loire Bretagne est de **34 heures 39** minutes par semaine sans changement par rapport aux années antérieures. Sur 2016, on compte **562 heures supplémentaires** comparativement à 1625 heures en 2015 (-65%). La forte baisse est due à la finalisation de la migration informatique qui avait nécessité un recours supérieur à des heures supplémentaires en 2015.

L'absentéisme global augmente légèrement, en lien avec l'augmentation du nombre d'absences pour maladie qui représente la principale cause d'absence. Le nombre d'absences pour maternité reste stable. **Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée pour 2016.**

▪ **2.1.3 Relations sociales**

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le Groupe, le dialogue social au sein du Groupe Groupama est organisé au niveau le plus élevé à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, groupe en France, UDSG et UES.

Bilan des accords collectifs :

Au niveau du périmètre consolidé du Groupe, **74 accords collectifs ont été conclus** (48 en 2015) **sur l'ensemble des entreprises du Groupe en 2016 dont 60 dans les entreprises françaises.**

Ces accords collectifs conclus au niveau du Groupe concernent :

- Le dialogue social / représentation du personnel
- La rémunération et avantages sociaux
- Les conditions de travail
- La diversité/Egalité des chances
- L'emploi et l'organisation des entreprises.

Pour l'UDSG, notons sur cet exercice **l'aboutissement du chantier d'évolution du statut du personnel** de Groupama du 10 septembre 1999 (avenant du 29 avril 2016 révisant l'accord National Groupama relatif au statut du personnel du 10/09/1999) en vue de sa modernisation et sa sécurisation juridique. La négociation a aussi permis d'aboutir à la rationalisation des travaux et des moyens alloués aux organisations syndicales pour organiser le dialogue social national. De même, le statut des salariés a été consolidé et amélioré.

En matière de Handicap, l'avenant du 4 juillet 2016 définissant le plan d'actions 2016-2018 qui vient en déclinaison de l'accord UDSG du 10 février 2010 relatif à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées à Groupama, reconduit les actions du plan précédent, en leur apportant des améliorations et adaptations s'appuyant sur l'accord Groupe et sur les mesures négociées par l'UES en 2015.

En matière de formation, un accord relatif à la formation tout au long de la vie professionnelle au sein du Groupe Groupama a été conclu le 21 juin 2016. L'objet de l'accord est de donner un cadre juridique de référence aux entreprises, tout en leur laissant la souplesse nécessaire qui doit leur permettre d'adapter la « réponse formation » aux besoins existants ou émergents en matière d'adaptation et de développement des compétences.

Groupama Loire Bretagne développe également avec les partenaires sociaux un dialogue constructif et responsable pour conduire les évolutions de l'entreprise dans un équilibre respectant performance et qualité de vie au travail. Le dialogue social à Groupama Loire Bretagne, en cohérence avec le dialogue social Groupe, veille à déployer les accords mis en place au niveau de l'UDSG et du Groupe mais également à examiner et renégocier toute thématique présentant de l'intérêt pour l'entreprise et ses salariés.

Ce dialogue se concrétise au niveau de la commission paritaire (réunissant Direction et délégués syndicaux) par la signature d'accords d'entreprises. L'entreprise veille aussi au bon fonctionnement des instances CE, DP, CHSCT et commissions de suivi issues des accords et s'assure que les représentants du personnel ne rencontrent pas de difficultés dans l'exercice de leur mandat.

Nombre de réunions	2012	2013	2014	2015*	2016
CE	11	11	11	11	11
DP	20	19	20	21	20
CHSCT	30	29	53	32	30
Délégué syndical	12	10	12	11	10

* le volume de réunions reprend un rythme équivalent aux années 2012 et 2013 hors progression en 2014 liée aux consultations sur le projet de migration informatique

Au titre de 2016, 4 accords ont été conclus à Groupama Loire Bretagne listés par domaine ci-dessous (17 en 2015).

Temps de travail	- Accord relatif au dispositif de don de jours (4/10/16)
Organisation du travail	- Accord relatif aux missions régionales temporaires (4/10/16)
Prévoyance complémentaire	- Avenant n°2 à l'accord relatif à la prévoyance complémentaire (18/03/16)
IRP	- Protocole d'accord pré-électoral pour élections CE DP Représentant des salariés CCPMA Prévoyance (17/11/16)

Les 2 accords mis à la signature fin 2015 concernant **l'un, la GPEC** (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) **et l'autre**, un accord de **méthode sur la démarche QVT** (Qualité de Vie au Travail) n'ont pas abouti. **De nouvelles négociations sur ces thèmes sont prévues en 2017.**

▪ 2.1.4 Santé et sécurité

Un **accord Groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail**, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et a été complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014.

Il définit un socle commun aux entreprises du groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux. Ceux-ci incluent notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

Les dispositions Groupe traitent des axes suivants :

1. Consolider au niveau du Groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
2. Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public, favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle, encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs.
3. Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
4. Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du Groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux,
 - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés,
 - élaborer une procédure « gestion de crise »,
 - accompagner les salariés lors des changements importants.
5. **Création d'une Commission Qualité de vie au travail Groupe** : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de Groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

En 2016, cette Commission QVT Groupe s'est réunie 3 fois et a réalisé une note de préconisations sur le bon usage des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). Premier fruit d'un travail commun, cette note a identifié, parmi l'ensemble de ses préconisations, **5 axes principaux** :

- mise en place de guides de bonnes pratiques de la messagerie et des SMS
- droit à la déconnexion co-responsable
- ergonomie des postes de travail
- formation à l'usage des TIC
- information sur les conséquences dans l'utilisation des outils professionnels

L'objectif est de concilier recherche d'efficacité et bonne qualité de la relation professionnelle.

En 2016, 30 entreprises du Groupe en France ont conduit un **diagnostic des risques psychosociaux** avec un organisme extérieur habilité ou en interne. **27 d'entre elles ont engagé un plan d'actions** et les autres sont en cours, soit 90% des entreprises du Groupe en France. **Un e-learning intitulé « Tous QVT » a été créé ; l'objectif est d'avoir atteint 100% des collaborateurs sensibilisés en 2018.**

A Groupama Loire Bretagne, la Qualité de Vie au Travail est au cœur de la stratégie de l'entreprise. Elle fait partie des axes d'engagement RH intégrés au projet stratégique RSE.

Dans la continuité du plan d'actions « QVT et pratiques managériales » décliné par Direction et des réalisations présentées à la Commission QVT, la Commission dédiée s'est réunie 2 fois en 2016 pour poursuivre le dialogue et le suivi des actions en cours avec des thématiques transverses aux CHSCT notamment :

Lors de la réunion du 13 janvier 2016 :

- Module d'accompagnement des managers sur la prévention des RPS
- Propositions des CHSCT en matière de sensibilisation des collaborateurs aux RPS

Lors de la réunion du 16 novembre 2016 :

- Agressions et incivilités
- Semaine du bien être octobre 2016
- Préconisation usage des TIC.

En janvier 2016, un plan d'action a été partagé en séance de la Commission avec identification des actions par domaine :

DOMAINE	ACTIONS
Agressions et incivilités	Poursuite des formations pour les collaborateurs en présence directe et en contact téléphonique avec la clientèle (nouveaux collaborateurs, mobilités fonctionnelles)
Accompagnement des collaborateurs et managers	Déploiement du e-learning « tous acteurs de la QVT » Sensibilisation / formation des managers aux RPS
Contenu et organisation du travail	Diagnostic d'activités et flux post migration
Conciliation vie privée / vie pro	Extension du télétravail à 100 collaborateurs en 2016, 150 en 2017

Aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail en 2016.

Dans le prolongement des outils créés au niveau du Groupe, le **e-learning « tous acteurs de la QVT »** a été déployé auprès des managers et membres de la Commission QVT de Groupama Loire Bretagne courant 2016.

Par référence à ce plan, en matière de formation RPS, sur la base du module d'accompagnement prévu par le Cabinet Greenworking pour les managers et du mode d'animation en ateliers qui associent théâtre forum et apport théorique, la Direction a proposé aux membres élus du CHSCT d'organiser une session au cours du dernier trimestre 2016 à leur intention. Ce module est dispensé par un psychologue.

En matière d'épuisement professionnel, dans la continuité des premières pistes de travail identifiées en 2015 et actions mises en place, les membres de la Commission ont poursuivi les réflexions engagées lors des réunions des CHSCT avec un point d'attention sur les moyens de prévenir l'épuisement professionnel notamment, informer et former les collaborateurs, veiller à la charge de travail, garantir un soutien social solide, donner de marges d'autonomie et assurer une juste reconnaissance du travail.

En lien avec l'utilisation grandissante des outils de travail nomade, Groupama Loire Bretagne s'inscrit dans la mise en place progressive des **préconisations** recommandées par la Commission QVT Groupe **pour un bon usage des TIC** à savoir :

- Le droit à la déconnexion co-responsable
- La mise en place d'un guide de bonnes pratiques de la messagerie et des SMS
- La formation à l'utilisation des TIC
- L'information sur les conséquences dans l'utilisation des outils professionnels
- L'ergonomie des postes de travail, pour prévenir les TMS.

A l'issue de la migration en 2015, des Groupes de travail de simplification et les remontées régulières des collaborateurs et des managers ont permis de partager et de reconnaître les problématiques rencontrées, de les analyser et d'améliorer les processus. A l'issue du diagnostic ainsi posé des activités « post-migration », des actions court-moyen terme d'amélioration ont été définies et programmées en intégrant notamment le recours à des moyens humains ponctuels ou pérennes selon l'identification des besoins.

En 2016, le service d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique existant a été complété pour proposer des nouveautés par rapport au dispositif précédent. Proposé gratuitement par Groupama aux collaborateurs, « Céla » comme « Conseiller, Ecouter, Libérer et Accompagner » est accessible de manière anonyme et confidentielle à tout moment par téléphone et par tchat par les collaborateurs auprès de psychologues, assistants sociaux du cabinet Stimulus, juristes spécialisés de Groupama Protection Juridique. « Céla » **accompagne aussi les salariés aidants familiaux** en passant par le service d'accompagnement social dans le cadre de questions d'ordre social (aides diverses, logement...) ou par le service d'information juridique dans le cadre de difficultés juridiques liées à la dépendance d'un membre de la famille, en prévention ou dans le cadre d'un litige.

Pour accompagner la stratégie de l'entreprise et partager les enjeux-clés, la « **Météo Entreprise** », support de communication de la Direction Générale accessible à tous les collaborateurs permet de connaître la situation mensuelle des indicateurs d'activité de l'entreprise. Interrompue depuis mars 2015 du fait de la bascule informatique, elle vient de reprendre ses publications.

En complément, une « **Météo RH** » est l'occasion de faire le point, chaque trimestre, sur des domaines liés à la Qualité de Vie au Travail des collaborateurs avec des données chiffrées sur le recrutement, la formation, le handicap, le micro-absentéisme et la sécurité dans l'entreprise.

Par ailleurs, depuis 2013, un **baromètre** a été mis en place pour permettre à chaque collaborateur de s'exprimer, tous les 15 jours, sur la perception de sa QVT de manière totalement anonyme en choisissant parmi 4 propositions : « grand soleil », « soleil-nuage », « nuage » et « pluie » avec diffusion des résultats globaux à chaque période. Le baromètre permet de dégager une tendance globale et un point d'attention sur les variations. La restitution aux managers est réalisée pour des unités d'au moins 15 collaborateurs. Les taux de participation restent globalement stables pour se situer entre 21 et 38% avec des résultats contrastés selon les périmètres.

Dans un objectif d'amélioration « conciliation vie-privée/vie professionnelle », l'expérience pilote de **télétravail** menée en 2012-2013 auprès de 20 salariés volontaires tous métiers confondus a été élargie à 50 collaborateurs après évaluation et avis favorable du CE et du CHSCT. L'accord d'entreprise a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2014. A fin 2014, on comptait 52 collaborateurs en télétravail 2 à 3 jours par semaine. **Ce chiffre progresse chaque année après chaque nouvel appel à candidatures pour se rapprocher de la cible fixée à 250 collaborateurs en 2018. En 2016, on compte 99 télétravailleurs tous métiers confondus** dont 81 femmes et 18 hommes. L'âge moyen des télétravailleurs est de 41 ans chez les femmes, 43 ans chez les hommes.

L'articulation entre vie professionnelle et exercice des responsabilités familiales est également facilitée, depuis 2012, par la mise à disposition de **places en crèches d'entreprise** situées à proximité de chaque site (5 places situées à proximité de chaque site et réparties sur les 6 départements). Dans la limite des disponibilités de chacune, les crèches acceptent les accueils d'urgence en cas d'indisponibilité du mode de garde habituel vacances scolaires, mercredi... Le coût pour le collaborateur est identique à celui des crèches municipales. **29 places** sont proposées et financées par l'entreprise **et 31 enfants accueillis.**

Des **temps d'écoute RH / collaborateurs** ont par ailleurs été organisés sur chacun des sites. Cette année, **196 collaborateurs ont été reçus** (161 en 2014 et 131 en 2014). En proportion, 61% des collaborateurs demandeurs exercent des métiers hors réseau commercial et 39% des métiers commerciaux. La proportion de sollicitations du réseau est en hausse de 20 points. **La part des managers** reste stable pour se situer à **4,6% en 2016.** En majeure, les questions abordées concernent la gestion de carrière (87% des demandes).

Des "**Comités d'animation**" constitués **dans les 6 sites de gestion** de Groupama Loire Bretagne poursuivent leurs actions afin d'améliorer l'animation et de favoriser l'interconnaissance entre salariés.

Cette année, entre le 3 et le 14 octobre, l'entreprise a donné rendez-vous aux collaborateurs sur chacun des sites pour des moments de convivialité et de découverte lors des « **Semaines du bien-être** » de Groupama Loire Bretagne. Techniques de relaxation, Ateliers « Rire et bonne humeur », bienfaits de l'aromathérapie, conférences diététiques, petits déjeuners... autant de moments partagés avec à chaque fois 3 points communs : le petit-déjeuner, les techniques de relaxation et le yoga du rire. **Au total, près de 400 participants pour cette 1ère édition !**

En matière de **sécurité routière**, Groupama Loire Bretagne réalise régulièrement des actions d'informations, de formation, de prévention pour limiter les causes et la survenance des risques, sensibiliser les collaborateurs et les accompagner à réagir face aux situations (recommandations, procédures). **En 2016**, l'entreprise a également organisé des **formations à l'éco-conduite** et à la **maîtrise du risque routier pour 30 collaborateurs**.

A noter également, **les formations SST et équipiers incendie** dispensées auprès de **99 collaborateurs formés à la sécurité** (132 en 2015).

En 2016, en revanche, on relève une dégradation des résultats en **matière d'accidents du travail et de trajet** alors qu'ils étaient en amélioration les 2 années précédentes. Les accidents du travail et de trajet augmentent en nombre et en durée de jours d'arrêts avec un taux de fréquence à la hausse également. L'indice de gravité quant à lui reste stable. Aucune maladie professionnelle n'a par ailleurs été déclarée en 2016.

Accidents de travail et de trajet	2013	2014	2015	2016
Nombre	51	32	24	43
Nombre ayant entraîné un arrêt de travail	32 soit 63%	15 soit 47%	13 soit 54%	19
Accidents de travail et maladies professionnelles : taux de fréquence	5.8	3.3	4	5.6
Accidents de travail et maladies professionnelles : taux de gravité	0.06	0.03	0.05	0.05

▪ 2.1.5 Formation

Dans le Groupe, la politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, **l'Université Groupama** met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

L'offre de formation évolue de plus en plus vers une logique de service. Ainsi, **en mars 2016, l'Université Groupama a sélectionné 55 MOOCs intéressants pour les parcours métiers et le digital, afin de les proposer aux collaborateurs**. A relever également, le développement des modes de travail en « mode gestion de projet » en utilisant notamment la méthode Agile avec des plateaux projets.

Le 21 juin 2016, un accord Groupe sur la formation professionnelle a été signé. Il met en avant :

- L'importance des acteurs de la formation professionnelle,
- La nécessité de promouvoir l'information et l'orientation professionnelle, grâce à une communication sur les dispositifs de formation et sur les métiers du Groupe,
- Le développement des dispositifs d'insertion et de réinsertion professionnelles,
- Les axes de professionnalisation des salariés et les outils associés.

La formation professionnelle est considérée à Groupama Loire Bretagne comme un véritable vecteur d'évolution professionnelle. La démarche de formation intègre la logique de parcours professionnel et le développement de l'employabilité depuis de nombreuses années.

A Groupama Loire Bretagne, les besoins de développement des compétences s'inscrivent en cohérence avec les priorités stratégiques définies et l'accompagnement opérationnel nécessaire des directions et services dans la réalisation de leurs plans d'actions en renforçant les expertises sur leur cœur de métier avec l'intégration de formation à dimension individuelle en réponse à des logiques spécifiques (parcours métier et projet professionnel, soutien-accompagnement individuel, préparation retraite...).

Le plan de formation 2016 a intégré les évolutions économiques, sociales et démographiques qui ont des impacts sur notre développement, nos modes d'organisation et nos métiers. L'ANI, la loi Hamon et la recherche de parcours multicanaux optimisés démontrent la nécessité d'accompagner et d'optimiser nos modes de distribution et de montée en compétences de nos organisations et collaborateurs.

Les principaux facteurs d'évolution concernant le domaine du développement commercial portent sur l'évolution des attentes de nos sociétaires et futurs sociétaires avec un **renforcement de la qualité de service et de la relation téléphonique.**

La « révolution numérique » concourt également à l'évolution des modes de consommation et à la **transformation de nos procédures et organisation de travail.** L'impact des réseaux sociaux, la dématérialisation des documents et les applications mobiles transforment non seulement les attentes de nos clients mais également les modalités des réponses apportées : self-care, réactivité, simplicité, optimisation du parcours multicanal. Ces nouveaux outils permettent le travail nomade mais impactent également les missions réalisées en agence ; gestion et règlement des sinistres de premier niveau, missionnement d'expert.

Pour les activités supports, le développement et le déploiement de la dématérialisation traverse tous les domaines et plus particulièrement les Ressources Humaines. Pour les métiers informatiques, on assiste à un renforcement de la gestion courante et de nouveaux projets internes (et au sein du Groupe) sont relancés.

Pour les activités de service après-vente, la transversalité entre les structures et les transformations numériques de la relation client ont et auront pour effet la délocalisation de certains actes de gestion vers le client ou en agence.

Le contrôle et la gestion des risques, soumis à de nouvelles réglementations imposées par Solvabilité 2, voient les exigences en matière de maîtrise des risques et de reporting accrues.

De manière transversale, l'appropriation culturelle et méthodologique de l'amélioration continue, la gestion des réclamations et les obligations réglementaires, constituent des socles d'appropriation et diffusion au sein de tous les métiers.

Les points majeurs mis en œuvre en 2016 visent :

- **Pour les métiers du développement commercial,** en lien avec la migration informatique : actions de formation principales sur l'appropriation des nouveaux outils et notamment pour les métiers Entreprises et Collectivités pour lesquels la GED (Gestion Electronique des Documents) impacte fortement ces services.
En lien avec les axes de développement de l'« Agence de demain » et de l'« Augmentation de la satisfaction client » : actions de formation portant sur l'optimisation de la relation téléphone, l'excellence de la qualité de service et les techniques de vente par téléphone par exemple. Dans la même logique, des actions de formation en matière de sinistres ont été organisées afin de permettre le traitement de certains actes de gestion en agence.

L'entreprise poursuivant son plan de recrutement de nouveaux conseillers, le parcours de formation, revu en 2015, continue d'être déployé dans une logique d'alternance (terrain/théorie) et d'accompagnement conjoints Manager/Accompagnateur Formateur.

A noter, **au niveau des marchés professionnels,** le renforcement des formations à l'entrée dans le nouveau métier par la **mise en place d'un parcours débutant et d'un cycle de perfectionnement.**

Des actions d'accompagnement et de formation en matière de vente de prévoyance collective ont également été conduites par le métier des Entreprises et Collectivités.

- **Pour les métiers supports : l'ensemble des métiers supports a été sensibilisé à la gestion des risques, la gestion de projet et la satisfaction client.**

En lien avec l'ambition managériale et l'amélioration continue, les nouveaux managers sont formés et sensibilisés aux approches transverses, au renforcement de leur propre autonomie et celle de leurs collaborateurs. L'ensemble des managers est accompagné à l'appropriation des outils numériques et de la culture digitale.

L'accompagnement individuel personnalisé est également renforcé en tenant compte à la fois des Risques Psychosociaux et de l'allongement des carrières.

Les actions principales portent sur : les formations à la gestion et au déploiement d'outils, le renforcement des compétences d'analyse et de contrôle, des compétences techniques et informatiques, des compétences relationnelles nécessaires à la transversalité et aux méthodes d'amélioration continue pour le travail en mode projet.

- **Pour les métiers du service après-vente :** l'ensemble de ces métiers a été formé à l'optimisation de la relation téléphonique et de la satisfaction client.

Sur les services sinistres Dommages aux biens, Souscription et Santé les actions ont visé à la fois le renforcement des compétences techniques et l'optimisation des mises en relation avec les clients. Le service Encaissement/recouvrement a été accompagné pour la gestion des activités plus orientées «télégestion».

Pour le service Prévoyance, la formation a porté principalement sur la culture financière et médicale.

Ces formations sont partiellement réalisées en e-learning.

En complément de ces actions de formation, l'animation introduite à Groupama Loire Bretagne en septembre 2015 intitulée **les « #mardidudigital »** contribue à l'acculturation des nouveaux outils, techniques et usages des réseaux sociaux et au partage des connaissances.

Depuis un an déjà, des collaborateurs de Groupama Loire Bretagne animent un « Mardi Du Digital » de 12h45 à 13h30 dans leur domaine de prédilection et en lien avec le digital : Twitter, le référencement, la veille, une recherche sur Google... De nombreux sujets ont été explorés et d'autres restent à explorer comme par exemple Facebook, Snapchat, Instagram, Pinterest, les blogs...

Ces animateurs volontaires participent ainsi au **transfert de savoir et de compétences dans l'entreprise et au renforcement de l'employabilité de chacun grâce à une démarche favorisant la transversalité et le collaboratif.**

▪ 2.1.6 *Égalité de traitement*

Le **Comité d'éthique Groupe**, composé de deux directeurs généraux de Caisses Régionales, du directeur général, des deux directeurs généraux adjoints et de la secrétaire générale de Groupama SA, **se réunit deux fois par an**, dont une fois au sujet du bilan de performance annuel RSE du Groupe et sur les aspects sociaux. En 2015, il s'est réuni à ce sujet le 26 mars.

En tant qu'employeur socialement responsable, le Groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de promotion de la Diversité et de prévention contre les discriminations en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du Groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du Groupe à respecter les dix principes du Pacte. Le Groupe Groupama publie chaque année sa « Communication Sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies et y présente les actions du Groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du Groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Le Groupe Groupama poursuit également son **partenariat avec l'AGEFIPH, signé le 18 novembre 2010**, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du Groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'AGEFIPH.

Accord Groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances :

L'engagement du Groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'**accord Groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances** signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à **assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs** des entreprises du Groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

La politique diversité du Groupe est relayée par un **Correspondant Diversité Groupe et dans chaque entreprise en France** par un **Correspondant Diversité** :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant Diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

En 2016, les correspondants Diversité se sont réunis pour partager leurs bonnes pratiques. La réunion annuelle a permis d'évoquer les points suivants :

- Actualités juridiques en matière de diversité,
- Point de situation sur le Groupe en matière de diversité (handicap, alternance, égalité professionnelle,...),
- Organisation de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap 2016.

Cet accord, a été complété en 2011 et en 2015 par des avenants qui traitent des axes suivants :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

L'avenant du 24 juin 2015 vise particulièrement à :

- harmoniser les pratiques entre les entreprises du Groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,
- mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux,
- favoriser la conciliation des temps de vie en prenant davantage en compte la situation familiale des salariés, notamment les familles monoparentales,

Depuis 2009, la DRH Groupe a mis en place des **actions de formation sur des thématiques liées à la diversité** en application de l'accord relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances. L'enjeu diversité a été intégré à toutes les formations management. Il existe également une formation « accompagner une personne en situation de handicap ».

Dans le prolongement du Groupe, Groupama Loire Bretagne a également renforcé ses engagements en faveur des jeunes et des seniors par **l'accord sur le contrat de génération** pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience. **Le 1er contrat de génération 2013/2016 arrivant à échéance, la négociation est en cours pour un nouveau contrat de génération** avec des orientations qui visent notamment à :

- Elargir le public de l'accord aux jeunes de moins de 30 ans
- Limiter les freins matériels à l'accès à l'emploi (démarches de recherche de logement, promesse d'embauche avec condition suspensive d'obtention du permis de conduire).

En région, le Correspondant Diversité décline la politique diversité du Groupe et la relaie notamment auprès des instances représentatives du personnel, du Comité élargi de la diversité et par les plans d'actions élaborés. Un interlocuteur unique identifié Diversité est désigné à Groupama Loire Bretagne pour :

- Accompagner les collaborateurs Senior et Handicap
- Animer et suivre la politique diversité
- Centraliser et communiquer sur la diversité

Dans le cadre de l'application de l'accord, **Groupama Loire Bretagne a développé des actions de formation intégrant l'enjeu « diversité »** au parcours des managers et organisé des réunions de sensibilisation-vulgarisation à cette thématique de la diversité et du handicap, des objectifs de l'entreprise et facteurs de réussite en matière d'insertion professionnelle, d'intégration et de maintien dans l'emploi. Dans ce même objectif, 2 chargés de recrutement ont bénéficié en 2016 d'une formation généraliste sur le recrutement, intégrant les dimensions de non-discrimination.

Groupama Loire Bretagne a mis en œuvre une action avec la mission locale de Rennes pour favoriser l'emploi des jeunes en intégrant le relais du réseau des élus de Groupama pour faciliter la rencontre de professionnels et réaliser des entretiens conseils avec des jeunes suivis par la mission locale. Ce dispositif est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans qui sont « ni en études, ni en emploi, ni en formation » et qui subissent une grande précarité.

Lors de la semaine de la Diversité qui s'est déroulée **du 13 au 17 juin 2016, des animations ont été organisées pour aborder ce thème et ouvrir les regards** notamment au site de Rennes, autour d'une **conférence** animée par 2 coordinatrices du réseau 35 pour échanger, partager sur le thème de « concilier vie privée et ambition professionnelle » et sur le « comment donner des informations ou du temps, aider à la réussite d'un projet » porté par une membre de **l'association « Femmes de Bretagne »**.

Sur cette journée, **une action a également été organisée avec Pôle emploi pour conseiller et aider les seniors sur la recherche d'un emploi**. Cette opération s'articulait sur 3 phases : une information collective avec des conseils clés sur les process de recrutement et les entretiens, une simulation d'entretien avec un chargé de recrutement et une séance photo professionnel pour les photos sur les CV et réseaux sociaux. Une approche très appréciée par les participants et Pôle Emploi car les échanges étaient sans enjeux avec des apports constructifs et directs.

En préalable à la journée de la diversité organisée à Rennes, une animation a été organisée dans l'entreprise en invitant les collaborateurs à envoyer à la DRH leur vision de la diversité à travers des images, des photos, des dessins ou citations pour les afficher sur le « mur de la diversité », devant l'amphithéâtre du siège à Rennes. Les visuels ont été affichés pendant une semaine dans le hall d'entrée complétés par la projection d'une vidéo sur l'heure du déjeuner.

En complément, sur cette période, la Direction de Ressources humaines a proposé une action originale pour impliquer les salariés : pour chaque quizz rempli par les collaborateurs **sur le thème de la diversité, l'entreprise reversait 1 euro à l'association « Pas à Pas avec Alexia »** qui aide les familles d'enfants porteurs du syndrome de Smith Magenis. **1165 collaborateurs ont répondu à ce questionnaire solidaire. C'est ainsi, 1165€ qui ont pu être remis à l'association** afin de participer au financement d'une vidéo pour aider les parents à présenter ce handicap dans les écoles.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec **67,27% de femmes en CDI** au sein de l'entreprise **au 31 décembre 2016**, Groupama Loire Bretagne considère la mixité comme un véritable atout. La part de femmes dans l'effectif total est stable.

En application de l'Accord groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Loire Bretagne a mis en place un certain nombre d'actions dans le cadre d'un plan d'actions annuel présenté au sein d'une Commission de suivi avec un point d'étape réalisé sur leur évolution et mesure d'écart en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'accord signé du 21 Février 2012 relatif à l'égalité Hommes/femmes étant arrivé à échéance, ainsi que le **plan d'action mis en œuvre pour l'année 2016, une négociation est en cours sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l'entreprise**. A défaut d'un nouvel accord, la Direction poursuit la mise en œuvre du plan d'action dans les domaines de :

- **La promotion professionnelle** avec des objectifs de progression s'agissant du taux d'encadrement féminin et de révision des situations individuelles.
Sur ce point qui vise l'objectif d'avoir un taux de bénéficiaires et un montant moyen d'augmentation individuelle équivalents entre les Femmes et les Hommes, à statut comparable, les données 2016 indiquent que les montants moyens et les taux de bénéficiaires au titre des augmentations individuelles pérennes sont globalement équivalents et que le taux de femmes bénéficiaires est légèrement supérieur à celui des hommes.
- **La rémunération effective** avec un objectif, sur la base de la méthode établie, de détection des écarts salariaux collectifs et de résorption dans un délai maximum de 2 ans si écart.
L'analyse réalisée présentée aux délégués syndicaux le 13 mai 2015 n'a pas fait apparaître d'écart de rémunération justifiant un rattrapage.
- **L'articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale** avec un objectif fixé à 90% pour la prise des congés paternité « théoriques » et le maintien des 30 places de crèches inter-entreprises. **En 2016, le taux de prise de « congé paternité théoriques » est de 84% au 31/12/16** contre 95% en 2015.
- **Les conditions de travail** avec un objectif de progression pour les bénéficiaires du télétravail : 100 en 2016 à 150 en 2017.

Au 31 décembre 2016, les femmes représentaient :

- **75,2% des non-cadres** (74,3% en 2015),
- **48,2% des cadres** (47,2% en 2015),
- **11% des cadres de direction** (11% en 2015).

On constate une baisse de la part de femmes dans l'effectif cadres mais une augmentation dans l'effectif des cadres encadrants (+2%).

Au sein de l'entreprise **au 31 décembre 2016 : la famille de métiers « support » compte 67%** de femmes, la famille de métiers « gestion d'assurance » en compte 77% et la filière des métiers commerciaux : 62,4%. La proportion de femmes dans les métiers commerciaux baisse de 2 points sur cet exercice.

Par ailleurs en 2016, le **pourcentage de femmes ayant obtenu une promotion** parmi les collaborateurs ayant changé de classification est **de 59,44%** (pour 73,20% en 2015).

L'articulation vie familiale/vie professionnelle est facilitée par des moyens d'organisation du travail créant des conditions favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes : temps partiel choisi, télétravail et mise à disposition de places en crèches interentreprises réparties à proximité des 6 sites de gestion.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le Groupe :

- communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments : articles, interviews, brochures, films...en ligne sur le kiosque (Intranet du Groupe) et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public),
- renouvelle chaque année son **partenariat avec l'ADAPT**, association à l'initiative de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), à laquelle le Groupe participe depuis plusieurs années,
- poursuit son **partenariat avec l'AGEFIPH et les Cap Emploi départementaux**, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des entreprises.

Groupama Loire Bretagne s'inscrit dans cette démarche du Groupe et un **Correspondant Handicap** est nommé à Groupama Loire Bretagne pour relayer les objectifs poursuivis et suivre le plan d'actions en lien avec tous les acteurs de l'entreprise et notamment la Commission Handicap. Celle-ci est destinataire d'un bilan annuel et en charge de l'examen des conditions d'intégration dans l'entreprise, d'accessibilité aux locaux, d'aménagement des postes et/ou des horaires de travail ainsi que des actions de sensibilisation au handicap du personnel de l'entreprise.

Groupama Loire Bretagne s'est fixé des engagements. Par référence au plan d'actions triennal, ils visent notamment l'embauche de:

- 2 personnes handicapées par an de préférence en CDI voire en CDD sous réserve d'une durée cumulée minimale de 24 mois,
- 1 stagiaire handicapé d'une durée de stage de 4 mois minimum par an
- et 1 personne handicapée en contrat de professionnalisation sur les 3 ans du plan.

Groupama Loire Bretagne a, courant 2016, poursuivi ses actions de sensibilisation et ses actions d'accompagnement en faveur :

- des démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
- du maintien dans l'emploi des collaborateurs RQTH grâce à un dispositif spécifique,
- du soutien aux salariés, parent ou conjoint de personne handicapée.

Groupama Loire Bretagne a par ailleurs ouvert le dispositif permettant le don de jours de repos consécutivement à la loi du 9 mai 2014 qui autorise, sous certaines conditions, un salarié à faire **don** de ses **jours de repos**, avec l'accord de l'employeur, au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise ayant la charge d'un enfant auprès duquel une présence soutenue est indispensable (cf. art. L1225-65-1 et suivants du code du travail). L'appel au don réalisé le 19 février 2015 auprès des collaborateurs de Groupama Loire Bretagne a concrétisé le bel élan de solidarité puisqu'il a suffi de 45 minutes pour collecter 30 jours donnés à un salarié bénéficiaire. Dans le prolongement de cette initiative, un **accord d'entreprise a été conclu le 04 octobre 2016 précisant la mise en place de ce dispositif de dons de jours à Groupama Loire Bretagne.**

En termes de sensibilisation, l'entreprise a participé du 16 au 22 novembre dernier à la **semaine pour l'emploi des personnes handicapées en partenariat avec l'ADAPT** qui en est à l'initiative. Cette opération est suivie depuis 9 ans.

Dans ce cadre, Groupama Loire Bretagne a, en externe, participé à **Handicafé** organisé par l'ADAPT à Rennes le 16 novembre et est allée à la rencontre des travailleurs handicapés en recherche d'emploi lors du **Forum de recrutement à Vannes** le 15 novembre 2016.

Par ailleurs, la Caisse régionale sollicite périodiquement les structures **CAP Emploi** pour les recrutements sur des postes facilement compatibles avec le handicap plus particulièrement CAP Emploi 22, 29 et 44.

Egalement membre du «Réseau des Référents », nouveau service de proximité proposé par l'AGEFIPH pour échanger et développer des actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées **dont la Bretagne est région pilote, Groupama Loire Bretagne a accueilli**, pour la seconde année consécutive, « **la matinale** » **du réseau des Référents Handicap** au sein de ses locaux vendredi 24 juin. Au cours de cette matinale, une vingtaine de participants ont échangé **sur le handicap psychique** et plus précisément l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes souffrant de cette pathologie. Accompagné par Claire LE RAY HATALA, sociologue, cet atelier a permis de lever les tabous et d'acquérir des connaissances suffisantes permettant aux référents Handicap d'aborder cette question plus sereinement au sein de leurs entreprises.

Par ailleurs, initiée par les ressources humaines, **une action de référencement des agences de Groupama Loire Bretagne via la plateforme collaborative <http://www.jaccede.com/fr/> a été menée** sur l'accessibilité de nos agences. Cette plateforme qui référence près de 70 000 lieux et leur niveau d'accessibilité facilite la vie des personnes à mobilité réduite (Personnes âgées, femmes enceintes, personnes handicapées ou en difficulté temporaire...). **A ce jour, 117 agences Groupama Loire Bretagne sont référencées.**

En interne, en 2016, dans le cadre de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, **6 conférences inter@ctive sur le Handicap psychique en entreprise ont été organisées sur le handicap psychique** sur chaque site départemental « **pour casser les préjugés et faire évoluer les mentalités** ».

Maintien dans l'emploi des seniors

En 2016, les entreprises du Groupe ont poursuivi leurs engagements en matière de maintien dans l'emploi des seniors en menant les actions suivantes :

- Anticiper les évolutions professionnelles par rapport à la gestion des âges en maintenant un nombre équivalent de seniors : désignation de référents/tuteurs parmi les salariés seniors,
- Organiser la coopération intergénérationnelle : création de binôme d'échange entre des seniors et des jeunes de l'entreprise (mise en place du reverse mentoring en 2016 dans certaines entreprises du Groupe)
- Développer les compétences et qualifications des seniors : actions de formation, entretien de seconde partie de carrière
- Aménager les fins de carrière et transition entre activité et retraite : formations de préparation à la retraite.

Ces engagements ont pour objectif de motiver les salariés tout au long de leur vie professionnelle, d'être au clair sur les compétences clés de l'entreprise et d'améliorer leurs conditions de travail.

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le Groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Groupama Loire Bretagne a comme d'autres entreprises du Groupe **renforcé ses engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'un accord relatif au contrat de génération du 11 octobre 2013** pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

Cet accord conclu pour 3 ans (2013-2016), et en cours de renégociation, traite principalement :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités,
- l'anticipation de leur évolution de carrière,
- le développement de leurs compétences,
- l'aménagement de leur fin de carrière,
- la transmission de leur savoir.

Le dispositif prévoit notamment :

- la possibilité de passage à temps partiel pour des collaborateurs Sénior à moins de 3 ans de leur départ en retraite avec maintien des cotisations retraite à taux plein,
- la réalisation de missions transverses principalement portées sur de l'accompagnement au poste de nouveaux embauchés,
- le tutorat « et le tutorat inversé » où le collaborateur senior peut être, selon les besoins, « accompagnateur ou parrainé »,
- la mise en place de l'entretien Séniors pour les + de 57 ans en complément de l'entretien annuel d'évaluation,
- la formation de préparation à la retraite.

Les **séniors de 50 ans et plus** représente **24,5% de l'effectif total** de Groupama Loire Bretagne **au 31 décembre 2016** soit 561 collaborateurs dont :

- **71,1% de non-cadres,**
- **28,5% de cadres,**
- **0,4% de cadres de direction.**

En termes d'activité, ils se répartissent comme suit :

- **35%** exercent une activité dans une famille de **métiers commerciaux** (-2 points par rapport à 2015),
- **65%** exercent une activité dans une famille de **métiers « administrative ».**

Parmi cette population :

- **292 collaborateurs ont 55 ans et +** soit 12,76% de l'effectif total (4,2% en 2015),
- **194 collaborateurs ont 57 ans et +** soit 8,48 % de l'effectif total. (8,4% en 2015).

En termes de recrutement, l'entreprise a embauché **6 collaborateurs séniors de + de 50 ans dont 3 en CDI et 3 en CDD** (en 2015, aucun recrutement CDI séniors et 1 recrutement CDD).

Par ailleurs, afin de favoriser le maintien dans l'emploi des séniors et le transfert des savoirs et compétences :

- **30 collaborateurs** à moins de 3 ans de leur départ en retraite **ont choisi de recourir à un temps partiel senior dont 17 nouveaux au titre de cet exercice.**
- **36 collaborateurs séniors ont mené une mission transverse sur la période** d'une durée moyenne de 3 mois pour, en moyenne, 30% de leur temps de travail (Mission principalement axée sur l'accompagnement). **29 collaborateurs** de 50 ans et + ont également réalisé une **mission temporaire en détachement** (dont 11 dans le cadre de Magellan).

▪ 2.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le Groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le Groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

En conséquence, Groupama Loire Bretagne s'engage à :

1. Promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus sur le plan international,
2. Ne pas se faire complices de violations des droits fondamentaux,
3. Respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective,
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire,

5. Abolir le travail des enfants,
6. Eliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession,
7. Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement,
8. Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables,
9. Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement,
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

▪ 2.1.8 Charte éthique

La **Charte éthique** créée et déployée **dans l'ensemble du Groupe** entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs du Groupe autour de ses valeurs de proximité, engagement, performance et solidarité.

Elle définit nos engagements en matière d'éthique, comme par exemple : toujours agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients, favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs, affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

La Charte éthique définit également les missions du **Comité d'éthique**, composé des plus hauts dirigeants du Groupe, qui se réunit deux fois par an. En 2014, il lui a été présenté un point sur les principales tendances du reporting annuel RSE du Groupe ainsi qu'un projet de charte éthique révisée.

La Charte éthique révisée et présentée en Comité d'éthique en 2014, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et de son environnement depuis 2008 mentionne des parties renforcées notamment sur :

- les valeurs,
- le devoir de conseil et la protection des données,
- la lutte contre la corruption et la fraude,
- la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du Groupe, y compris sur les réseaux sociaux,
- la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE.

En complément du règlement intérieur de Groupama Loire Bretagne, la Charte éthique Groupama définit nos engagements déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs et en particulier, intégrité et loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise et interdiction de tout acte de corruption active ou passive. Elle a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs par voie électronique et mise en ligne sur l'intranet de Groupama Loire Bretagne pour relayer les bonnes pratiques et règles de conduite à respecter dans la façon d'exercer nos métiers et nos responsabilités.

Le 9 avril 2015, la nouvelle rédaction de la Charte Ethique applicable a fait l'objet d'une information au Comité d'Entreprise de Groupama Loire Bretagne.

La mission générale du **Comité d'éthique mis en place à Groupama Loire Bretagne dès 2006** est de veiller au bon respect de l'éthique mutualiste. Ce Comité doit contribuer à :

- favoriser la transparence au sein de l'institution,
- renforcer la transversalité entre les échelons,
- garantir le bon fonctionnement des instances.

Axée sur les règles et les processus de fonctionnement des élus de tous échelons, dans l'exercice de leur mandat, le **champ d'action** du Comité d'Ethique devenu « **Comité d'Ethique et Responsabilité Sociale et Environnementale** » a été élargi en 2013, à une **mission d'étude et de veille sur la politique menée en matière de RSE** pour relais d'informations et avis auprès du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Ce Comité est composé de 6 membres administrateurs élus : 2 administrateurs régionaux et 4 administrateurs départementaux. Il procède à l'examen du projet de rapport annuel RSE soumis à la validation du Conseil.

Il s'est réuni le 2 mars 2016 pour travailler notamment sur :

- La Gestion des frais des Elus locaux,
- L'analyse de pratiques locales en cohérence avec respect les valeurs et éthiques mutualistes,
- La présentation du 3^{ème} rapport RSE de Groupama Loire Bretagne,
- Le plan stratégique RSE du Groupe pour la période 2016-2018.

2.2. Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients

Ancré dans la modernité et le mouvement, Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, dépendance, assistance, adaptation aux changements climatiques. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services du Groupe est un enjeu d'avenir.

Proximité, confiance, engagement, responsabilité sociétale et environnementale : nos valeurs font de Groupama Loire Bretagne une assurance différente dont l'ambition est de convaincre et fidéliser par l'efficacité de nos services, la pertinence de nos conseils et la qualité de nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Groupama Loire Bretagne poursuit son engagement avec le Groupe à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, bancaires et dans la gestion d'actifs, ainsi qu'en développant une relation responsable avec ses sociétaires et clients, fondée sur le conseil et la prévention.

2.2.1. Offres assurances et banque

Pour répondre aux besoins générés par l'évolution des comportements de consommation, Groupama Loire Bretagne invente des réponses innovantes. Ces offres répondent à de nouveaux enjeux sociaux et sociétaux et/ou à des enjeux environnementaux.

Tout en restant très présente sur ses marchés historiques, Groupama Loire Bretagne se rapproche des acteurs de l'économie collaborative pour **créer des offres adaptées aux pratiques de mobilité et aux exigences des communautés nouvelles nées de l'univers digital.**

Offres répondant à des enjeux sociaux et sociétaux :

L'accessibilité.

Dans le but de répondre aux besoins de la diversité des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le Groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes.

Ainsi, en assurance auto, il existe des **offres « Mini » ou « Essentielle »** et en **assurance habitation**, Groupama a également élargi sa gamme d'offres de base avec une déclinaison de formules optionnelles et une nouvelle offre pour répondre aux attentes des clients.

En assurance complémentaire santé individuelle, dès 2013, des formules dites « Indispensables » ont été créées pour couvrir des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ».

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins (Sévéane) avec notamment en optique des tarifs préférentiels et une proximité renouvelée avec les opticiens.

En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) et de ses évolutions, le Groupe a renforcé ses actions en 2016 à travers « **l'offre ANI** » pour

promouvoir l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés via l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles.

Le Groupe a également adapté sa **Garantie des Accidents de la Vie (GAV)** pour **élargir son accessibilité** aux plus de 70 ans, aux familles recomposées et aux étudiants à l'étranger avec depuis 2014, une option spécifique pour protéger les Professionnels au sein de la GAV Vie Privée.

La protection sociale durable.

En assurance complémentaire santé, le Groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. En 2015, tous les contrats y compris en santé collective **ont été transformés en «contrats responsables»**.

Groupama est le **1^{er} assureur à avoir adhéré au dispositif Optique solidaire** pour les assurés de 60 ans aux revenus modestes. Groupama s'est également **engagé, au sein du Groupement "Assureurs Complémentaires Solidaires"** dans la diffusion de la nouvelle offre labellisée, par les Pouvoirs Publics, destinée aux assurés aux revenus modestes afin de leur permettre de continuer à bénéficier du dispositif qui leur donne droit à une réduction de cotisations sur leur contrat : l'aide à l'achat de la complémentaire santé (ACS).

A noter, au niveau du Groupe le **partenariat Groupama-Agrica** pour diffuser et améliorer la protection sociale des salariés du monde agricole.

La protection sociale durable c'est aussi l'assurance dédiée aux séniors lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le **renforcement des remboursements** des audioprothèses et des garanties spécifiques de prévention intégrées dans le produit, notamment en dentaire et podologie/pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires. A cela s'ajoutent les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe en termes d'assistance à domicile dont soutien « jeune maman », aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Notre partenariat avec le site <http://www.bienmangerpourmieuxvivre.fr/> offre également un espace réservé pour les assurés Groupama et Gan avec des services complémentaires pour être accompagnés par des experts, dans une recherche de bien-être et de vitalité en apportant des réponses et des conseils en nutrition santé et forme.

La nouvelle offre dépendance a été lancée en 2016, domaine où Groupama est un précurseur et leader historique. Elle se traduira notamment par le versement à l'assuré reconnu dépendant d'une rente pouvant aller jusqu'à 2000 € par mois, ainsi que la possibilité de disposer d'un capital équipement pour son habitation. Elle comporte une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour accompagner une personne qui se trouve en situation d'aidant.

Les **2 dispositifs de télé-alerte pour une assistance 24h/24 commercialisés par Groupama Loire Bretagne** participent au même objectif de services à la personne. En effet, pour compléter l'offre de **téléassistance au domicile** existante et déjà disponible via la «**maison connectée**», une «**montre connectée**» est commercialisée sur le territoire de Loire Bretagne depuis le 1er octobre 2015 par notre filiale «**TLB ACTIVEILLE**». La montre connectée permet à toute personne assurée d'être en sécurité pendant ses sorties et activités à l'extérieur, partout en France. Cette offre de **téléassistance mobile**, susceptible de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%, s'adresse aux personnes actives, jeunes et moins jeunes et couvre donc des besoins plus larges (actifs, sportifs, travailleurs isolés, ...).

Au-delà de ces dispositifs et pour répondre aux nouveaux besoins en matière de téléassistance et de télésurveillance, Groupama poursuit ses efforts d'innovation avec le **lancement dès le début de 2017 de la nouvelle offre de téléassistance de Groupama**, baptisée **Noé**, qui repose sur des objets connectés intelligents. **Cette offre dépasse la seule prestation de téléassistance à la personne**. Elle favorisera aussi la création d'une véritable communauté **pour garder le lien avec l'entourage et permettre aux séniors de bien vieillir à domicile**. Ce point est particulièrement sensible pour les personnes âgées et isolées en zone rurale. Face au prix des structures de soins, la téléassistance se pose comme une solution permettant aux personnes âgées de rester chez elles pour un budget mensuel raisonnable. Plus globalement, cela permet à ces personnes de ne pas changer d'environnement tout en gardant leurs repères.

Enfin, pour répondre à l'enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France avec des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants, le Groupe a entièrement renouvelé son offre retraite et notamment à travers les unités de compte sécurisées, protégées, diversifiées et la « gestion à horizon ». **En 2016, Groupama a poursuivi sa stratégie de diversification en Unités de Comptes** qui permet aux clients d'allier potentiel de performance et protection du capital. Un guide Retraite a été produit également en 2016 et le chapitre Conseils sur groupama.fr a été étoffé à ce sujet. A noter que le Groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le viager en France.

2016 a été l'année du lancement des certificats mutualistes, qui s'apparentent à des parts sociales et qui permettent aux sociétaires de Groupama Loire Bretagne la possibilité d'être associés aux performances de l'entreprise par une rémunération liée aux résultats de notre mutuelle plafonnée dans le respect de la réglementation. La valeur unitaire de souscription de ce nouveau type de placement mutualiste est de 10€. Comme les banques mutualistes et les coopératives, **la Caisse régionale se dote ainsi d'un nouvel outil financier en émettant des titres de fonds propres afin de poursuivre et d'accentuer sa stratégie d'investissement dans et au profit des territoires.** Créer de la valeur et accompagner nos clients et sociétaires en matière de nouveaux services et besoins concrétise le sens de notre engagement d'assureur responsable.

Offres à bénéfice environnemental

Via ses offres, Groupama encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements vertueux et respectueux de l'environnement.

Quelques exemples dans nos principaux marchés.

Les particuliers :

- **L'assurance auto « Pay As You Drive »** (l'assurance en fonction des km parcourus) ou encore les **offres de type « petit rouleur »** liées à une utilisation plus restreinte de l'automobile ont un effet positif sur la consommation et l'environnement.
- Par ailleurs, une offre « **Pay How You Drive** » a déjà été lancée à l'international et en France à partir de la fin de l'année 2015, afin d'**encourager une conduite moins dangereuse et plus économe.** Ce dispositif repose sur l'utilisation d'un boîtier électronique installé dans la voiture et couplé à un smartphone.

Cette offre d'assurance automobile comportementale spécialement dédiée aux conducteurs novices (jeunes conducteurs de 18 à 25 ans et moins de 3 ans de permis) a été déployée en test à Groupama Loire Bretagne depuis décembre 2015 et à Groupama Grand Est. Elle consiste, pour les sociétaires ciblés, à télécharger une application mobile qui évalue leur conduite selon 3 critères : douceur des freinages, des accélérations et vitesse en virage.

Des messages de prévention sont également diffusés via l'application qui joue la carte de la pédagogie en récompensant les conducteurs vertueux et en aidant les autres à le devenir. Au fil des jours, l'application collecte des données qui permettent de **déterminer un score de conduite.** Ces indicateurs entreront en compte dans le calcul de l'éventuelle réduction tarifaire accordée.

Quelques **150 jeunes conducteurs** ont réuni les conditions **pour le test 2016 sur Groupama OnBoard** : utilisation pendant 3 mois de l'appli mobile, 500 km minimum de conduite, des scores de conduite supérieurs à 80 %, et bénéfice de la réduction. Ils ont un boîtier Groupama OnBoard pour poursuivre l'expérience.

Cette offre innovante et vertueuse en termes de responsabilisation du conducteur a reçu le 1^{er} prix des projets « Créateurs de succès » récompensés par le Groupe en décembre 2016.

Au niveau du Groupe, l'offre Conduite connectée « **RoadCoach** » lancée par Amaguiz en **janvier 2016** avec le système de tarification comportementale PHYD répond au même objectif. Amaguiz l'a complétée par **l'application mobile « eiverMiles » lancée en décembre 2016** qui récompense les bons conducteurs.

L'engagement environnemental de Groupama intègre également l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse. Groupama poursuit sa **politique de réparation des pièces automobiles endommagées en lieu et place du remplacement** (pare-chocs et boucliers, pare brises...), **ce qui permet de réduire encore nos émissions de CO₂ et notre production de déchets.**

En assurance habitation, de nouvelles offres répondent aux enjeux écologiques avec l'inclusion dans les contrats multirisques de la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables : dès 2009, Groupama a lancé la première **formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers.** Ces contrats encouragent nos sociétaires et clients à adapter leur logement aux défis environnementaux de notre société.

L'arrivée de la domotique et de la « maison intelligente » ouvre également des perspectives intéressantes dans le domaine de la gestion de la température ou de l'énergie.

L'accélération de la réparation et l'accompagnement des personnes est une préoccupation majeure. Les plateformes développées par le Groupe (Sévéane, CapsAuto, FMB) sont ainsi à la disposition des clients **pour un service plus rapide et au meilleur coût.**

En complément, nous poursuivrons aussi le développement de l'agence Web, un canal de souscription en direct qui répond aux évolutions de la demande des clients : accessibilité et économie en temps de déplacement et d'énergie.

En termes de process, le déploiement, par une phase de test fin octobre 2016, de la **signature électronique à Groupama Loire Bretagne** participe à ce même objectif de simplicité et de rapidité. Au lieu d'adresser au client son contrat par mail, contrat qu'il imprime, signe, scanne et nous adresse en retour, on lui propose de simplifier la démarche en procédant par signature électronique limitant ainsi les opérations et les impressions de documents. Ce principe approuvé par les clients va être élargi en 2017.

L'agricole :

L'offre multirisque propose un dispositif complet de gestion des risques pour les agriculteurs avec notamment des garanties de prise en charge de dommages environnementaux ainsi que des assurances spécifiques dédiées aux énergies renouvelables (comme la méthanisation).

Groupama s'est fortement investi depuis 2005 dans le développement de **l'assurance « Multirisques climatiques sur récoltes »**. L'offre a évolué en 2015 avec la mise en place du contrat socle et de l'assurance des prairies, mais la crise structurelle du monde agricole, la dérégulation des marchés, la multiplication des aléas, imposent la mise en place de stratégies d'adaptation, dont l'assurance est l'un des piliers. Comme pour le Groupe, **l'offre «Prairies» a été lancée à Groupama Loire Bretagne en Janvier 2016.**

Avec **«Objectif stabilité» lancée en octobre 2016**, Groupama propose une solution complémentaire dans la protection du compte d'exploitation agricole et permet à l'exploitant de protéger les deux composantes de son chiffre d'affaires : les rendements et les prix. À l'expérience acquise par Groupama dans la gestion des risques climatiques sur récoltes vient donc s'ajouter la dimension économique, en intégrant le risque prix dans son offre d'assurance.

Cette nouvelle offre concerne les productions de colza, blé tendre et maïs grain. Elle s'inscrit dans une logique de test avec les agriculteurs et leurs organisations dans la perspective de la future politique agricole commune. Un site de souscription en ligne permet aux agriculteurs concernés pour 2017 d'évaluer le risque à assurer, de choisir le chiffre d'affaires à protéger et de souscrire le contrat. Le Groupe, organisme professionnel agricole et expert dans la gestion des risques agricoles, est totalement partie prenante de la réflexion/préparation autour de la PAC 2020.

L'agriculture est également de plus en plus un métier technologique et de précision, et Groupama accompagne cette évolution, comme l'illustrent le **partenariat Airinov** (l'assurance des drones), les études sur l'assurance des robots, le projet Smart Agri (gestion globale des risques d'une exploitation) ou encore le partenariat Ferme 112 (Groupama, via sa caisse régionale Groupama Nord-Est, participe à la plateforme de recherche sur la ferme de demain).

La pérennité des acteurs économiques et les besoins des collectivités :

Groupama développe de nombreuses **solutions en multirisques et en responsabilité civile en matière d'environnement**, qui font l'objet d'études préalables de risques dans lesquelles sont prises en compte les évolutions des nouvelles technologies énergétiques.

Pour les entreprises, Groupama a lancé en 2015, un **système de gestion des flottes à partir des modes de conduite, grâce à la télématique embarquée**, afin de favoriser la conduite économe.

Pour les collectivités, grâce au partenariat signé avec la société Predict Services, les 18 000 collectivités locales assurées par Groupama bénéficient d'un **outil de gestion du risque d'inondation** sans équivalent à ce jour face aux aléas climatiques et prévention des risques hydrométéorologiques. Ce service est à présent étendu aux particuliers et aux entreprises.

Plus largement, le Groupe développe de nouvelles offres au bénéfice de pérennité des entreprises et collectivités. Ainsi l'offre contre les cyber-risques proposée par Gan Assurances en juillet 2016 associée à la parution d'un guide « livre blanc » qui montre notamment la sous-protection des TPE-PME contre les cyber-attaques.

Groupama Loire Bretagne communique également périodiquement sur les sujets prévention à destination de ces marchés à travers les **newsletters ciblées « panorama de l'entrepreneur »**.

L'essor de l'économie collaborative et du numérique :

Le Groupe est partie prenante de la montée en puissance de cette évolution économique et sociétale. S'inscrivant dans la dynamique actuelle de **l'économie du partage**, Groupama, qui valorise les initiatives de start-up issues de l'économie sociale, a concrétisé un partenariat avec **« WeFarmUp.com »**. Cette plateforme collaborative, opérationnelle **depuis le 7 octobre 2015**, s'adresse aux professionnels de l'agriculture. Elle leur permet de mettre en location leurs matériels agricoles sous-utilisés et à de jeunes exploitants, par exemple, d'accéder à du matériel sans s'endetter.

Dans le cadre de ce partenariat avec WeFarmUp.com, **Groupama assure l'utilisation des tracteurs, outils de sol et autres semoirs...par les locataires**. L'assurance couvre la responsabilité civile, le bris de machine, les dommages.

Participant à l'essor de l'économie numérique, Groupama a par ailleurs été l'un des deux assureurs membres du Forum FinTech en juillet 2016 et a participé au Labchain, 1er consortium européen sur la Blockchain pour anticiper les opportunités et impacts liées aux évolutions de stockage et de transmission des informations notamment dans les métiers de la banque, la finance et l'assurance.

Groupama Loire Bretagne participe au soutien de cette économie innovante. Partenaire de **GwenneG** (plateforme de financement participatif), **la Caisse régionale est, dans le cadre d'une convention de délégation de distribution passée entre GGVIe et GLB depuis janvier 2016, intermédiaire dans la commercialisation des offres Emprunteur de cette plateforme de financement participatif et, avec GGVIe, l'assureur des prêts accordés par GwenneG.**

▪ 2.2.2. Prévention

Depuis la création de notre mutuelle, la prévention s'est développée d'années en années et construite sur le terrain. Les collaborateurs et les élus mettent en place chaque année des actions qui sont individuelles, collectives, innovantes, originales pour s'adapter aux besoins et moderniser nos propositions sur le terrain.

La politique prévention du Groupe Groupama se traduit depuis 60 ans par un engagement concret dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité économique, sociale, environnementale : la protection des biens et des personnes mais aussi la pérennisation des entreprises et la préservation de l'environnement. Portée par les convictions fortes des administrateurs mutualistes et des salariés, elle privilégie **anticipation et actions de long terme, au service de nos sociétaires et clients.**

Au fil du temps, les actions se sont étoffées pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels.

Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité :

- intégration de moyens dédiés (équipes de préventeurs, centres Centaure, ...),
- partenariats d'excellence (Predict, Météo France, Préfecture, Gendarmerie, Police, DDE, sociétés d'autoroute, ...),
- et de nombreuses actions de proximité grâce à un maillage très dense du territoire avec le **déploiement de bagages pédagogiques et d'outils spécifiques de sensibilisation à la prévention tels à Groupama Loire Bretagne l'outil « Testochoc » et « la Maison de tous les dangers ».**

Au niveau du Groupe, citons en 1^{er} lieu le site Internet **vivons-prevention.com** en ligne depuis 2011 qui ouvre l'accès à toutes les actions prévention réalisées au niveau du Groupe et aux démarches et conseils prodigués dans le domaine des transports, de l'agriculture, de la santé, des habitations et des entreprises et collectivités.



Depuis Novembre 2015, Groupama a lancé «**Groupama ma prévention météo**», une application développée pour Groupama par Predict Services (filiale de Météo France), **disponible sur iTunes et dédiée aux particuliers et entreprises ayant souscrit un contrat d'assurance**. L'objectif est d'informer les utilisateurs en cas de risque d'inondation, de submersion marine, de tempête et de forte chute de neige pouvant impacter chaque commune.

Dans la continuité, en 2016, l'application a été lancée **pour les bénéficiaires** (entreprises et particuliers) **enregistrés sur l'application «Groupama, toujours là»** dans le cadre de l'extension de Predict aux particuliers, pros et entreprises.

L'application « Groupama ma prévention météo » permet :

- d'accéder à des conseils de prévention pour bien agir avant, pendant et après un risque hydrométéorologique,
- d'avoir accès à un service d'alertes automatiques pour l'adresse renseignée dans le profil enregistré
- d'adopter les bonnes attitudes pour protéger la famille et les biens face au risque.

Avec **#CestAprevoir, 2016** a aussi été l'année du lancement de la **1^{ère} campagne de communication du secteur de l'assurance qui évolue "en temps réel" sur Twitter**. Anticipant les sujets d'intérêt du lendemain, Groupama relaie ainsi sur un ton adapté des conseils de prévention ou des offres et services de la marque.

Par ailleurs, **Groupama et Crédit Mutuel Arkéa**, conjuguant leur volonté commune de **créer de nouveaux services à destination des seniors fragiles et isolés** ont conclu en 2016 un partenariat avec d'une part, le lancement d'un plateau de veille commun dédié à la téléassistance aux personnes et à la télésurveillance des biens et d'autre part, d'un centre de R&D pour enrichir les offres liées aux services connectés à la maison et à la santé. Une structure commune, baptisée CEGEDEV (Centre de Gestion et de Développement), héberge ces deux piliers.

Cette société dispose d'un **plateau d'écoute nouvellement créé et situé à Chantepie en Ille et Vilaine** qui intervient pour les deux marques et qui s'appuie notamment sur les solides compétences de Groupama acquises sur cette activité depuis près de 30 ans avec Activeille et Présence Verte SA.

A l'heure du digital et pour suivre l'essor des objets connectés (notamment via l'auto, l'habitat, la santé, chez les jeunes, seniors, professionnels dont les agriculteurs, entreprises...), Groupama développe de plus en plus des services de prévention en lien avec ces évolutions.

A Groupama Loire Bretagne, **nos actions de prévention se regroupent aujourd'hui dans 5 grands domaines d'intervention**: la santé, la sécurité de la route, les risques domestiques, la prévention agricole et les risques industriels et des collectivités.

Sur le terrain, les actions de prévention menées par les équipes de Groupama Loire Bretagne sont nombreuses et variées. Elles visent la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) et la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur des thèmes de santé).

Elles se déclinent sur le territoire qui couvre 6 départements au bénéfice de tous publics : Particuliers, Entreprises et Collectivités, Artisans, Commerçants, Prestataires et acteurs du Marché Agricole. Elles intègrent aussi l'organisation de la sécurité interne de l'Entreprise.

La démarche de prévention s'appuie également sur des partenariats avec les Pouvoirs Publics (Préfecture, Gendarmerie, Police, DDE, Conseils Généraux...) et avec différents acteurs de la société civile (Collectivités locales, Chambres d'agriculture et des métiers, Etablissements scolaires et lycées, Associations...) au service notamment de la sécurité routière, de la santé et des risques domestiques, de la prévention dans le domaine agricole, des entreprises et des collectivités.

Prévention Santé

Dans le domaine de la santé, Groupama inscrit son action dans une **culture de la prévention en prenant en charge de nombreux actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire, et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés.**

L'offre Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, le remboursement des vaccins non remboursés par la Sécurité sociale, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, le sevrage tabagique, la prise en charge de médicaments antipaludéens en cas de voyage, etc.

Pour les assurés âgés de 55 ans et plus, de nouvelles garanties de prévention ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Les conseils de prévention de Groupama **auprès des clients et non clients** sont présentés à la fois **lors des conférences** santé (sur des thèmes tels que la nutrition, le sommeil, l'élimination des facteurs de risques comme le tabac ou l'alcool, etc.) **et par le biais du site groupama.fr** sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés.

Le site internet www.bienmangerpournieuxvivre.fr site internet édité par « Saveurs et vie », spécialiste du portage de repas personnalisés à domicile et de la prise en charge nutritionnelle, évoqué au point précédent au titre de la protection sociale durable, apporte également des conseils pour mieux se nourrir. Des rubriques spécifiques sont dédiées aux personnes âgées, aux enfants, aux femmes enceintes et aux sportifs. Des rubriques pratiques (le panier de saison, par exemple) et ludiques sont exclusivement réservées aux assurés Groupama.

En 2015, **Groupama Loire Bretagne s'est associé au SDIS 35 pour créer une web-série dédiée aux gestes qui sauvent** composée de 3 vidéos en format court « Prev'Mag » diffusées **sur la chaîne You Tube de Groupama Loire Bretagne**. Ces vidéos encouragent à se former aux gestes qui sauvent et donnent les bons réflexes à adopter lorsque l'on fait face à un accident domestique : étouffement, brûlure, arrêt cardiaque et incitent les personnes à suivre une **formation aux premiers secours**.

<https://www.youtube.com/user/GroupamaLB>

La prévention santé, **c'est aussi sur le terrain des conférences de prévention alimentaire ouvertes à tous et gratuites organisées pour sensibiliser le public aux thématiques de l'alimentation et du bien-être.**

Sur ce point, l'objectif de la Fédération des caisses locales du *Maine et Loire* a été de réaliser **une conférence diététique sur l'ensemble des groupes de Caisses locales en 2016** conformément à son plan d'action départemental en matière de prévention. La 1^{ère} réunion de la saison, présidée par Ingrid Bernier élue de Fédération, a eu lieu à Saumur le 23 mai en présence de Madame CHARRAULT, diététicienne nutritionniste, qui a pu apporter conseils et

bonnes pratiques « bien manger pour bien vivre » pour se terminer le 13 octobre par une conférence organisée à Beaufort en Vallée par les caisses locales du secteur sur le même thème. Au total, ce sont 25 Caisses locales du département qui se sont mobilisées sur ces thématiques et 361 participants sensibilisés.

En juin dernier, *sur ce même département*, **une conférence sur les maladies de la peau et les conséquences de l'exposition au soleil a été initiée par les élus du secteur** regroupant les Caisses locales de Lafayette et Brionneau Mayenne avec le concours du docteur BELPERRON, dermatologue. Fin novembre dernier, c'est la **prévention du diabète et de l'obésité qui a retenu le choix des élus de ce même secteur.**

Le 26 février 2016, la **Caisse locale de Corlay** a, pour sa part, souhaité briser le silence sur le suicide et en parler pour mieux prévenir en organisant une **réunion publique, ouverte à tout public, sous forme de table ronde « Agir contre le Suicide, quelle prévention ? »**. Cette thématique sensible a réuni un ensemble de professionnels : Mme DUBOIS, infirmière psychiatrique, Mme LE COQ, cadre de santé à l'AHB de Plouguernevel, Mr LE PUIL, formateur en repérage de la crise suicidaire à l'AHB, MR JAFFREDO, agriculteur engagé initiateur de l'opération 600 croix blanches à St Anne d'Auray, Mme GOSSET, responsable du service santé publique à la MSA d'Armorique et Michel THOMAS, animateur institutionnel à Groupama et animateur de la table ronde. Objectif commun : écouter, échanger, savoir entendre pour comprendre comment réagir lorsque l'on se trouve face à cette situation difficile et ne pas hésiter à solliciter les réseaux d'aide qui existent pour éviter toute fin dramatique. **Près de 80 personnes ont assisté à cette soirée** qui a suscité beaucoup d'intérêt et de dialogue autour des nombreuses questions.

Acteur reconnu sur le terrain de la prévention, **Groupama Loire Bretagne**, représenté par Gwénaél SIMON, Directeur Assurances de la Caisse régionale et Fabrice HENRY, Directeur Départemental de Loire Atlantique, a été convié **le 29 juin dernier à une table ronde organisée par** Guillaume MEURETTE, **Professeur des Universités et praticien hospitalier en chirurgie digestive et endocrinienne** et Jean-Luc LANOE, **Président du Racing Club nantais pour échanger sur le bénéfice des activités physiques adaptées aux personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD) et l'intérêt d'encourager les médecins à les prescrire.** Cette mesure, adoptée à l'unanimité par les députés a débouché sur une loi de santé du 26 janvier 2016 autorisant les médecins à prescrire une activité physique adaptée à ces personnes. A l'issue de cette table ronde, **faisant émerger l'idée du « sport sur ordonnance », il a été décidé d'orienter l'action de promotion vers les médecins généralistes** dans un premier temps pour développer ces prescriptions à visée thérapeutique.

Tout au long de l'année, de nombreuses animations ont également été déployées sur les 6 départements de Groupama Loire Bretagne pour prévenir les accidents domestiques grâce à une forte implication des élus du territoire.

Des kits pédagogiques de lutte contre les accidents domestiques (dont le nouveau Kit de prévention pour les enfants avec un livret « Sur le chemin de l'école » et un brassard réfléchissant orange) ou encore le bagage « **Famille Tourisk** » **interactifs et ludiques** permettent d'animer les échanges avec le public et notamment avec les enfants dès les classes élémentaires. En 2016, 365 personnes ont bénéficié d'animations « Famille Tourisk » avec des exemples en image où les enfants sont amenés à expliquer les situations dangereuses auxquelles sont confrontées Lou et Nino.

Parmi ces bénéficiaires, **près de 150 élèves des deux écoles de Plougouven** des petites sections maternelles aux CM2. Cette action a été un vrai succès auprès des élèves et des professeurs des écoles qui sera prolongée par une action pour faire passer le permis vélo au CM1 et CM2 l'été 2017.

A relever que ces actions « Les Tourisk » très appréciées des enfants et des enseignants **s'inscrivent dans la durée pour être renouvelées comme par exemple, la Caisse locale de Jugon Plénée avec l'école « Vent d'Eveil »** qui a réitéré une 2^e fois son initiative. L'opération conduite sur deux demi-journées a permis de sensibiliser une **cinquantaine d'élèves de CP, CE1, CE2** sur la base de deux ateliers.

Les animations itinérantes menées sur le terrain avec la « **Maison de tous les Dangers** » participent aussi à la prévention des dangers que l'on peut rencontrer dans la vie de tous les jours et alertent sur les précautions qui permettent d'éviter les accidents avec les gestes de

premiers secours à effectuer si besoin. En collaboration étroite avec les représentants des communes, les établissements scolaires et les corps enseignants, **Groupama Loire Bretagne déploie ces actions de sensibilisation aux accidents domestiques** qui touchent notamment en priorité les enfants pour prévenir et réduire les attitudes à risque. En 2016, grâce cet outil, ce sont **1 450 personnes qui ont été sensibilisées à ces risques** dans le cadre de partenariat avec des écoles ou lors de forums d'associations. (1526 personnes en 2015 et 1510 en 2014).

Parce que l'intérieur de la maison représente le principal lieu d'accident pour les jeunes enfants, nous sommes tous concernés par cette prévention humaine face aux accidents domestiques.

En 2016, c'est dans ce cadre qu'a été organisée « **une semaine de prévention au Pays de Liffré** » où **sur 4 jours, 250 élèves** de GS , CP et CE1 des écoles de Ercé-près-Liffré et Chasné-sur-Illet ont visité la « **Maison de tous les Dangers** » animée par 8 membres du conseil d'administration. Les enfants ont pu découvrir facilement les dangers domestiques et leurs conséquences puis échanger sur les bons gestes à adopter. Les enseignantes ont pu prolonger cette action avec **l'utilisation du cd-rom « Bienvenue chez les Tourisk »** offert par la caisse locale ainsi que des **gilets « sécurité enfant »** mis à disposition à l'agence de Liffré.



Fort de l'impact pédagogique de cet outil de prévention déployé sur les départements d'Ille et Vilaine et de Loire Atlantique, une **nouvelle Maison de tous les Dangers a vu le jour le 4 juin dernier sur le département du Morbihan** pour éduquer et prévenir les accidents domestiques. **25 élus morbihannais ont suivi une formation spécifique en se portant référents pour mener à bien la campagne 2017 de prévention des accidents domestiques et assurer les différentes tâches pour des opérations réussies** : de la planification, à l'installation et l'animation du dispositif jusqu'au suivi du matériel.

C'est dans ce même but de prévenir les risques encourus par les jeunes enfants que Groupama a financé la **conception sur-mesure d'une barrière de sécurité pour une MAM** (Maison d'Assistantes Maternelles) de **Plouvorn** où **4 assistantes maternelles accueillent une douzaine d'enfants de moins de 3 ans**.

Dans le même esprit, depuis le démarrage des Temps d'Activités Périscolaires en 2014, la **Caisse locale de Ploudaniel soutient l'activité « premiers secours »** en fournissant aux animateurs des jeux pédagogiques comme la maison mini, des sacs à dos avec des boîtes de premiers secours.

Par ailleurs, dans la continuité des opérations menées en 2015 lors des sessions de formation à des gestes de secourisme, et au succès rencontré, de nombreux stages de **formation à des gestes de secourisme** ont été déployés pour sauver des vies. **En 2016, 29 sessions ont été réalisées et 358 personnes** formées (**108 stagiaires** en 2015). Ces cours pris en charge totalement ou partiellement par les Caisses Locales visent les sociétaires Groupama et également, les membres des associations qui, de par leur engagement, sont de bons relais de prévention de proximité.

Ainsi l'action menée **avec « l'association Lékibouge »** a pu, au cours du 1er trimestre 2016, **mettre en place le stage de premiers secours (PSC 1) pour une vingtaine de personnes à Plodiern** grâce à la prise en charge de 50% du budget par la Caisse locale. Une opération similaire s'est déroulée **en partenariat avec la mairie de Guiclan par le co-financement d'un groupe de 11 jeunes de 18 à 21 ans en PSC1**. La Caisse locale de **Lanvollon Goudelin** a choisi de s'adresser **aux jeunes de 13 à 18 ans pour cette formation : 10 adolescents** ont reçu le diplôme à l'issue de la session d'une journée et demie au mois d'avril (PSC1).

La Caisse locale de Domalain a quant à elle ciblé les **2 séances de formation aux 1^{ers} Secours auprès des responsables de Marche Nordique pour les Clubs des Aînés de 8 communes environnantes regroupant 20 personnes**.

Certaines Caisses locales inscrivent leur engagement dans la durée. La Caisse locale de la Roche Bernard par exemple organise plusieurs sessions par an et cela depuis plusieurs années pour dépasser plus d'une centaine de personnes formées.

Ces sessions, principalement animées par des pompiers, alternent apports théoriques et exercices pratiques pour permettre aux participants de s'essayer au massage cardiaque, à l'utilisation du défibrillateur et au passage de l'appel téléphonique indispensable et primordial pour sauver la victime.

En Morbihan, dans un esprit de prévention et suite à l'animation concluante de 2015 sur les risques et dangers de la plage, la Caisse locale de Guidel, sous l'impulsion de la conseillère surfeuse expérimentée et avec les membres du conseil d'administration, s'est alliée à la **SNSM de Lorient et à la West Surf Association** pour mener ensemble cette année l'opération « **Sensibilisation au sauvetage en mer** ». 10 jeunes surfeurs du pôle compétition de la WSA ont ainsi participé à une journée de formation sur le sauvetage en mer avec le Centre de Formation et d'intervention et le public a pu apprécier les différentes animations et exercices pratiques de sauvetage et faire aussi connaissance avec le matériel de sauvetage, embarcation pneumatiques, jet-skis, matériel de survie...

C'est aussi sur proposition de la conseillère de cette Caisse locale de Guidel qu'une action originale a été mise en place **pour remettre en forme les Guidélois** en les initiant au Pilate et faciliter, par une pratique régulière, la mobilité articulaire et la souplesse.

Par ailleurs, **l'Action test de « prévention tronçonneuse »** animée par un formateur dédié mise en place en mars 2015 à La Gacilly et permettant à des sociétaires et élus (agricoles et particuliers) de découvrir les règles d'utilisation d'une tronçonneuse en sécurité dans les conditions habituelles d'abattage, d'ébranchage et de débitage, en travail au sol a été reconduite par la Caisse locale du Pays d'Allaire en cette fin d'année.

Sur l'exercice 2017, une nouvelle thématique prévention santé voit le jour. Des conférences d'une ½ journée seront organisées sur le thème « **garder son équilibre à tout âge** » et animées par des spécialistes de « **l'association Siel Bleu** » accompagnées de nos experts prévention et de nos élus avec des tests d'équilibre et des informations sur les activités physiques et conseils préconisés sur les bonnes habitudes au quotidien.

Sécurité de la route

Sur le terrain, Groupama Loire Bretagne poursuit ses actions de prévention institutionnelle auprès du grand public : des plus jeunes, dès l'école, aux séniors.

Quelques données chiffrées :

Pistes 10 de conduite :

- « **Dix de conduite jeune** » : pour ces opérations **réalisées depuis 1995, Groupama Loire Bretagne collabore étroitement avec les Préfectures du territoire et les directeurs des collèges concernés** pour déployer ces actions. **L'édition 2015/2016** de l'opération de sécurité routière « 10 de conduite jeune » sillonne notre région Loire Bretagne depuis novembre dernier et a concerné **19 établissements**. 10 de Conduite Jeune est une action nationale de sécurité routière créée grâce à un partenariat fidèle entre :

- Groupama, organisateur de l'opération,
- La Gendarmerie Nationale qui anime l'opération,
- Renault qui met à disposition 3 véhicules,
- Total qui finance le carburant.

La méthode d'animation interactive, théorique et pratique a pour objectif de faire découvrir aux **adolescents de 15 et 18 ans** la conduite d'un véhicule dans un cadre de sécurité optimale tout en les sensibilisant à la sécurité routière.

La piste a terminé son parcours en Ile-et-Vilaine pour se poser 2 semaines sur le département :

- 1 semaine au collège St Gabriel de Pacé,
- 1 semaine au Collège de St Yves à Mordelles.

L'animation de sécurité routière a été relayée dans la presse et par Tvr rennes bzh.

Données sur 3 ans :

Année	2014	2015	2016
Nombre d'élèves formés	2 311	1739	2136

- « **Dix de conduite rurale** » : ces actions de prévention menées **avec les lycées et CFA agricoles** participent à la sensibilisation des élèves à la conduite des engins agricoles qui, dès 16 ans, peuvent conduire un tracteur sans avoir eu de formation préalable et sans toujours en mesurer les risques. Le 20 octobre 2016, lors de l'action à la MFR de la Rouvrais à Montauban de Bretagne, Mr De ABREU, coordinateur de la sécurité routière auprès du préfet de région, présent pour l'évènement a rappelé tant pour le nouveau préfet que pour sa directrice de cabinet que la sécurité routière est une action primordiale. Pour prendre le volant, en toute sécurité, il faut être responsabilisé, continuer à apprendre et savoir se remettre en cause.

Données sur 3 ans :

Année	2014	2015	2016
Nombre d'élèves formés	452	562	338

Au niveau local, de nombreuses actions sécurité routière ont été organisées. On évalue à **3218** personnes sensibilisées en 2016, au titre d'actions variées (2 738 bénéficiaires en 2015) dont :

- **Post-permis jeunes et post-permis seniors** notamment pour les plus de 70 ans : 276 (104 en 2015),
- **Code de la route** : 541 bénéficiaires (613 en 2015),
- **Révisions constat amiable** : 111 bénéficiaires, (50 en 2015),
- **Pistes cyclables** (prévention deux roues) : 748 bénéficiaires (411 en 2015).

A ces actions, s'ajoutent :

- l'animation de réunions de sensibilisation pour lutter contre l'alcool et les produits psycho actifs au volant,
- des journées à thème dans les écoles avec distribution de gilets jaunes,
- des achats groupés de «valise de prévention, « Kits sécurité», gilets de secours,
- notre participation active dans les **associations départementales de sécurité routière en entreprise** (SRE) et la co-animation des réunions de ces réseaux.

La Caisse régionale innove en mettant en œuvre des **actions de prévention routière ciblées ou en utilisant de nouveaux moyens** pour s'adapter à tous les publics et sensibiliser davantage à la responsabilisation de chacun :

- **Pour les seniors**, à la demande du Président des anciens exploitants agricoles du Finistère de la FDSEA, Groupama Loire Bretagne est intervenu à Châteaulin le 27 mars dernier sur « **La conduite des seniors** ». Cette demi-journée a été consacrée à la révision du code de la route mais également à la perception de ses capacités (vue, fatigue et temps de réaction).
De même, Groupama Loire Bretagne a répondu présent en novembre pour contribuer à l'animation proposée aux seniors par le CLIC du Pays d'Iroise (Centre local

d'information et de coordination) gérontologique de la CCPI avec des ateliers et conférences et tests simulateur de choc.

- **Pour les jeunes conducteurs**, l'introduction d'un parcours **de formation lissé sur deux années et décliné en deux journées** leur permet de **réaliser un bilan sur leurs premières expériences de conduite et de bénéficier de conseils prévention plus adaptés pour éviter les accidents**. Le 1^{er} jour porte sur le post permis et 2^d sur le stage Centaure.
- **« Le parcours alcool »**, notre outil ludique de prévention routière pour animer nos Assemblées Générales ou autres réunions permet de sensibiliser à la fois en amusant à la sécurité routière. Les nouvelles lunettes de simulation en vue nocturne complètent efficacement l'équipement du bagage.
- **Le déploiement en 2016 du simulateur de choc frontal** que Groupama Loire Bretagne a réalisé **pour tester « en réel » l'efficacité de la ceinture de sécurité et l'importance du respect des distances de sécurité** marque **une avancée** pour responsabiliser tous publics et accroître le potentiel de vie sauvées. Le dispositif comprend 2 véhicules afin d'organiser la prise en charge du territoire de Groupama Loire Bretagne en deux : chacune des zones est animée par un animateur référent couvrant 3 départements. Le coût de l'opération est soit totalement couvert par la Caisse régionale, soit partiellement si la demande d'animation émane des Caisses locales.

Au titre de cette nouvelle animation « Testo choc » sur le terrain, on compte 36 missions menées sur la période par 2 animateurs dédiés équivalent à 39 jours de travail. Ces animateurs possèdent une très bonne connaissance technique des caractéristiques du simulateur ainsi que des messages de sécurité routière à transmettre aux utilisateurs.

Acteur impliqué dans la mise en œuvre des plans départementaux d'actions de sécurité routière établis par les services de l'Etat **en concertation avec les principaux partenaires institutionnels, associations et entreprises**, Groupama Loire Bretagne contribue, sur les 6 départements de son territoire, à de multiples animations :

- sessions de formation de perfectionnement des post-permis,
- sensibilisation à la pratique d'une conduite « apaisée »,
- ainsi qu'à la valorisation de la conduite accompagnée.

En octobre 2015, **le Directeur départemental Groupama de Loire Atlantique a signé, à Nantes, une Convention avec la Préfecture 44** en présence d'Henri-Michel COMET, **Préfet de Loire-Atlantique**. L'objectif de ce partenariat est la mise en commun des moyens déployés par Groupama Loire Bretagne d'une part, et la Préfecture de Loire Atlantique d'autre part, en matière de prévention des risques routiers en s'appuyant sur l'expertise et les moyens de sensibilisation de Groupama Loire Bretagne qui travaillent déjà depuis de nombreuses années sur des actions communes avec les services de Gendarmerie (notamment, la piste scolaire d'éducation routière).

Groupama Loire Bretagne met à disposition les nouveaux outils de prévention au service des actions de la Préfecture comme la voiture **« test-choc »** ou le **bagage sécurité routière** dont sont dotés les animateurs institutionnels **avec les bagages d'animations** autour des effets de l'alcool et des stupéfiants au volant ou encore des tests de vision.

Dans ce département 44, **une action de sensibilisation à la sécurité routière d'envergure** à destination des seniors libellée **« Rajeunissez votre permis »** pilotée et par la **gendarmerie** en partenariat avec le Clic, la ville d'Ancenis, Groupama et Génération mouvement a été réalisée le 8 novembre 2016. Avec au menu, une révision du code de la route, des tests de réflexes grâce à des simulateurs... Sans faire l'impasse sur l'alcoolémie au volant ! Fort de la réussite de cet événement qui a réuni plus de 220 seniors et largement relayé par la presse et par un reportage sur TF1, une action similaire sera reconduite sur le territoire de Châteaubriant en 2017.

En Côtes d'Armor, c'est en mai 2016, **lors de l'inauguration de l'édition 2016 des Terralies** à Saint-Brieuc que, Pierre Lambert Préfet des Côtes d'Armor et Jean-Yves Le Diouron, Président de la Fédération Départementale 22, ont signé **la Charte de partenariat pour la sécurité routière. Cette charte permet de resserrer les liens avec les services de l'Etat sur le département.** Elle vise les mêmes objectifs que celle signée avec la Préfecture de Loire Atlantique.

Autre action conclue au bénéfice de la sécurité routière et notamment la prévention des accidents de tracteurs et d'engins agricoles par la **signature d'une convention entre la Fédération Régionale des Maisons familiales et Rurales de Bretagne** (qui couvre les 4 départements bretons) **et Groupama Loire Bretagne le 1^{er} septembre 2016**. Le dispositif propose des formations à la conduite d'engins agricoles destinées aux utilisateurs réguliers notamment exploitants agricoles, salariés agricoles, agents de collectivités ou salariés d'entreprises privées. Les sessions de formation seront conjointement animées par les experts prévention de Groupama Loire Bretagne et des formateurs de MFR Bretagne.

Dans le prolongement de cette convention qui vise à réduire les sinistres dus à des engins agricoles, **Groupama Loire Bretagne a en projet le développement d'une application avec Groupama SA permettant de signaler la présence de véhicule lent ou encombrant aux autres usagers de la route**. Ce projet visant à développer une application de géolocalisation est financé à 50% par Groupama Loire Bretagne et par Groupama SA. Les travaux pour étude de la solution ont débuté en octobre pour une mise œuvre envisagée 1^{er} trimestre 2017.

Outre ces avancées, Groupama Loire Bretagne, 1^{er} assureur régional reconnu pour son expertise, co-anime régulièrement des opérations de prévention.

Par exemple, *en Maine et Loire*, lors de la **journée sécurité routière organisée par la coordination de la sécurité routière, la Direction Départementale du Territoire et la gendarmerie nationale le 12 octobre dernier à St Sylvain d'Anjou, des préventeurs de l'entreprise étaient présents**. Face à l'**accidentologie** dégradée du département, la DDT et les services de la préfecture ont voulu marquer les esprits sous un aspect prévention avant répression. Après avoir réalisé des contrôles de gendarmerie le matin et constaté des infractions (essentiellement téléphone au volant, vitesse et stop non respecté), les contrevenants ont dû soit accepter la sanction, soit participer à des ateliers de prévention au village sécurité spécialement créé pour cette journée. Groupama avait mis à disposition la **voiture Testo-choc** et faisait partie intégrante du parcours avec la sécurité civile. **36 contrevenants repentis ont pu bénéficier de l'expérience du choc avant et arrière à vitesse réduite et être sensibilisés**.

En Finistère, ce sont tous les élèves de 3^{ème}, 2nde, 1^{ère} et Terminale des 7 établissements scolaires de la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau qui ont été réunis le 26 avril dernier à la salle du Vallon pour une action d'envergure réunissant **tous les acteurs locaux de la Prévention Routière étaient mobilisés ce jour-là : gendarmerie, police municipale, pompier, Prévention Routière, DDTM et Groupama**.

Le matin, plusieurs ateliers théoriques ont été proposés aux jeunes sur différentes thématiques : les conduites addictives (alcool, drogue, téléphone) ou encore le cyber-harcèlement, la découverte des outils de prévention comme les éthylotests. Les élus Groupama animaient une mise en situation sur un parcours alcoolémie qui, au moyen de lunettes, simule un état d'ébriété à 0,80g/l et à 1,50g/l.

L'après-midi, une société spécialisée dans la réalisation de crash-tests est intervenue pour des simulations et faire prendre conscience qu'un comportement à risque a toujours des conséquences dramatiques. A 50kmh/h, voiture contre scooter ou voiture contre voiture le choc est saisissant. Les 1000 jeunes ont été impressionnés et alertés sur l'importance du respect des règles de la sécurité routière.

Et pour toucher tous les publics, **les caisses locales mènent périodiquement plusieurs actions** de prévention avec le concours des intervenants de la gendarmerie et de la prévention routière pour prévenir les risques routiers pour petits et grands.

Les opérations « Pistes cyclables » conduites en collaboration avec les établissements scolaires et les municipalités pour sensibiliser les enfants aux conditions de circulation à vélo contribuent à ces actions de sécurité routière.

Ainsi, pour exemple, le 25 juin, **la municipalité de Plabennec et Groupama** se sont associés pour présenter à 55 élèves des écoles primaires de Plabennec (Ecole Ste Anne, Diwan et IME) une initiation à la conduite en vélo. **Une plaquette « initiation à la sécurité**

routière » a été remise à chaque instituteur ou éducateur afin de prendre connaissance du contenu de la formation qui combine initiation au code de la route et ateliers de sécurité routière à vélo ou trottinette...

Et parce qu'il n'est jamais trop tôt pour apprendre les bonnes habitudes, la **Caisse locale du Pays de la Roche Derrien** a aussi organisé en octobre **à l'intention des élèves de CM de l'école primaire de Pommerit-Jaudy, avec l'appui de l'association de prévention lannionaise « Objectif autonomie », une journée de prévention dont le but était de sensibiliser les enfants de 10/11 ans aux dangers de la route qu'ils soient piétons, cyclistes ou passagers d'un véhicule ou d'un car scolaire. Cette 1^{ère} étape animée à l'aide d'outils pédagogiques modernes et ludiques (tablettes, télécommandes..)** est complétée d'une seconde pour vérifier en pratique les acquis des élèves par des exercices sur pistes.

A Cléder, c'est avec le policier municipal que la caisse locale a mis en place une action de prévention « permis vélo et piéton » pour les enfants de 5 à 9 ans et distribué des gilets jaunes aux enfants pour clore la journée.

En plus de ces équipements « gilets jaunes » distribués depuis des années, la **Caisse locale de Pommerit-Plouisy a lancé début 2017 une action complémentaire pour remettre à chaque élève un bracelet fluorescent** qui s'enroule sur le bras et utile pour prendre le car pour aller aux lycées et aux collèges tout en restant visible près des abris bus. Cette action saluée par le maire de la commune a été complétée par la distribution de ces brassards pour les autres communes dépendant de la Caisse locale : Pommerit-le-Vicomte, Squiffiec, Trégonneau et Plouisy.

Pour les collégiens et lycéens, nombre d'actions locales sont conduites pour sensibiliser, éduquer et faire baisser les risques. Pour exemple, c'est à l'initiative de quatre étudiants, dans le cadre d'un projet de groupe BTS Production Animale, que la prévention routière était à l'ordre du jour en avril au lycée agricole de Caulnes. Répartis en deux ateliers, ce sont environ cinquante élèves de BTS et de 1^{ère} qui ont participé à cette demi-journée consacrée aux accidents de la route et à leurs conséquences avec quizz et quelques exercices avec les lunettes simulant l'alcoolémie.

En mai, gendarmes, pompiers, la Prévention Routière et Groupama s'étaient également donnés rendez-vous au lycée du Kreisker de St Pol de Léon pour intervenir auprès de 260 élèves de seconde dans le même objectif.

Des professionnels du code de la route s'associent aussi localement aux élus de Groupama pour diffuser une mise à jour des connaissances du code de la route et sensibiliser le public aux évolutions régulières.

Début mai, la **Caisse locale du pays de Nort (44)** invitait ses sociétaires à une matinée consacrée à la révision du code avec la participation de l'auto-école West Evasion en charge de cette formation. Plus de 100 participants ont pu à cette occasion réviser leur code de la route. Dans le même objectif, la caisse locale du Leverin (56) composée de 3 communes avec une auto-école aux portes de Ploërmel a réalisé la même animation tout comme la Caisse locale de Plougonvelin et celle de Guichen.

Deux caisses locales (celle du Pays de Blain *en Loire-Atlantique* associée à l'auto-école Le CLOAREC et celle de St Nicolas du Pélem avec l'auto-école du Pélem *en Côtes d'Armor*) ont décidé de renouveler les opérations menées en 2015.

Enfin, localement, **des garagistes mènent des actions communes avec Groupama** pour conduire des **opérations de révisions « optiques de phares »**.

Additionné à ces implications multiples en matière de prévention routière sur le territoire, le **Centre Centaure Bretagne SA**, situé au Rheu près de Rennes, est un engagement important des actions de prévention de Groupama Loire Bretagne dans le domaine de la sécurité routière tant à l'égard de ses sociétaires que des entreprises et du grand public. Centaure Bretagne SA fait partie du réseau national des 11 centres Centaures répartis sur l'ensemble du territoire.

En 2016, une **application grand public « Centaure 360° »** a été lancée par le réseau national. Cette nouvelle application mise sur la réalité virtuelle comme outil pédagogique pour informer et immerger les utilisateurs de smartphone dans l'univers de la prévention et du perfectionnement à la conduite.

Au Centre Centaure Bretagne, les formateurs réussissent le **double pari de sensibiliser aux dangers de la route et d'aguerrir ses participants face à des situations périlleuses**. Les stagiaires évoluent sur des pistes fermées et protégées, équipées de plateaux d'exercices reproduisant des situations à risque. La journée de formation se compose d'un apport théorique suivi d'exercices pratiques pour faire prendre conscience des risques de la

conduite automobile et se termine par la conduite de son propre véhicule pour valider les enseignements du stage.

La Charte de sécurité routière tripartite renouvelée en novembre 2013 entre Groupama, l'association Centaure et la Sécurité routière matérialise notre engagement pour promouvoir cette formation solide au service de la prévention. **Une démarche de certification qualité a été initiée en 2016 pour asseoir la crédibilité de cette formation.**

Depuis la création du Centre en 1993, Groupama Loire Bretagne actionnaire avec d'autres entités du Groupe et des partenaires externes marque son engagement durable dans cette démarche de prévention des risques routiers et de responsabilisation des conducteurs.

Dans le cadre de la formation professionnelle, les entreprises conscientes que ce risque emporte la part majeure des accidents du travail intègrent de plus en plus le risque « sécurité routière » dans leur plan de prévention au bénéfice de leurs collaborateurs (« stagiaires salariés »). A ce titre, on compte 2 167 stagiaires au titre de la formation professionnelle à Centaure Bretagne SA en 2016.

S'agissant de la partie « Grand public », représentant les « stagiaires particuliers » inscrits au Centre pour une formation à titre individuel, qu'ils soient sociétaires Groupama ou non ; elle s'établit à 2 184 stagiaires sur un total de 4 321 stagiaires sensibilisés aux risques routiers. Cette part « Grand public » représente 50.54% du nombre total de stagiaires dont 497 stagiaires sociétaires de Groupama Loire Bretagne.

Formation par le Centre Centaure Bretagne SA	2015*	2016*
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite	6 906 dont 4 578 stagiaires Grand Public : 625 stagiaires de Groupama Loire Bretagne et 3 811 stagiaires de Groupama Centre Manche	4 321 dont 2 184 stagiaires Grand Public : 497 stagiaires sociétaires de Groupama Loire Bretagne** 1 448 stagiaires de Groupama Centre Manche 172 stagiaires permis à points Et 67 stagiaires hors réseau Groupama

*exercice civil

** ces 497 stages ont été totalement pris en charge financièrement par les échelons locaux de Groupama Loire Bretagne au titre de la prévention routière pour un montant de 80 514€.

Sécurité de l'habitat

Les initiatives de Groupama Loire Bretagne visent à sensibiliser tous publics et les différentes tranches d'âge pour encourager les comportements préventifs et de secours notamment sur les risques domestiques.

De nombreuses actions sont menées localement, à travers des réunions d'information et la publication de fiches thématiques sur les risques du quotidien. Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que l'INREPS, Générations mouvement, La Croix Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux...

En 2016, 2082 personnes (comparativement à 1084 personnes en 2015) **ont été sensibilisées** sur le territoire **par des actions locales de sécurité de l'habitat** avec en majeure :

- des journées de sensibilisation à la révision d'extincteurs pour **882 bénéficiaires**, (459 en 2015),
- des actions de sensibilisation à la prévention incendie et notamment par des journées portes ouvertes tel à Rosporden avec les pompiers (environ 1000 bénéficiaires),
- ainsi que des réunions publiques organisées et co-animées avec des représentants de la Gendarmerie sur le thème de la sécurité des habitations et la prévention des cambriolages en forte recrudescence. 135 personnes (526 en 2015) ont participé à ces réunions «prévention vol sur cet exercice. Ainsi, l'action menée par les Caisses locales

de Crozon et d'Argol-Telgruc qui ont organisé 2 réunions «Prévention vol habitation et démarchage abusif».

Considérant que 985 effractions ont lieu chaque jour en France et que les zones rurales deviennent des cibles privilégiées, des actions de prévention Vol en partenariat avec les autorités locales, la Gendarmerie sont mises en place pour mettre en garde le grand public et préciser les moyens à mettre en œuvre pour prévenir les cambriolages ou les mettre en échec.

A l'initiative du club des aînés de Guiclan, une réunion sur la **Prévention du risque Vol** a été menée sur la commune auprès d'une quarantaine de personnes.

Cette thématique d'actualité a également réuni **près d'une centaine de personnes** qui ont répondu à l'invitation de la **municipalité de Lannilis** pour cette réunion de sensibilisation au risque des vols en habitation en partenariat avec Groupama et la gendarmerie.

Partant du constat de l'augmentation des vols en zones rurales et notamment dans les exploitations agricoles, **Groupama Loire Bretagne a signé en septembre 2016 une convention avec la Préfecture et la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor** en présence de Jean-Yves Le DIOURON, Président de la Fédération départementale Groupama, Mrs Pierre LAMBERT Préfet, Colonel Philippe FIN commandant du groupement de gendarmerie, Commissaire Laurent DUFOR directeur départemental de la sécurité publique et Mme EVEN, Présidente de la Chambre d'agriculture du 22.

Pour endiguer ce phénomène national, un système d'alerte par SMS et par mail à destination des agriculteurs a été mis en place.

De manière générale, pour lutter contre la recrudescence des vols dans les exploitations (+ 40% en 7 ans), le milieu agricole s'est adapté avec la mise en place de conventions signées entre les syndicats agricoles, les préfetures et la gendarmerie dans 69 départements. Bien souvent, le dispositif "Vigi-agri" est lancé. Les exploitants adhérant au réseau d'alerte, envoient un sms dès qu'ils sont victimes d'un vol. Le SMS arrive sur les téléphones des autres adhérents via le Centre d'opération et de renseignement de la gendarmerie. Ainsi, dans le Finistère, Groupama Loire Bretagne s'est associé au plan "Alerte Agri 29" avec une information affichée dans les agences.

Prévention agricole

La prévention agricole, avec des actions très complètes et de multiples innovations, bénéficie de l'engagement historique de Groupama qui a célébré en 2015 ses « 60 ans de prévention ».

Au niveau régional, les **experts prévention** de Groupama Loire Bretagne ont conduit **1 774 missions** de prévention technique **sur le marché agricole correspondant à 2 359 jours** soit +56.64% en volume jours par rapport à 2015 (1 506 en 2015). Par ailleurs, 14 missions de prévention institutionnelle ont été réalisées sur la période.

Cette équipe dédiée d'ingénieurs réalise des diagnostics sur l'assurabilité des risques (avant leur entrée en portefeuille ou après au titre de la surveillance) et propose, après échanges avec les professionnels concernés, le plan de prévention adapté et personnalisé à la structure avec les mesures correctives associées.

Ces actions couplées à des relations suivies avec différents acteurs : éleveurs, groupements, constructeurs et installateurs **s'inscrivent au plus près des besoins du terrain et de la profession** pour mener une démarche de prévention qui allie proximité, anticipation et innovation.

Données chiffrées :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Actions des préventeurs sur le Marché Agricole	2 547 %*	2 376 *	2093*	1506*	1788**

*exprimées en nombre de jours

**exprimées en nombre de missions à compter de 2016. Constat : sur ce marché, les missions sont d'une durée supérieure à 1 jour (1,33jour/mission en moyenne).

Impliqué sur la problématique des risques agricoles et leurs évolutions, **le service régional de prévention de Groupama Loire Bretagne participe à l'élaboration et/ou mise à jour de documentations techniques ainsi qu'à des travaux avec le Groupe** pour adapter

les outils ou moyens à disposition. Tel est le cas pour l'étude en cours sur le projet de développement d'une application de géolocalisation évoqué précédemment.

Le service régional de prévention contribue également aux **travaux menés avec Groupama SA et l'AMF sur la méthanisation et la publication d'un guide d'intégration de la sécurité** dans une installation de méthanisation.



Ces actions sont complétées par de **nombreuses actions locales de prévention institutionnelle** au **bénéfice des exploitants et plus largement des habitants des zones rurales** pour notamment développer les mesures de prévention en matière de signalisation des situations à risque (engins agricoles, déplacement des animaux ou chaussées boueuses...).

A relever dans ce cadre, au-delà de l'achat des panneaux de signalisation temporaire mis à disposition des sociétaires tels que les panneaux boue, **l'impression de 1 500 adhésifs "suivez-moi prudemment" à apposer à l'arrière des remorques et engins agricoles** pour inciter au respect des règles de prudence pour doubler les tracteurs et engins agricoles. L'initiative originale prise en novembre 2015 par 9 Caisses locales des *Côtes d'Armor* est communiquée dans les autres départements.

En complément, le développement des alertes prévention par courriel auprès des sociétaires pour les risques aussi divers que les incendies séchoirs, tempêtes, inondations, fourrages... ainsi que la **présence des experts Prévention de Groupama Loire Bretagne à des conférences ou évènements thématiques** concrétisent la démarche soutenue de la Caisse régionale.

En appui de ces actions terrain, la lettre d'informations trimestrielle de Groupama Loire Bretagne

« **Génération Agri** » expédiée à tous nos sociétaires du marché agricole complète ce dispositif de sensibilisation et de vulgarisation des conseils prévention auprès de ces professionnels.

Prévention Entreprises et Collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. **auprès des industriels et des collectivités locales**, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une **approche « sur mesure »**.

Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre **Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information** en temps réel sur les risques d'inondations. Le dispositif équipe aujourd'hui plus de 18 000 communes et prévient en plus des inondations, les risques de tempêtes, de submersion marine, ou de fortes chutes de neige. L'information est personnalisée et délivrée en temps réel par Internet ou SMS. Une nouvelle application délivre des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène à risque : rappels de vigilance météo, expertises hydrométéorologiques, consignes de sauvegarde, ...

Groupama Loire Bretagne poursuit par ailleurs auprès de ces cibles la réalisation de plans de prévention et de suivi des risques, d'audits d'assurabilité, d'opérations de contrôle des installations ainsi que des études techniques par l'équipe d'ingénieurs prévention. A cela s'ajoute l'accompagnement de ces professionnels dans leur démarche de sécurisation des risques à travers la commercialisation des offres de services relatives à la réalisation du document unique (marché des Collectivités) et à la gestion de crise (marché des Entreprises).

Données chiffrées :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Actions des préventeurs sur le Marché des Entreprises et des Collectivités	455*	404*	644*	508*	562**

* exprimées en nombre de jours

** exprimées en nombre de missions à compter de 2016.

Ces 562 missions menées par les experts prévention de l'entreprise se décomposent en 315 missions pour les entreprises d'une moyenne de 2,82 jours par mission et 67 missions pour les collectivités d'une moyenne de 1,35 jour par mission.

Au total, les experts prévention de Groupama Loire Bretagne ont consacré tous risques confondus 2400 missions sur la période correspondant à une équivalence de 3 612,45 jours comparativement à 2 093 jours en 2015 soit une progression de 72,6%. Les missions de prévention institutionnelles s'élèvent à 287 missions dont 36 pour animation « Testo-choc ».

Référent sécurité routière sur la région, la Caisse régionale a marqué plus fortement son investissement Prévention au service du marché des professionnels à la fin de l'exercice 2015 en créant une filiale «**Diarbenn Solutions**» en cohérence avec son expertise de plus de 50 ans sur le risque routier et les relations entretenues avec la gendarmerie, les préfectures et les clubs sécurité routière en entreprise.

Cette nouvelle filiale lancée en décembre 2015 propose, à destination des entreprises et collectivités, une démarche innovante de prestations d'audits de risques particulièrement ciblée sur la prévention du risque routier. Cette démarche peut également être abordée sous l'angle environnemental et sociétal pour réduire les consommations de carburant, les accidents de travail ou de trajet domicile-travail, les prises de risques et infractions au code de la route et au code pénal en tant qu'employeur.

A noter en complément, une **action de formation innovante réalisée le 25 février à l'initiative du Syndicat des entrepreneurs des territoires du Maine et Loire portant sur la formation à la sécurité en entreprise pour les employeurs et leurs salariés**. Groupama a animé, avec son partenaire les extincteurs nantais, un atelier sur la lutte contre l'incendie et la manipulation des extincteurs.

La centaine de stagiaires a pu s'exercer à l'extinction des feux en fonction des matières enflammées et participé à trois autres ateliers sur la sécurité en lien avec les risques électriques animés par l'ERDF, le travail en hauteur animé par la MSA, la sécurité au sein des combi presses enrubanneuses qui ont occasionné des accidents.

Enfin, **Groupama Loire Bretagne** en tant qu'entreprise impliquée sur le terrain de la prévention poursuit son **soutien au bénéfice des pompiers volontaires** en favorisant la disponibilité de ses salariés engagés. A travers les **conventions de disponibilité signées avec les Services Départementaux d'incendie et de secours (SDIS) 29, 56, 22 et 35**, la Caisse régionale accompagne les salariés dans leur engagement par l'organisation de plages de disponibilité les aidant à se former et à gérer les contraintes liées au retour après des interventions de nuit et ainsi, à mieux assurer leur mission de Service Public (5 jours de disponibilité par an pour des actions de formation et accord pour arriver plus tardivement le matin avec un maximum annuel de 20 heures). **8 collaborateurs de l'entreprise bénéficient actuellement de ce dispositif.**

S'agissant du nombre de bénéficiaires externes des actions de prévention conduites par Groupama Loire Bretagne tous domaines confondus sur les 6 départements, la baisse significative pour 2016 est due au fait qu'il n'y a pas eu cette année de thématique de prévention développée lors des Assemblées générales qui, l'an dernier, concernaient 50 839 participants. Corrigées de cet effet, les données sur les bénéficiaires externes des actions de prévention sont constantes.

Bénéficiaires externes d'actions de prévention	2013	2014	2015	2016
Nombre de personnes externes ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	117 346	98 098	58 115	8 410*

* baisse due à l'absence de thématique spécifique prévention développée lors des Assemblées générales 2016

Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du Groupe

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité sont également proposées aux collaborateurs de Groupama Loire Bretagne. Sur cet exercice, **417 collaborateurs ont** ainsi été **sensibilisés à différentes thématiques hors formations entrant dans le cadre de l'obligation légale.** (225 en 2015)

Ils se répartissent dans les domaines suivants :

- Eco-conduite : 30
- Ergonomie au poste de travail 12
- Gérer les appels difficiles : 27
- Gérer les incivilités : 98
- Gestion des Risques Psycho-sociaux : 10
- Gestion du stress : 4
- Tous acteurs de la Qualité de Vie au Travail : 236

En matière de prévention, qu'il s'agisse de l'échelon local, départemental et/ou régional, Groupama Loire Bretagne matérialise son rôle d'assureur responsable et de partenaire engagé à travers de nombreuses collaborations nouées avec les collectivités locales, les établissements scolaires, la Gendarmerie et la Police nationales, les Préfectures, les pompiers et autres acteurs de la société civile (experts médicaux et autres professionnels). Ces collaborations renforcent notre capacité de mobilisation sur les 6 départements pour additionner nos compétences et agir au service de la société civile et des enjeux d'aujourd'hui et de demain. Ces partenariats au service de tous publics contribuent à l'animation locale de tous les secteurs du territoire.

Pour la période, Groupama Loire Bretagne a consacré un budget de 1 349 692€ au titre de la Prévention Technique menée par les experts régionaux de Groupama et de la prévention sécurité routière menée par les 2 animateurs avec l'outil « **Testo-choc** » (hors budget des actions de Prévention institutionnelle).

▪ **2.2.3 Une gestion responsable des actifs**

Le Groupe produira pour la 1ère fois, au cours du 1er semestre 2017, un reporting « ESG et climat », présentant la manière dont le Groupe intègre les critères Environnement, Sociaux/sociétaux et de Gouvernance dans le choix de ses investissements, et sa contribution au financement de la transition énergétique.

Le Groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long

terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Le total des placements du Groupe intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) atteint au 30/12/2016 23,7 milliards d'euros, soit 24 % du total des encours gérés. Les encours gérés, dont l'IR, sont en augmentation sur la période 2016/2015.

Groupama Épargne Salariale en tant que direction métier du Groupe se positionne également dans une démarche RSE, pour son offre de produits destinée aux salariés du Groupe Groupama et aux salariés des 13 000 entreprises clientes. Groupama Epargne Salariale propose en effet des **fonds ISR**, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES), dont l'encours a progressé de plus de 7%. De plus une campagne en cours de sensibilisation à l'adoption des e-relevés par les épargnants va permettre de réduire l'empreinte carbone de Groupama Epargne Salariale.

En 2016, les faits marquants visent :

- suite à un audit de l'AFNOR, l'attribution à la SICAV Euro Capital Durable (actions zone euro) et au fonds Groupama Crédit Euro ISR (obligations zone euro) de Groupama Asset Management **du nouveau label ISR soutenu par les Pouvoirs publics** (ce label succède au label privé Novethic).
- **le lancement** par Groupama Epargne Salariale **d'une nouvelle offre** pour les TPE-PME intégrant les avantages de la loi Macron **et la poursuite du développement de Solutions Epargne Salariale**, le site de référence en épargne salariale pour les TPE et PME (www.solutions-epargnesalariale.fr est le premier site Internet en France entièrement dédié à l'épargne salariale).

S'agissant de la Caisse régionale, des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont également pris en compte pour réaliser des investissements au profit de l'économie du territoire.

Les montants engagés en 2016 sont les suivants :

- Dette privée consentie à des acteurs locaux pour 3M€ dont l'objet est de soutenir les entreprises concernées dans le financement de projets.
- Capital Développement Régional pour 2 M€ (dont 0.4M€ effectivement versés en 2016) dont l'objet est de soutenir le développement et la croissance des entreprises concernées.

Ces fonds sont venus s'ajouter à la somme de 1M€ déjà investis sur une obligation émise en 2015. **Au total, les montants engagés par Groupama Loire Bretagne s'élèvent à 6M€.**

2.3. Contribuer au développement des territoires et de la Société civile

Le Groupe à travers la 2ème édition des Prix « Groupama Créateurs de confiance » qui contribuent à créer de la confiance au sein de la société française a récompensé, le 22 juin 2016, 6 initiatives et actions innovantes.

Dans cet esprit, **Groupama Loire Bretagne s'inscrit dans une dynamique de progrès** et incarne la présence de l'assurance et de la banque **au plus près des besoins de l'économie régionale**. Cette présence territoriale est pilotée par une gouvernance mutualiste, représentative de ses clients-sociétaires, qui se combine avec de forts liens avec les acteurs économiques locaux : particuliers, PME-PMI, institutionnels, collectivités territoriales.

La structure décentralisée de Groupama favorise ce fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Son action pour le développement en faveur des territoires et de la société civile se concrétise notamment par de nombreuses implications dans le tissu économique et associatif local et un grand nombre de partenariats de proximité (opticiens, garages, agents immobiliers...) qui s'appuie sur un maillage dense.

Groupama Loire Bretagne compte en effet **297 agences, réparties sur les 6 départements** qui constituent des canaux importants de proximité pour écouter, conseiller et rassurer les clients notamment sur les demandes et services à valeur ajoutée.

Nos élus, impliqués sur le terrain, instaurent un dialogue permanent entre sociétaires et collaborateurs. Ils facilitent la compréhension des besoins et des attentes de nos clients.

Pour cela, nos acteurs mutualistes peuvent s'appuyer sur le caractère unique de notre organisation qui met le « sociétaire /adhérent » au cœur du débat démocratique pour créer et développer les coopérations.

Au total ce sont **5 571 élus**, 414 caisses locales, 297 agences **et 2 289 collaborateurs** qui ont veillé chaque jour à satisfaire près de 600 000 sociétaires de Groupama Loire Bretagne. Les élus contribuent à la fidélisation de nos sociétaires, à la promotion de nos valeurs et de nos produits.

A travers son engagement « territorial », **Groupama Loire Bretagne place la « RSE » et « le développement responsable » au cœur de ses convictions et de ses actions** en s'attachant aux modalités de conduite de ses activités et à leurs effets.

En 2016, des réflexions au sein du Conseil d'Administration de la Caisse régionale poursuivies à l'échelon départemental et local **ont été conduites sur le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration** pour poursuivre les évolutions nécessaires de nos instances de gouvernance en matière de diversité (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle) et de compétences en cohérence avec les évolutions de la société et de la réglementation.

Au sein du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, Groupama Loire Bretagne s'est doté d'un **Comité Ethique et RSE** et la Direction intègre le volet RSE à son plan stratégique.

Au plan régional, l'entreprise a la volonté d'être un acteur de référence, en particulier vis-à-vis de ses clients, en associant tous les collaborateurs répartis sur les 6 départements du territoire. **La synergie avec les élus reste un atout majeur et un levier nécessaire** : valorisation de l'expérience sociétaire, action conjointe dans le cadre de partenariats, échange de contacts, mobilisation en cas de coup dur... autant d'exemples concrets pour faire **du trio « élu – client – conseiller » le trio de la réussite.**

L'ambition de la Caisse régionale est de se différencier par sa proximité avec ses sociétaires et par sa participation à la dynamique économique grâce à son fort ancrage territorial. L'idée de Groupama Loire Bretagne est de créer un nouveau type d'échange avec le client, dans le but de renforcer la qualité de la relation **et de créer des communautés actives fédérées autour des thématiques chères** à l'entreprise.

▪ **2.3.1 Développement économique et initiative dans les territoires**

En s'appuyant sur ces relais, Groupama Loire Bretagne valorise les partenariats de proximité, qui œuvrent au développement économique et social des territoires.

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, **Groupama Loire Bretagne 1^{er} assureur de la région** développe sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent et entourent l'initiative **en faveur de l'emploi et du développement économique local.**

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage fort du réseau d'élus et de collaborateurs de l'entreprise qui, en interaction et complémentarité, agissent ensemble en partenaires responsables avec les parties prenantes du territoire.

Au titre de 2016, la part provisionnée de cotisation foncière (CFE) payée par Groupama Loire Bretagne au titre de la **contribution économique territoriale (CET) s'élève à 345 340€ en 2016** comparativement à 350 768 € en 2015. La part de cotisation valeur ajoutée (CVAE) estimée et provisionnée s'élève quant à elle à **2 824 966 €** pour 3 253 972 € en 2015.

Dans le domaine agricole

Grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes et l'accompagnement complet sur le terrain de tout le cycle d'activité des agriculteurs, **Groupama Loire Bretagne s'implique par des actions de parrainage, de soutien à l'installation, de formation et information, de gestion des coups durs et par sa participation à des initiatives de progrès social** : promotion des métiers de l'agriculture dont partenariats avec des lycées agricoles, Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), associations et fédérations

professionnelles liées aux filières, Jeunes Agriculteurs départementaux et FDSEA. Les fédérations départementales de Groupama sont également représentées au sein des DDT (Directions Départementales du Territoire) et SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

Concernant les Organisations Professionnelles Agricoles, nos relations nous ont conduit à participer en 2016 à des réunions avec le syndicalisme et les autres partenaires sur la crise agricole (porcine, lait), les perturbations climatiques (inondation/sécheresse) et la gestion des risques d'un point de vue assurantiel (participation à la construction de la PAC 2020). Par ailleurs, nous avons informé nos partenaires de nos process en matière d'encaissement afin de répondre à la crise agricole.

Un cadre de Groupama Loire Bretagne a pour mission d'assurer les relations avec les opérations professionnelles agricoles sur le territoire et de marquer notre présence et appui auprès des acteurs du milieu agricole.

Depuis 2006, le **fonds BRIT facilite la transmission et la reprise des TPE et PME en Bretagne**, en accordant des prêts d'honneur aux porteurs de projets. Ce dispositif est désormais ouvert aux jeunes éleveurs bovins et porcins qui s'installent et reprennent une exploitation, dans le cadre d'une expérimentation financée par la Région et la Caisse des dépôts et animée par Initiative Bretagne (1er réseau associatif de financement des créateurs / repreneurs d'entreprise en Bretagne, basé à Trégueux).

Face à la crise traversée par les secteurs bovin et porcin, la Région a mis sur pied, courant 2016, des plans d'aide adaptés à chacune des deux filières. L'un des volets de l'action prévoit d'accompagner les projets d'installation en porcs, bovins viande et veaux de boucherie, en s'appuyant sur un prêt d'honneur, sans intérêt et sans garantie personnelle. Grâce à ses relations étroites avec Initiative Bretagne, Groupama Loire Bretagne a été choisie pour apporter une solution d'assurance emprunteur aux porteurs de projets, en lien avec un agent général Gan, pour une simplicité de mise en œuvre appréciée de nos partenaires.

À l'échelle régionale, Groupama et GDS Bretagne ont marqué en 2016 leur volonté commune d'étendre leur coopération par la signature d'une convention en matière d'indemnisation des éleveurs en cas de mortalité de leurs bovins pour cause de botulisme ou de salmonellose. Ce partenariat qui existait déjà dans les Côtes d'Armor, a été **étendu aux autres départements bretons depuis le 1er janvier 2016**.

Lors du **SPACE, Salon professionnel agricole incontournable en Europe**, au Parc des expositions de **Rennes Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille et Vilaine)** qui s'est déroulé du 13 au 16 septembre, Groupama Loire Bretagne a proposé aux 100 000 visiteurs la découverte de ses produits, de ses services innovants en matière de prévention notamment l'offre d'accompagnement au développement de la méthanisation, levier pour atteindre en agriculture les objectifs biogaz de production d'énergie renouvelable. A cette occasion, les experts Prévention de la Caisse régionale ont également animé une **conférence thématique autour des risques de la conduite en tracteur**.

Lors de cet événement, les visiteurs ont pu bénéficier de la présentation de services spécifiques destinés aux professionnels de l'agriculture telle l'agence pro et son application smartphone dédiée. Ce service permet de garder le contact et de bénéficier de services rapides, pratiques et innovants.

En soutien à cet événement et aux professionnels du monde agricole et rural, le concours « Regard d'Agri » associé à un message « agriculturez-vous ! » ouvert du 15 juin au 4 septembre sur la page Facebook de Génération Agri et organisé depuis 5 ans, **met en avant l'agriculture par ceux qui la font vivre**. Ce salon **donne les moyens aux visiteurs de voter** lors de cet événement **pour leur production audiovisuelle préférée et ainsi de prendre part à cette exposition**.

Lors du 15ème salon agricole « Les Terralies » à Saint-Brieuc (Côtes d'Armor) le weekend du 27 au 29 mai 2016, Groupama Loire Bretagne a marqué son soutien avec d'autres partenaires au monde agricole en offrant au grand public la **possibilité à la « ville de rencontrer la campagne »** et d'en découvrir plusieurs facettes à travers les animations culinaires, les activités ludiques et pédagogiques et la présence d'animaux. En trois jours, ce sont plus de 25 000 visiteurs qui ont été **sensibilisés « à l'environnement et au fonctionnement de la ferme »**. A cette occasion, le partenariat de Groupama avec la Préfecture des Côtes d'Armor en matière de sécurité routière a été concrétisé et une action sur la conduite des engins agricoles a été menée par l'équipe de Préventeurs.

La présence de Groupama Loire Bretagne à différents évènements tels que les **fêtes JA 2016** (par exemple à Illifaut en Côtes d'Armor, partenaire de Terre Attitude »), **les festivals de l'agriculture ou de l'élevage** (exemple à Chemillé en 49) **est l'occasion de concrétiser notre implication auprès des agriculteurs.** S'y côtoient ateliers pédagogiques, activités ludiques, matériels, animaux et stands divers dont ateliers prévention qui concourent à l'animation de ces évènements.

Lors de ces manifestations, les élus Groupama avec les collaborateurs se mobilisent sur le terrain pour prendre part aux animations en faveur de la promotion de l'agriculture sur notre territoire tel le **forum installation organisé chaque année par les Jeunes agriculteurs du Maine et Loire** qui s'adresse aux étudiants de niveau 4 et plus qui préparent leur entrée dans la vie professionnelle.

En soutien au monde agricole, **Groupama et le Service de remplacement du Finistère** ont signé une **convention de partenariat**, en décembre 2015, formalisant les relations et la nécessité ce service aux agriculteurs pour les 3 années à venir. Dans la continuité, le 1^{er} octobre 2016, Groupama Loire Bretagne s'est associé à ce Service de remplacement du Finistère qui organisait son séminaire dans le sud du département. Les salariés, conviés à la découverte de la région de Bénodet et Fouesnant au volant d'une 2CV, ont à cette occasion été **sensibilisés au port de la ceinture de sécurité** par l'animation réalisée par notre préventeur avec le simulateur Testo-Choc.

Dans l'objectif de renforcer les liens entre les agriculteurs et le grand public, **Groupama Loire Bretagne a également soutenu la journée régionale portes ouvertes « Tous à la ferme ! »** organisée par **l'association « Agriculteurs de Bretagne »** et lancée pour la quatrième année consécutive. Ce dimanche 26 juin, les familles bretonnes se sont rendues en nombre dans les 20 fermes réparties sur toute la région. Agricultrices et agriculteurs ont fait visiter leurs exploitations pour faire découvrir leurs pratiques et leurs métiers.

Comme tous les ans, le **réseau « Bienvenue à la Ferme »** a aussi organisé et soutenu des marchés de producteurs. En Ille et Vilaine, la journée du 25 septembre a attiré des milliers de visiteurs organisée dans quatre exploitations du département et relayée par Groupama. Une cérémonie officielle d'ouverture a eu lieu le matin à St-Marc-sur-Couesnon en présence de Monsieur le Préfet de région, d'élus locaux et de représentants des organisations agricoles. Cette année Corinne BOURGEAUX, administratrice de la caisse locale du marais de Dol, et son époux ont accueilli les visiteurs chez eux.

La même volonté d'ouverture pour **développer l'interconnaissance entre monde rural et citadin** a animé les jeunes agriculteurs du *Maine et Loire* qui ont investi la place du Ralliement, en plein **centre-ville d'Angers** sous le regard des citadins le samedi 28 mai. La Caisse régionale était présente aux côtés des organisateurs qui ont souhaité **rassembler le monde agricole et le grand public** pour échanger sur la richesse de leur métier et montrer les valeurs d'une agriculture locale et innovante. Au pays de Chateaubriand (*Ille et Vilaine*), le samedi 10 septembre, **le monde agricole accueillait également ruraux et rurbains pour un grand moment de convivialité avec le soutien des élus de Groupama.**

Dans le domaine TPE-PME

Groupama Loire Bretagne accompagne les entrepreneurs et soutient l'emploi régional dans le cadre de partenariats avec les CCI, les CGPME territoriales, les Chambres des Métiers, les réseaux de la CAPEB, les Centres de Gestion et Centres de Formation ainsi que des partenariats avec des structures et associations diverses en incluant les collectivités locales qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire.

A noter, **le 27 juin 2016**, Groupama Loire Bretagne a signé une **convention avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Finistère** pour créer une relation durable auprès de cette organisation professionnelle représentative des entreprises artisanales du bâtiment.

Acteurs de l'entreprise, Elus et Salariés, contribuent à ces actions en participant à des évènements, forums, colloques ou réunions pour **encourager et soutenir les initiatives au service de la dynamique du tissu économique régional.**

Groupama Loire Bretagne est ainsi impliqué à travers des **accords de coopération** dans le 1^{er} réseau associatif de financement des créateurs d'entreprises via les plates-formes du réseau « France Initiative », associations loi de 1901, qui regroupent des acteurs publics et

privés et qui sont de véritables lieux d'animation de la création d'entreprises dans les bassins d'emploi de la région. **Groupama Loire Bretagne apporte différentes contributions au sein des plateformes Initiative Rennes, Initiative Armor, Initiative Cornouaille, Initiative Carhaix, Initiative Redon ainsi qu'auprès d'Initiative Nantes pour :**

- **accompagner les porteurs de projets** (diagnostic, évaluation et étude de marché...),
- **attribuer des moyens** sous forme de **prêts d'honneur** (à taux zéro et sans garantie) et de suivi qui intervient en moyenne trois ans après la création d'activité.

5 cadres de la Caisse régionale ont contribué à l'animation et au suivi des actions de ces plateformes en 2016 en participant aux **réunions périodiques des comités d'engagement (28 en 2016).**

Pour la plateforme de Rennes initiative, Groupama Loire Bretagne est membre du Conseil d'Administration.

La dotation auprès des différentes plateformes de ce réseau a été de 12 200 € pour cet exercice comparativement à 12 330€ en 2015.

Egalement acteur engagé par une **convention de partenariat signée en octobre 2013 au sein du «Réseau Entreprendre »** dont la démarche est d'aider les futurs créateurs de « PME à potentiel », **Groupama Loire Bretagne s'implique dans des actions d'information, de formation et de communication auprès des chefs d'entreprises** du Réseau Entreprendre Bretagne et accompagne les lauréats chefs d'entreprises membres du réseau. L'accompagnement assure un taux de pérennité des entreprises lauréates de 90% à 4 ans, preuve de l'efficacité du modèle. La contribution financière de la Caisse régionale à ce réseau a été de 10 460€ en 2016 (7 900€ en 2015).

En complément de ces modèles d'accompagnement et de financement des entrepreneurs, reconnu d'utilité publique, **Groupama Loire Bretagne est impliqué** dans des actions de mécénat de compétences et le partage de méthodes entre dirigeants de PME-PMI et cadres de grandes entreprises de tailles et de secteurs d'activités différents ayant des problématiques communes. **Partenaire du « Réseau Plato »,** coordonné par la CCI et soutenu par la Région Bretagne, l'entreprise participe à des réunions pour accompagner et soutenir les chefs d'entreprise autour de thématiques liées aux compétences et domaines de la vie de l'entreprise. **En 2016, 3 cadres de la Caisse régionale se sont investis dans leur rôle d'animateur au sein du de ce réseau sur une dizaine de sessions chacun d'une durée de 3H chacune.**

Groupama Loire Bretagne affirme également son expertise professionnelle et sa volonté d'accompagner les dirigeants ou futurs dirigeants dans leurs différentes démarches en étant **partenaire pour la 12^{ème} année consécutive du salon de la création et de la reprise d'entreprise de Rennes,** événement d'ampleur du Grand Ouest en octobre dernier, et notamment à travers une dotation financière de 5 990€ (3 893€ en 2015) et membre du jury de sélection des porteurs de projets lauréats. Fort d'un succès croissant, ce salon fêtait cette année son 19^{me} anniversaire relayé pour les chaînes bretonnes TVR, Tébésud et Tébéo qui ont retransmis la remise des prix du **concours Cré'ACC. Ce concours organisé par l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne stimule la création d'entreprises tout en encourageant les créateurs à se faire accompagner.**

Dans le prolongement, Groupama Loire Bretagne a aussi **co-animé 5 conférences pour le club social des experts comptables de Bretagne et Pays de la Loire.**

Présent à Rennes pour la 2^{ème} année aux « Belles Rencontres de janvier » dont l'objectif est de réunir les chefs d'entreprise tout en développant idées et réseaux et en libérant toutes les énergies pour contribuer à l'emploi dans la région, **Groupama Loire Bretagne a participé à cet événement organisé** le 20 janvier 2016 **par le Cercle Paul Bert de Rennes. Elus et collaborateurs présents** ont pu faire connaissance ou renforcer les liens avec le tissu économique local et de nombreux chefs d'entreprises, entrepreneurs, créateurs d'entreprises et membres de leurs réseaux.

Partenaire régulier des Chambres des Métiers et de l'Artisanat pour soutenir l'artisanat, les élus des échelons régionaux, départementaux et locaux associés aux collaborateurs de Groupama Loire Bretagne participent activement aux événements organisés pour découvrir les métiers, les produits et les savoir-faire artisanaux notamment **lors des stages de formations des créateurs d'entreprises. 4 cadres de la Caisse régionale ont ainsi co-animé au total 42 séances en 2016 sur les départements 29, 22, 35 et 44.**

Groupama Loire Bretagne intervient également dans le cadre du réseau national « BGE » qui rassemble des associations qui accompagnent les créateurs par des conseils et formations dans toutes les étapes de leur projet.

A l'identique, entrepreneuriat et formation étaient les maîtres-mots lors du **Forum « Terre d'Entreprises » au parc des Expos de Quimper Cornouaille** où futurs entrepreneurs porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise et personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation continue ont pu bénéficier de conseils basés sur la transmission d'expérience et de savoir des exposants.

A cela s'ajoute la présence de Groupama tout au long de l'année aux différents rendez-vous du territoire aux côtés des professionnels pour animer les manifestations diverses lors des foires (Foire Exposition de St Brieuc, Foire de Brest du 5 au 9 mai 2016 où la Gendarmerie Nationale était partie prenante du déploiement de l'animation « rocher d'escalade » gérée conjointement par la Direction Prévention de Groupama S.A. et la Direction de l'Information et de la Communication du Ministère de l'Intérieur, Foire de Retiers dans les domaines de l'agriculture, de la maison, du jardin et des loisirs...), salons (salon de l'auto à Fougères, salons Bati'Globes à Brest et Lesneven, salon des Comités d'entreprises...) ou événements dédiés.

Ainsi, au plan local, **les caisses locales Groupama de l'agglomération quimpéroise** se sont associées pour mettre en place un **partenariat qui dure depuis plusieurs années pour soutenir le défilé de mode organisé à Quimper à l'initiative de l'association Backstage en mars 2016.** Parmi les 8 stylistes présents, 3 des créateurs étaient parisiens ; les autres créateurs venaient de Brest, Laval, Lorient et Nantes. De même, pour la 2^{ème} année, **les élus des caisses locales du secteur de Morlaix** (regroupant Morlaix, Guerlesquin, Henvic-Carantec, Pleyber Christ, Lanmeur, Plougasnou, Taulé, Plougouven-Lanneanou, Plouigneau et St Thégonnec-Loc Eguiner) ont décidé de s'engager sur le projet « **Le Printemps des Générations** » dont l'impact sur l'emploi local est réel. **Porté par l'ORPAM en lien avec Morlaix Communauté, la CCI, ErDF mais aussi Groupama, ce concours destiné aux jeunes créateurs a pour but d'aider au lancement de projets.**

À l'heure de la révolution numérique et à l'ère du digital dans tous les compartiments de notre vie, ces événements, foires, expositions contribuent à animer les différents secteurs du territoire et la vitalité du lien social.

L'adhésion de Groupama Loire Bretagne dans les réseaux tels que «Produit en Bretagne» (10 988€), « Investir en Finistère » (5 000€) ou au sein de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire (CRESS pour 1 056€) participent aussi à cette volonté de proximité et de solidarité envers la société en faveur des collectifs d'innovateurs pour les renforcer mais aussi en faveur de l'expérimentation et du partage de l'innovation. **Ce soutien financier est complété de l'implication d'acteurs et d'élus de l'entreprise à des réunions de commissions ou groupes de travail constitués dans ces réseaux.**

Ainsi, Mme Suzanne MERER BELLEGO, **Elue au Conseil d'Administration de la Fédération de Loire Atlantique, représente Groupama Loire Bretagne au sein des instances de la CRESS des Pays de la Loire** et participe périodiquement aux travaux menés au bénéfice du développement de l'économie sociale et solidaire.

Avec les Associations des Maires des 6 départements couverts par la Caisse régionale, Elus et représentants de Groupama Loire Bretagne entretiennent également des liens étroits au bénéfice des initiatives dans les territoires. Avec les acteurs de la vie locale et intercommunale qui débattent de leur avenir, **l'entreprise** était présente **au 7ème Carrefour des Communes et Communautés de Communes du Finistère** les 6 et 7 octobre 2016 avec des experts Prévention de Diarbenn solutions (prévention des risques routiers) et de Predict Services (Prévention des risques inondation).

En novembre dernier, la participation de Groupama au partenariat avec l'association des Maires du Finistère pour l'année 2017 a été renouvelée. En octobre, c'est une Convention de 3 ans qui a été signée auprès de l'AMF56 (Association des Maires du Morbihan) avec diverses interventions prévues de nos spécialistes auprès des collectivités.

Par ailleurs, **à travers sa politique d'achats locale et au seul titre de la partie frais généraux,** la Caisse régionale fait travailler **plus de 1200 entreprises partenaires présentes sur son territoire.**

Au-delà, l'implication citoyenne de Groupama Loire Bretagne sur son territoire dépasse les frontières de son métier d'assureur pour soutenir des projets solidaires ou de nouvelles initiatives de développement.

Autour des projets solidaires et de l'initiative économique locale

Fortement ancré dans notre région et tourné vers l'innovation, Groupama Loire Bretagne marque son **soutien auprès de la plateforme de crowdfunding bretonne** ouverte sur le monde qui permet à tout un chacun d'investir dans un projet à partir de 5 euros.

GwenneG, plate-forme de financement participatif, mobilise les individus principalement via internet pour financer tous types d'actions sous forme de dons, de prêts, ou d'investissements est ouverte depuis le 1^{er} juin 2015.

Groupama Loire-Bretagne soutient cette start-up en l'hébergeant à titre gratuit depuis sa création.

En 2016, la caisse régionale s'est engagée pour tout nouveau client/sociétaire à reverser 1€ à une entreprise locale à travers la plateforme de crowdfunding.

Ce bel exemple de synergie entre GwenneG et Groupama Loire Bretagne à travers la campagne commune sur le développement local **a permis de soutenir 9 projets avec une dotation de 6 000 € :**

- L'Arbre en tête - Projet GwenneG LEGO SERIOUS PLAY
- Pailler Danielle - Projet GwenneG LE KIG HA FARZ par MIA GLOU ZICK
- Frigo Magic - Projet GwenneG FRIGO MAGIC
- Anke Grapenthin - Projet GwenneG HAPPY DAYS BRITTANY
- Asso Les Paysans du Coin - Projet GwenneG CHAMPS
- SAS Escal Brest - Projet GwenneG THE ROOF MAISON DE L'ESCALADE BREST
- Dos Santos Ruben - Projet GwenneG HEUR&K ESCAPE GAME
- Bigot Servanne - Projet GwenneG MES BOCAUX LOCOS'
- La Savonnerie d'Armor - Projet GwenneG

Pour mettre en valeur cette campagne, au-delà de l'affichage en agence, une série de 4 vidéos a été diffusée courant décembre sur la page Facebook Groupama Loire Bretagne et le nouveau compte Twitter @groupamalb. **Groupama affirme son attachement au territoire et marque concrètement son empreinte sur le terrain en cohérence avec sa nouvelle signature la Vraie vie s'assure ici #Lavraievie."**



En février 2016, **Groupama Loire Bretagne**, 1er assureur mutualiste régional est aussi **devenu le 1er partenaire pionnier de Rosalie Life**. Rosalie Life est le **réseau social de partage et de proximité dédié aux seniors actifs qui souhaitent vivre mieux**. Rosalie Life est dans un premier temps une solution **web – www.rosalie-life.com** – visant à mettre en relation, faire émerger des communautés d'intérêt, informer et distraire, développer de nouvelles pratiques collaboratives. Le réseau grandira sur le web mais aussi au gré de rencontres réelles : cafés rencontres, sorties à caractère insolite, échange de petits services, partage de savoir-faire, etc.

Rosalie Life, soutenue par la région Bretagne, son incubateur Emergys et ses technopoles et des partenaires (la CARSAT retraite et Bretagne Capital Solidaire au soutien financier essentiel), est une **solution au caractère d'innovation sociale et d'usage :**

- créatrice de liens et de confiance.
- favorisant l'émergence de projets collaboratifs pour mieux vieillir jusqu'au bout de la vie.
- porteuse de valeurs : proximité, partage, confiance, estime de soi, autonomie, convivialité, liberté, humanité.

Groupama Loire Bretagne accompagne le développement et la réussite de ce projet en permettant à Rosalie Life de concevoir sa solution web avec agilité et au Groupe d'offrir à ses sociétaires dès l'été 2016 une offre de services étoffée répondant à leurs attentes. Illustrations de ce partenariat conclu en février 2016:

- **Participation au développement de la solution web** : 20 élus de caisses locales (Finistère et Ile et Vilaine) ont participé aux tests préalables au lancement de la solution web permettant d'effectuer des correctifs et des évolutions pour que la solution Rosalie Life corresponde au plus près des besoins et usages des séniors.
- **Sensibilisation le grand public aux méthodes collaboratives**, dont l'habitat participatif, par des interventions de Rosalie Life lors des Assemblées Générales de Groupama Loire Bretagne, à l'automne 2016, sur les 6 départements du grand ouest (Bretagne, Loire Atlantique et Maine et Loire) et 'cafés -rencontres' organisés avec des Caisses Locales volontaires.
- **L'accès gratuit à cette solution pour nos sociétaires pour une durée de 12 mois à compter de l'activation du code promotionnel.**

Le projet Rosalie Life a été lauréat des Prix « Groupama-Créateurs de confiance 2016 » attribués par le Groupe dans la catégorie Habitat et logement.

En outre, fidèle à ses valeurs de proximité et de solidarité, Groupama Loire Bretagne contribue à animer la vie locale de son territoire en soutenant un certain nombre d'associations.

En septembre 2016, l'entreprise a initié et conclu un partenariat pour les 3 années à venir avec l'association les Cigales, mise en avant lors des assemblées générales de Fédérations. L'association régionale des Cigales Pays de Loire regroupe et anime les Cigales ligériennes. De 10 clubs en 2011, elle a largement dépassé la quarantaine fin 2016 et espère bien atteindre la cinquantaine courant 2017. Elles sont désormais réparties sur les 5 départements des Pays de Loire.

Ces Clubs d'Investisseurs (compris entre 5 et 20 personnes) **gèrent de manière Alternative et Locale l'Épargne Solidaire** (d'où le nom CIGALES) **et soutiennent financièrement des entreprises (locales) en création ou en développement.** Cet appui se concrétise soit par une entrée au capital en restant minoritaire, soit et surtout par un accompagnement en amont et pendant toute la durée de leur investissement. **Les projets soutenus sont très divers. Les clubs Cigales favorisent le développement économique de proximité, créateur d'emplois sur le territoire. Des valeurs chères à Groupama qui nous ont naturellement réunis.** Ce mode de gestion collective permet à des particuliers, « les cigaliers », de mettre en commun leur épargne (de 10 à 60 €/mois) pour une durée de 5 ans renouvelable une fois afin de soutenir un porteur de projet qui crée son entreprise. **Les Cigales contribuent à constituer des fonds propres, à augmenter le capital de l'entreprise dans une démarche collaborative.** Il existe 82 clubs en Bretagne et 34 en Pays de Loire.

Par la **subvention de 3000€ accordée au club Cigales en 2016**, l'entreprise aide l'association régionale à se développer avec le concours des actions mutualisées à l'échelon départemental. Groupama Loire Bretagne a aussi proposé à l'association le **soutien des caisses locales** Groupama qui, par leur connaissance du territoire, peuvent aider et soutenir les Cigales bretonnes et ligériennes, en relayant leur message et leurs actions.

C'est dans une même logique de soutien aux réseaux solidaires que **Groupama Loire Bretagne a intégré l'association régionale SOLAAL des Pays de la Loire nouvellement créée le 14 décembre 2016** qui a pour objectif de contribuer à l'alimentation des personnes les plus démunies. Serge Séchet, membre du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de la Fédération départementale du Maine et Loire a été élu au Conseil d'Administration ainsi qu'au Bureau de l'association au poste de Secrétaire. **La cotisation s'élève à 400€ par an.**

A relever, au plan local, la **Caisse locale de Saint-Brieuc** a aussi tissé des liens forts **avec l'association « Saint-Brieuc Entreprises »** comprenant 350 membres, essentiellement des chefs d'Entreprises qui se mobilisent pour favoriser l'activité dans l'agglomération briochine et le département en organisant régulièrement des réunions et débats. **Partenaire de cette association**, la caisse locale a soutenu l'évènement organisé pour promouvoir les actions de « **Saint-Brieuc Entreprises** » par un raid et l'ascension du Mont-Blanc.

Donner du sens à l'acte de s'assurer à Groupama et capitaliser sur nos valeurs : proximité géographique, engagement **inclut également le recrutement. En ce sens, Groupama Loire Bretagne crée des partenariats** avec des associations, écoles ou

établissements pour faire connaître le monde l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi, aider les structures **au service de l'emploi ou de l'insertion en soutenant différents projets.**

Partenaire de l'AFPA, Groupama Loire Bretagne se mobilise pour agir contre les exclusions et les discriminations aidant ainsi les personnes à la recherche d'emploi et en reconversion professionnelle. En 2016, nous avons recruté **5 alternants grâce à ce dispositif avec l'AFPA 22** pour le Centre Relation Client et avec l'AFPA 29 : 5 pour le service Santé et 2 pour le service Encaissement. Sur cet exercice, 42 alternants ont été recrutés à Groupama Loire Bretagne. Au total, on compte 50 alternants présents dans l'entreprise sur la période.

Sur la période 2013/2016, ce sont 114 recrutements en alternance qui ont été réalisés sur 3 ans.

Employeur ancré sur son territoire, **Groupama Loire Bretagne a, en avril 2016, participé à l'événement « Assure ton avenir » sur l'alternance organisé par le Groupe** (jobdating au siège, site dédié et ambassadeur) qui a réuni près de 50 candidats à l'alternance à Rennes.

Membre du Conseil d'administration et soutien actif de FACE (Agir Contre l'Exclusion) qui agit au quotidien pour aider les jeunes en recherche d'emploi à s'insérer dans la vie professionnelle, **la Caisse régionale s'engage au niveau sociétal et social** afin de lutter contre la discrimination et de favoriser la diversité et l'égalité des chances au sein des entreprises. La dotation régionale a été de 1000 € pour 2016.

Citons également au niveau du Groupe, la signature par Groupama en 2015 de la Charte Entreprises & Quartiers, en faveur des quartiers prioritaires.

Cette mobilisation pour aider les personnes à la recherche d'emploi et en reconversion professionnelle se matérialise aussi à travers les partenariats entretenus par Groupama Loire Bretagne avec **différentes manifestations écoles et instituts pour faire connaître le monde de l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi.**

Groupama Loire Bretagne est présent par des temps de rencontres et d'échanges qui se déroulent dans différents lycées et établissements de formation, IUT, IMS (Institut des métiers de l'enseignement supérieur de Nantes) **et IGC de Rennes** (Institut de gestion et de commerce) avec un accent développé sur les métiers de la relation client notamment sur la filière commerciale (cible prioritaire de recrutement).

Dans la suite de l'enquête réalisée en 2015 par Groupama Loire Bretagne auprès d'une cinquantaine d'écoles partenaires afin d'évaluer leurs besoins et d'enrichir les collaborations réciproques, l'entreprise poursuit ses actions pour :

- Structurer les pratiques d'approche de l'entreprise dans les écoles et les salons,
- Outiller les managers dans le recrutement des stagiaires,
- Optimiser le suivi des investissements salons et écoles.

A l'identique du Groupe qui organise des Job-meetings pour l'emploi dans toute la France, **Groupama Loire Bretagne réalise des temps d'animation complétés par une présence aux différents salons de la région** dans un objectif de recrutement tels les **forums emploi jeunes** (nuit de l'orientation, stade de l'emploi...), les **« rencontres emploi tous publics »** ou les **forums emplois spécialisés** en soutien à l'emploi des personnes handicapées ou à l'emploi des seniors.

En 2016, l'entreprise a été présente à 12 « salons Emploi » généralistes organisés sur le territoire :

- 3 sur le département 35 (Stade de l'emploi, Colombia, SPACE)
- 1 sur le département 22 (Supporters de l'Emploi - Forum Emploi Formation)
- 3 sur le département 29 (Plein Phare sur l'Emploi, Salon défense/mobilité, Forum Ouest Avenir)
- 3 sur le département 44 -Stade de l'emploi, Salon Ouest Activités, Place à l'emploi)
- 1 sur le département 49 (Forum pour l'emploi)
- 1 sur le département 56 (Innov Emploi).

Groupama Loire Bretagne a également participé aux **forums « Emploi jeunes »** : nuit de l'orientation en 35, tête de l'emploi en 44, Epitech en 35. Pour le public seniors, la Caisse régionale a participé au **salon « Emploi seniors »** Asspro sur le 44.

Le 1^{er} septembre 2016, Groupama Loire Bretagne par l'intermédiaire de son Directeur de Ressources Humaines **a signé un partenariat avec l'ASCAPE 35**, association créée en 1990 par des cadres en recherche d'emploi. L'objectif principal est d'aider les cadres en recherche d'emploi à se réinsérer, de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ou encore d'animer des réseaux. Dans ce cadre, la Caisse régionale met à disposition gratuitement l'amphithéâtre du siège de Rennes pour organiser des réunions et le Directeur de Ressources Humaines animera 2 à 3 fois par an des ateliers dédiés.

Compte tenu de l'opération gagnante menée pour la 1^{ère} fois en 2015, **un temps de rencontre et des ateliers dédiés aux étudiants de 1^{ère} année de l'école « Digital Campus » ont été reconduits en 2016 au Siège à Rennes** dans l'objectif de leur fournir les bons réflexes pour leur recherche de stages. Ils ont ainsi appris à se présenter lors d'un entretien mais aussi à valoriser toutes leurs **expériences, qu'elles aient ou non un lien direct avec l'activité ciblée.**

En 2016, Groupama Loire Bretagne a par ailleurs accueilli 302 stagiaires soit +29% toutes filières confondues essentiellement de niveau Bac +2 Formation BTS Assurances ou MUC (Management des unités commerciales) pour 234 en 2015. **Moyens de découverte de l'entreprise ou tremplins pour intégrer un métier, ces stages ont été d'une durée moyenne de 33.5 jours** (32 jours en 2015). Des stages ont également été pourvus par des personnes de niveau Bac +4 au siège de la Caisse régionale notamment à la Direction des Ressources Humaines et à la Direction Assurances.

Par ailleurs **partenaire privilégié de l'évènement « Sandballez » à Rennes** créé depuis 13 ans, auxquels les organisateurs associent des écoles de la Ville de Rennes, Groupama Loire Bretagne marque son attachement aux projets sportifs qui allient finalité pédagogique, sensibilisation à la coopération, appropriation des compétences disciplinaires (apprentissage des savoir-faire, respect des règles du jeu et de toutes les mixités...) et combinaison gagnante « santé, sport, nature et bien être! ».

▪ **2.3.2 Les engagements autour du « Vivre ensemble »**

En cohérence avec son ancrage territorial, Groupama Loire Bretagne apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général, ...) qui s'articule autour de **3 thèmes principaux : Santé et Handicap, Culture et Solidarité.**

• **2.3.2.1 Santé et handicap**

- **La santé (hors maladies rares) :** en plus des nombreuses participations et soutiens à divers challenges sportifs associant santé et sport ou nature autour du « **Village Sports nature en famille** » de Groupama, l'entreprise marque un engagement significatif dans la **lutte contre le cancer**, via notamment des marches ou courses à pied.

C'est, en effet, un **mois d'octobre solidaire et sportif** qu'ont vécu de **nombreux collaborateurs et élus** de Groupama Loire Bretagne, **rassemblés lors des évènements « Octobre Rose » et « Rose Espoir ».**

A Angers, une trentaine de collaborateurs et élus de Groupama du Maine et Loire, est venue courir ou marcher pour s'associer à **la lutte contre le cancer du sein** soutenue par la **Fédération départementale du Maine-et-Loire**, partenaire du Comité Féminin 49 et de la caisse régionale à hauteur de 1 500€. A Ploumagoar (*en Côtes d'Armor*), 70 collaboratrices de Groupama s'étaient mobilisées en solidarité à cette même cause. **Partenaire et engagé depuis 2008, Groupama Loire Bretagne était aussi impliqué à Lorient (Morbihan) avec la participation de 64 collaboratrices** sur la ligne de départ et le soutien financier de la **Fédération départementale du Morbihan à hauteur de 1 750€.**

Ce sont **aussi 12 collaboratrices de la Caisse régionale** qui ont rejoint les quelques centaines de filles, participantes du Groupe, à « **La Parisienne 2016** » en faveur de la **lutte contre le cancer**.

A Ploërmel, le 18 septembre, la Caisse Locale sous l'impulsion de Catherine Jarno (Présidente de la Caisse locale et membre du Conseil d'Administration de la Caisse régionale) invitait également sociétaires, collègues élus et salariés de l'entreprise et tous publics à venir témoigner de leur solidarité pour lutter contre le cancer du côlon.

Au total, les sommes allouées au niveau local et départemental au bénéfice de la lutte contre le cancer s'élèvent à 11 300€ pour 2016.

Au plan local, les initiatives sont nombreuses pour soutenir des associations notamment au bénéfice des « Cannes blanches », « Les Chiens d'aveugles », « Alcool Assistance » ou « Amicales don du sang ».

Ces actions sont complétées par des opérations réalisées dans les sites invitant les collaborateurs et élus à participer à des actions solidaires. En exemple, dans le prolongement de l'action de collecte de fer et métaux menée en septembre 2015, au site de Rennes, au profit de l'association « **les P'tits Doudous** » qui a pour but d'améliorer la vie des enfants hospitalisés par la distribution de doudous en salle de réveil, une **opération « Guerlédan solidaire » a été conduite en 2016. A cette occasion, Groupama Loire Bretagne s'est engagé à verser 1 € par kilomètre parcouru par ses collaborateurs** sur les différentes courses du Trail de Guerlédan mais aussi sur la randonnée organisée sur place. **En retour de la cinquantaine de collaborateurs inscrits au départ, Groupama Loire Bretagne a remis un chèque de 1 086€ à l'association « Les p'tits doudous » au CHU Hôpital Sud de Rennes.**

➤ **Le handicap :**

Groupama Loire Bretagne met en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés, du recours aux ESAT et de son engagement au sein de **l'Association Bretagne Ateliers. Le soutien de Groupama s'exprime à différents échelons soit en appui à des événements soit en appui à des associations et particulièrement dans le cadre de « Culture et Handicap », l'axe de mécénat de Groupama Loire Bretagne défini et lancé fin 2013 sur les 6 départements du territoire.**

En soutien à des événements, quelques exemples :

La **13e édition de la Rando-Santé** s'est déroulée le dimanche 4 septembre à **Mahalon (Finistère)** avec trois circuits proposés aux marcheurs. Cet événement sportif et solidaire est organisé en **soutien au Comité Départemental Handisport**. De nombreuses animations ont été mises en place afin d'associer pleinement les enfants à la fête. Kid stadium, initiation aux jeux bretons, **escalade avec le mur animé par Groupama étaient au programme. Conseillers et élus de l'agence d'Audierne sous l'impulsion** de Michel MEIL, Président de la Caisse locale, ont accueilli les familles et prêté main forte aux animateurs sportifs.



Depuis plusieurs années, **le groupe de Caisses locales de Questembert (Morbihan)** unit ses forces pour **aider l'association «En Avant les P'tits Loups»** en participant financièrement à l'évènement cycliste « la Benoît Vaugrenard » qui a attiré 700 participants. Créée en février 2006 par des parents d'enfants handicapés moteurs ou psychomoteurs cette association s'efforce d'améliorer le quotidien des enfants en facilitant l'accès au matériel spécialisé et en mettant en relation ces familles touchées par le handicap. **En 2016, une somme de 1 500€ a été attribuée à cette association.**

En 2016, Groupama Loire Bretagne a sollicité les collaborateurs du site de Rennes, **en lien étroit avec le Comité de Vie pour participer à Handidon et renouveler** une action de l'association des paralysés de France pour collecter des livres qui ont été revendus à la grande braderie aux livres organisée par l'AFP 35 place de la Mairie à Rennes au profit de l'association. Après un 1er essai gagnant avec **316 livres collectés en 2015, l'essai s'est transformé en très belle réussite en 2016 : 830 livres collectés !** Nouveauté, 2 braderies de livres ont été organisées le 15 novembre animée par le comité de vie du site 35, le 22 novembre animée par les bénévoles de l'APF. **430€ ont été collectés au profit de l'APF pour financer ses activités au profit de ses adhérents.**

Les 21 & 22 octobre au Quartz à Brest, Groupama était présent au « 2^{ème} Forum Handicap » qui a pour objectif de faire découvrir aux personnes handicapées et à leurs familles, en un même lieu, toutes les informations relatives au sport, à la santé, à l'emploi et de faciliter leur intégration dans la société. 30 exposants y ont présenté les solutions qu'ils mettent en œuvre pour faciliter la vie des personnes en situations de handicap et 4 conférences ont abordé des thématiques en lien avec le handicap.

En outre, pour la 2^{ème} année consécutive, **en tant que membre, Groupama Loire Bretagne a accueilli « la matinale » du réseau des Référents Handicap au sein de ses locaux au siège à Rennes** le 24 juin dernier. Le réseau des référents rassemble des correspondants Handicap des entreprises de la région, tous secteurs d'activités confondus, souhaitant mettre en place et développer des actions en faveur des travailleurs en situation de Handicap. Au cours de cette matinale, une vingtaine de participants ont échangé sur le handicap psychique et plus précisément l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes souffrant de cette pathologie. Accompagné par Claire LE RAY HATALA, sociologue, cet atelier a permis de lever les tabous et d'acquérir des connaissances suffisantes permettant aux référents Handicap d'aborder cette question plus sereinement au sein de leurs entreprises.

En soutien à des associations,

«Culture et Handicap» est l'axe de mécénat de Groupama Loire Bretagne lancé fin 2013 sur les 6 départements. Cet axe d'engagement durable s'inscrit en cohérence et en complément de l'action nationale au bénéfice de la Fondation sur un domaine de légitimité fort pour la Caisse - la santé.

Grâce à cet axe de mécénat, la Caisse régionale apporte son soutien aux organismes ayant un projet culturel conçu par et pour des personnes en situation de handicap.

Le but est de favoriser l'accès à la culture des personnes handicapées mais aussi de leur donner la possibilité de mener à bien un projet artistique.

En 2016, ce sont plus de 30 projets qui ont été soutenus sur l'ensemble de la région et plus de 40 000€ de soutien attribués.

Lors de sa première édition, Culture & Handicap avait retenu deux thématiques : la photo et la danse; en 2015, ce sont la Musique et/ou le Cinéma.

En 2016, l'appel à projets a été ouvert à l'ensemble des thématiques culturelles : danse, photographie, cinéma, peinture/sculpture, littérature/atelier d'écriture.

En 2016, ce sont 72 projets qui ont été reçus (comparativement à 20 en 2015) et 33 projets soutenus.

Cette année, au titre de la bourse régionale Culture & Handicap, les membres du jury ont retenu le « Festival T'Cap » qui a reçu un soutien de 5 000€.

Ce projet porté par le collectif « T'Cap » composé de 150 associations et collectivités créés pour favoriser l'accès des personnes handicapées à la vie sociale a pour but de sensibiliser les organisateurs de festivals ou manifestations culturelles aux possibilités d'accessibilité de leur événement aux personnes en situation de handicap.

Les différents projets « Culture & Handicap » soutenus au cours de l'année 2016 sont présentés dans les tableaux ci-dessous **avec une dotation allouée de 41 380€.**

Département	Nom du Projet	Bénéficiaire
44	Festival T'Cap Bourse Régionale 2016	Collectif Festival T'Cap - NANTES
44	Projet Théâtre Compagnie du Cercle Karré	ESAT Les Ateliers Blinois - BLAIN
44	Ciné Ma Différence	Association Exaequo - BLAIN
44	Danse avec les Sacatiens	ESAT NANTES Est
44	Exposition d'Art Brut « Il était une fois »	EPMS Le Littoral - ST BREVIN LES PINS
44	Pièces Paysagères	Compagnie Murmuration - NANTES
44	A La Croisée des Routes	Association Un Copain Comme Les Autres - TREILLIERES
44	Festival Handiclap Nantes	APAJH 44 - Association pour Jeunes Adultes Handicapés 44
56	Danse et Musique africaine	ADAPEI 56 - PLOEMEUR
56	Plum' FM : une radio faite pour tous au-delà du handicap	Association Radio PLUM'FM - SERENT
56	Courts-circuits en IME	Association Musique d'Aujourd'hui au Pays de Lorient - LORIENT
56/49	Rencontres Expression Handicap	R.E.H. - CHEMILLE
56	Clip Vidéo	Foyer de Vie Ty'Coueslé - ALLAIRE
56	Dat'Access	Fondation Université Bretagne Sud - VANNES
56	Projet Théâtre « La Maison du Bonheur »	Groupement d'Entraide Mutuelle - LORIENT

Département	Nom du Projet	Bénéficiaire
35	Festival du Roi Arthur	Association du Festival du Roi Arthur (AFRA) - BREAL SOUS MONTFORT
35	Studio musical pour jeunes handicapés	Cap Ados Rennes (Loisirs Pluriels) - RENNES
35	La Musique pour tous - Une Route du Rock Sans obstacles – Saison 2	Association rock Tympan – Festival La Route du rock - RENNES
35	Tous différents, tous ensembles	Centre Loisirs Pluriel - RENNES
49	Les Maux mènent la Danse	ASSOCIATION RESONNANCE - ANGERS
49	Musique et handicap	FERME ACTIVITES DES MAUGES - LA BASTILLE ROUSSAY
49	Faites du cirque	Un Pas De Côté / Cie Isaurel - ST LEZIN
49	ITEP Les Chesnaies	« ITEP Les Chesnaies » - ANGERS
29	Pour que la fête soit belle, tous sur scène au Quartz !	Association Don Bosco - BREST
29	Atelier Théâtre	Théâtre Na - QUIMPERLE
29	Initiation Vidéo & Court métrage de fiction	Association Les Papillons Blancs du Finistère – IME/SESSAD Les Primevères - CONCARNEAU
29	Graffiti et Art Aborigène	IME François HUON - QUIMPERLE
29	Ludwig, un roi sur la lune	Théâtre de l'Entresort - MORLAIX
22	Art'Héol	Association Athéol - LAMBALLE
22	Fresque Murale Zen	Fondation Bon Sauveur - PABU
22	Projet Cirque Participation au Festival « Les P'tits Vélos »	Fondation Bon Sauveur - MAS Maison des Roseaux - BEGARD
22	Storyboarding Pass : la création numérique à portée de tous	Association La Citrouille - ST BRIEUC
22	Atelier théâtre au Centre Helio Marin	Centre Hélios Marin - PLERIN

Certains projets Culture & Handicap soutenus en 2015 poursuivent leur chemin comme **le film court « Captain Story » de la classe ULIS du collège St-Vincent de Brest** qui a été projeté sur écran géant tous les jours durant les Fêtes Maritimes Internationales Brest 2016 du 13 au 19 juillet. Les élèves ont réalisé ce film tout au long de l'année 2014/2015. Le montage s'est achevé mi-juin 2015. Suite au succès auprès du public du collège, ils ont souhaité prolonger le projet cette année 2015/2016 en participant à plusieurs festivals de films courts en France et à l'étranger.

Culture & Handicap bénéficie d'un site Internet dédié pour informations accessibles à tous sur les critères d'éligibilité des dossiers et sur les projets soutenus : www.cultureethandicap.fr

En dehors des actions réalisées dans le cadre du Mécénat « Culture et Handicap », des initiatives sont prises pour agir en soutien des personnes en situation de handicap.

Par exemple, au plan local, **les Caisses locales de Landerneau** ont répondu favorablement en décembre 2015 à une demande de Mme MOAL, enseignante dans la classe Ulis du lycée St Sébastien de Landerneau pour équiper les élèves de tablettes numériques. Les classes ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) permettent l'accueil dans un collège ou un lycée d'un groupe d'élèves présentant le même type de handicap et la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Pourquoi un tel projet ?

- Pour découvrir une autre approche de l'écrit (ils délaissent les livres bien souvent)
- Pour dicter des textes qui sont retranscrits (fonction vocale) : ces élèves éprouvent des difficultés et n'osent pas écrire.
- Pour utiliser des pictogrammes spécifiquement pour les enfants autistes.
- Pour photographier leurs productions (manipulations mathématiques, se remémorer un événement).

Le 18 décembre, les 6 enfants et l'enseignante ont reçu les équipements numériques de la main des élus et présidents de Landerneau et Landerneau Bro Elorn.

De même, les Caisses locales du Secteur de Lannion et la Fédération départementale des *Côtes d'Armor* ont mutualisé leurs actions pour soutenir le Club Trégorrois de basket Handisport de Lannion dans le cadre du partenariat conclu depuis Septembre 2015. Ce Club est devenu champion de France de Nationale 2 et accède ainsi à la N1.

Mécénat culturel

Groupama Loire Bretagne soutient nombre de manifestations, évènements culturels ou expositions de nature et d'ampleur différentes, au plus près de la vie des territoires.

En Finistère, depuis maintenant 15 ans, les administrateurs du Haut Pays Bigouden soutiennent le Mondial'Folk qui se déroulera cette année du 19 au 23 août sur Plozévet. A l'issue de l'Assemblée Générale, le partenariat a été reconduit mais aussi renforcé avec l'ensemble des caisses locales du secteur. 2016 était le 34ème tour du monde du Mondial'Folk. A cette occasion, le petit village du bout du monde s'est transformé en véritable cité internationale avec 800 artistes du monde entier (Angleterre, Russie, Arménie, Taiwan, Guatemala et, sans doute moins connue, la République de Kabardino-Balkarie).

A Fouesnant, Groupama s'est associé à la manifestation « **Le Festidreuz** » des 8 et 9 juillet, festival de musiques et de chansons françaises par une contribution de 2 100€.

Du 23 novembre au 4 janvier dans le hall du site de Landerneau, **l'exposition Prever de Bernard Bernicot** intitulée "**L'occupation de l'espace dans le Pays de Brest de hier à demain**". Afin de sensibiliser le grand public à la consommation effrénée de foncier agricole (équivalent de 1 000 ha par an depuis 1950), Prever a choisi d'aller à la rencontre du grand public avec cette exposition. Cinq grands panneaux présentent l'évolution des années 1950 à 2010 et une projection en 2040. Les grandes thématiques y sont abordées comme le territoire et ses habitants, la campagne et le littoral, les activités économiques, les déplacements. Photos, cartes, graphiques illustrent les principales modifications et leurs répercussions sur l'espace. Chaque visiteur a pu visionner l'évolution de l'urbanisme sur sa commune, soit en passant son smartphone sur le flash code soit en allant sur le site GéoBretagne.

L'association Prever agit pour la valorisation et la défense du milieu rural en contribuant au rassemblement de ses acteurs. Depuis 2013, elle mène un travail en étroite collaboration avec l'agence d'urbanisation du pays de Brest.

En Côtes d'Armor, comme en 2015, la **Caisse locale du Pays de Matignon a noué un partenariat avec « le Festival de théâtre pour rire »** qui s'est déroulé pendant 3 jours en novembre 2016. 7 spectacles et diverses animations étaient programmés. Cette année, **les Caisses locales de Plancoët, Corseul et Ploubalay se sont jointes à elle** pour mettre en place un jeu tombola permettant de gagner des places et ainsi promouvoir l'évènement.

Dans le Mené, c'est le **festival de jazz** organisé par l'association Futurocom 22 qui a été soutenu ou le **concert symphonique** organisé par Langourlavie. Groupama était aussi présent pour soutenir le **Festival Fisel**, évènement culturel pluridisciplinaire du Centre Bretagne.

En Loire Atlantique, Groupama Loire Bretagne poursuit également son soutien à **l'évènement « La Folle Journée »** à Nantes par une dotation de 8 940€ en 2016 ou « le Festival des trois continents » créé en 1979 à Nantes, festival de cinéma consacré aux cinématographies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine soutenu à hauteur de 7 600€.

Le spectacle vivant en plein air « Dans la nuit... la Liberté » à Trans-sur-Erdre a aussi été soutenu au titre des actions mutualisées de Loire-Atlantique, spectacle qui fait fonctionner un atelier protégé.

La Caisse locale de Nantes a initié cette année un partenariat avec « **Le Festival La Réplique** » qui a eu lieu du 31 mai au 25 juin. Il s'agit de la 5ème édition de ce festival de théâtre amateur qui est organisé par l'association Contes à Rebours à Nantes. A cette occasion, un jeu concours a été organisé permettant aux collaborateurs de remporter des places pour l'évènement et de découvrir des pièces de théâtre originales.

En Maine et Loire, depuis de nombreuses années, **les 12 caisses locales des Mauges** participent au **mécénat culturel de scènes de pays**, animations culturelles du secteur. Des spectacles divers sont organisés dans les différentes communes qui composent le territoire et chaque caisse locale achète des places et organise ses lieux de rencontre avec les artistes et les responsables de **l'association des Mauges rurales (montant 2016 : 3 950€)**. Autres évènements soutenus : « le Festival de folklore d'Anjou et du Monde » à la Ménittré, la Chorale Baugissimo ou le « Challenge de boules de fort », spécialité angevine traditionnelle de la vallée de la Loire, organisé par 2 Caisses locales des secteurs de St Mathurin et des Rosiers sur Loire depuis une dizaine d'année.

En Morbihan, Groupama a contribué à diverses animations du territoire en aidant : « Jazz in Plescop », « Festival Sonneur dans le Pré à Hélléan », « Loch Country Danse » **et à hauteur de 1 500€ « le Festival de l'Eucalyptus » à Plouhinec.**

Pour l'évènement « Oh La Vache » organisé à Pontivy où le terroir et la découverte d'une ferme grandeur nature associés à des ateliers pédagogiques et autres animations, Groupama est aussi partenaire pour 1 250€.

En Ille et Vilaine, c'est notamment à l'association Charivarue que Groupama a apporté son soutien pour le **Festival «Les Giboulées»** ou à **l'association « Les Gais-Lurons »** pour les festivités organisées à Vitré.

Solidarité

Les initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires, via les caisses locales en faveur de l'humanitaire et la solidarité sont nombreuses.

Ces actions de solidarité sont variées et multiformes, avec le soutien à des associations :

- **sur des projets d'intérêt général :** par exemple auprès de l'**Association « 4L Trophy Tour »** qui participe au raid humanitaire et éducatif, de l'**Association « Les Gazelles de l'Ognon »**, de l'**Association « Breizhpokou »** ou des **« Apprentis solidaires »**... qui répondent toutes aux mêmes objectifs de solidarité.

Citons, à Quimper, la **première « Breizh color »** organisée par l'association « Roch in Garden » a été encouragée par Groupama par une contribution de 1 000 € tous motivés par une même cause puisque les bénéfices de l'évènement ont été reversés à l'association « les cerfs-volants de Goulven » qui prend en charge des enfants africains pour leur donner des soins adaptés en France ou dans leur pays.

- **en appui à des actions conduites à destination des Séniors** sur le territoire en partenariat avec les associations « Génération Mouvement », « Aînés Ruraux » ou « Club des retraités » notamment en matière de sensibilisation des risques routiers et prévention santé (accidents domestiques, sommeil et nutrition...).

Ainsi, dans le cadre du partenariat existant de longue date entre l'**EHPAD de Joué sur Erdre et la Caisse locale Groupama**, le Président accompagné d'élus de la Caisse locale a pu remettre lors du déjeuner de Printemps de l'EHPAD une aide de 400€ au Directeur de la maison de retraite **pour aider financièrement la venue régulière d'une animation de la balade clownesque. « En avant pour la balade clownesque » est un projet qui s'inscrit dans le prendre soin de la personne âgée au sein de cette résidence** en apportant rires, chants, musiques, couleurs et mouvements.

Grâce au financement des **Caisses locales du secteur de St Renan, Groupama s'est mobilisé à l'occasion du 1er salon « bien vieillir en pays d'Iroise »** qui a eu lieu les 14 et 15 octobre à **Plouarzel**. Cet événement avait pour objectif de parler aux séniors autrement ! C'est à dire sur l'angle « de comment aborder le vieillissement du bon côté ». Des conférences (nutrition, patrimoine..), des ateliers bien-être (ostéopathie, relaxation, gymnastique douce...) et un pôle exposants (loisirs, santé, assurances...) ont eu lieu lors de ces 2 jours : moments privilégiés pour répondre aux demandes des séniors en matière d'assurances et téléassurances et pour découvrir le réseau social participatif « Rosalie Life », outil de partage dédié aux séniors actifs. Cette belle première a été largement relayée par la presse régionale.

- **en appui à des actions conduites à destination des jeunes : comme par exemple, cette action conjuguant culture et prévention où les Caisses locales de Rostrenen Glomel et Plouguernevel-Plounévez-Quintin ont décidé d'apporter leur soutien à l'association Terre d'Auré** en étant **présentes pour leur 4ème festival** avec en tête d'affiche Miossec. L'association née à la suite d'un accident routier, qui a coûté la vie à une amie de l'un des membres et qui en a blessé gravement deux autres, agit pour montrer que ses membres contribuent au dynamisme du territoire en participant à des moments festifs mais aussi à des conférences sur la maladie ou la dépendance.

Groupama a, lors de cet évènement, installé un stand prévention sécurité routière avec une piste d'alcoolémie et un simulateur de freinage et apporté informations sur les risques liés à l'alcool, la fatigue, les drogues...

- L'engagement de Groupama Loire Bretagne vise aussi des **actions liées au développement international** notamment pour l'Afrique en lien avec l'**AFDI**, organisme de solidarité internationale dans le développement agricole (dotation régionale de **6 745€ en 2016**) et pour **Madagascar**, action historique de Groupama avec **« Solidarité Madagascar »** en partenariat notamment avec les Aînés Ruraux («Génération Mouvement»). Les élus et les collaborateurs de l'entreprise s'associent au projet par la vente de boîtes de gâteaux dont la collecte est reversée au profit des

enfants malgaches pour des actions de scolarisation et de formation agricole avec un objectif d'éducation des futures générations (montant 2016 : 9 467€).

Les **partenariats auprès des clubs sportifs** sont eux aussi nombreux depuis des années à Groupama Loire Bretagne. Football, basket, volley, vélo, triathlon, athlétisme, tennis, canoë Kayak, squash, pétanque... **tous ces clubs participent à la vitalité des secteurs du territoire et à la proximité relationnelle entretenue avec les autres acteurs.**

En lien avec nos valeurs mutualistes, notre implication nous permet de soutenir à tous les échelons géographiques le monde associatif avec un dénominateur commun : le sport = la santé. C'est également un moyen de soutenir la dynamique locale dans des zones rurales parfois désertées.

Evolution des montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares :

Groupama Loire Bretagne : Caisse Régionale, Fédérations Départementales et Caisses Locales	2013	2014	2015	2016
Montants alloués (en €)	48 879	102 652	151 140	929 021*

* à compter de 2016, l'indicateur intègre le mécénat sportif à l'échelon local d'où la forte augmentation du montant (le mécénat sportif régional est exclu).

▪ 2.3.3 La lutte contre les maladies rares

L'engagement du Groupe dans les maladies rares au travers de la **Fondation Groupama pour la Santé**, illustre parfaitement les valeurs mutualistes de solidarité, de proximité et de confiance qui sont les siennes. La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients. Près de 160 associations, environ 600 projets, et 32 chercheurs ont été soutenus depuis 2000.

Depuis l'an 2000, cet engagement fort pour cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec notre mission d'assureur responsable et mutualiste, concrétise notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

Les **objectifs** rappelés dans le cadre du **plan 2016-2018 de la Fondation** sont de faire de la Fondation Santé une illustration majeure du mutualisme et l'acteur privé de référence dans le domaine des Maladies Rares avec deux axes stratégiques: Proximité-Solidarité et Recherche-Innovations.

Au niveau du Groupe, les faits marquants pour 2016 sont :

- Le **Prix de l'innovation sociale 2016 remis à la Fondation Université de Strasbourg** (le 20 octobre) pour son projet de création d'un espace de référence dédié à l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) et une **dotations financière de la Fondation de 20 000€.**
- **La poursuite du partenariat avec l'hôpital Necker** pour l'« optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares » établi pour une durée de 3 ans de 2015 à 2017.
- La formation des collaborateurs « ambassadeurs » pour relayer le rôle et les actions de la Fondation.
- L'implication des collaborateurs lors de la semaine de la Fondation en octobre 2016 par un vote via l'intranet Groupe Kiosque pour choisir 2 des projets d'associations présentés sur une plateforme de crowdfunding avec un don starter de 2 500€ par projet, fait par la Fondation, pour les 2 projets sélectionnés par les collaborateurs.

Les 2 projets plébiscités sont :

- **le projet de l'Association Franck un rayon de soleil** : « Un week-end à Disneyland pour des enfants atteints d'un cancer »

- **le projet de l'Association Envoludia** : « Enfants handicapés en halte-garderie : des outils d'espoir pour parler ».

La mobilisation autour des « balades solidaires » démultipliées dans chaque région au bénéfice de la Fondation marque ce bel élan de solidarité en soutien à la Fondation puisque ces balades ont réuni **15 500 marcheurs** et ont permis de collecter près de **240 000€**.

Présent au Comité opérationnel de la Fondation, Groupama Loire Bretagne s'engage et coordonne les actions régionales au bénéfice de la Fondation : construction de partenariats, sensibilisation et collecte des dons intégralement affectés aux projets. Ainsi lors de la soirée annuelle de la Fondation Groupama le 20 octobre dernier, la Fondation a fait un point de situation sur l'ensemble des partenariats qu'elle soutient au travers des Caisses régionales dont Groupama Loire Bretagne. Mr L'HOSTIS, Président de Groupama Loire Bretagne, a à cette occasion accompagné sur scène le Professeur ODENT, **Responsable du Centre de référence**

« **Anomalies du développement** » du **CHU de Rennes**, dont le test du mini-exome dans le diagnostic des anomalies du développement d'origine génétique est actuellement financé. Ce projet permet d'étudier le génome d'un patient afin de déterminer les causes de sa maladie. « Au-delà de l'organisation des balades solidaires départementales, il nous semblait important de soutenir un acteur incontournable de la recherche en Ile et Vilaine, le CHU de Rennes. Le fait que l'action puisse être soutenue par la Fédération d'Ile et Vilaine et les caisses locales était aussi pour nous primordial. » a souligné le Président de Groupama Loire Bretagne. Groupama Loire Bretagne n'est pas à son premier soutien. Depuis de nombreuses années, l'entreprise accompagne d'autres projets médicaux d'envergure comme le **Centre de ressources et de compétences de la mucoviscidose de Vannes** et des chercheurs comme le Docteur Antoine Néel au CHU de Nantes dont les travaux portaient sur les vascularites, maladie auto-immune.

Face aux Maladies Rares, considérées comme l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer, **la Caisse régionale soutient la Fondation pour :**

- Encourager la recherche
- Favoriser le diagnostic par la diffusion des connaissances sur les maladies
- Faciliter le quotidien des patients et de leurs familles.

Dans ce cadre, les élus et les salariés se mobilisent dans des actions de collecte sur le terrain. Grâce aux « balades solidaires » organisées dans les départements, 5 associations ont bénéficié du soutien de Groupama :

- L'Association Sclérose Tubéreuse de Bourneville (*Loire Atlantique*)
- "La Maison en ville" (*Ile et Vilaine*)
- L'association Les Papillons de Charcot (*Côtes d'Armor*)
- L'association Neurofibromatoses et Recklinghausen (*Maine et Loire*)
- Et l'association Strümpell-Lorrain (*Morbihan*).

Ces temps forts de solidarité bénéficient du dispositif d'appui mis en place pour soutenir les actions de mobilisation menées sur le territoire de Groupama Loire Bretagne par la constitution d'un **binôme Elu/Animateur institutionnel**, référent de la Fondation sur chacun des 6 départements. Ces référents Fondation ont suivi 1/2 journée de formation sur l'univers des maladies rares et les missions de la Fondation et des référents. Leur rôle, soutenu par les Elus des différents échelons et par les salariés et bénévoles, est essentiel pour promouvoir la Fondation et collecter des fonds au bénéfice de la lutte contre les maladies rares.

L'opération « La Marche des Marches » a également été reconduite **le 16 juin dernier invitant les collaborateurs à délaissier les ascenseurs** pour cette opération solidaire contre la marche de la coccinelle, autre nom des neurofibromatoses. **Au final, avec 1 947 étages gravis**, Groupama Loire Bretagne a versé **3 504€ à l'association Neurofibromatoses et Recklinghausen**. Cette somme est destinée à un médecin et une chercheuse généticienne, travaillant tous les deux au CHRU de Brest. Elle leur permettra notamment de participer à un colloque européen en septembre prochain.

Les neurofibromatoses de type 1 et 2 sont des maladies causées par des altérations génétiques, qui peuvent provoquer une baisse de l'acuité auditive, de la cataracte juvénile, des taches et tumeurs cutanées, mais aussi des manifestations neurologiques (méningiomes, schwannomes, épendymomes).

A la même période, **le Comité de Vie 29 a proposé aux collaborateurs de faire don de leurs vieux vêtements, chaussures, linge de maison...** et a ainsi pu collecter 2,3 tonnes de vêtements, à raison de 0,15 cts le kg qui a permis un don de **351€** au profit de la recherche pour les maladies rares.

En complément de ces opérations « Marches de l'Espoir », d'autres actions ont été également menées dans le cadre du programme 2016 de la **Rando Muco** qui fait partie de l'engagement de la Fondation Groupama en faveur de la lutte contre les maladies rares avec l'aide apportée à de nombreuses manifestations Sports Nature et notamment, **à Belle Isle en Terre (Côtes d'Armor)**. La présence du village Sports Nature Groupama avec 4 activités : escalades, parcours aventure, tir à l'arc et slackline, le **soutien financier de la Fédération Départementale Groupama des Côtes d'Armor, des Caisses locales et de la Caisse régionale** ont permis une forte mobilisation des participants sur le site. 7 491 sportifs s'étaient rassemblés sur les différentes disciplines soit plus de 1 200 participants de plus qu'en 2015 et plus de 15 000 visiteurs.

De même, le 10 septembre dernier, **avec le soutien de la Caisse locale de Saint Cast le Guildo** et la participation de collaborateurs de Groupama Loire Bretagne, **l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Côte d'Emeraude (22) a organisé la 2ème édition du Kermithon**, un raid multisport par équipe de 2, dont une partie des inscriptions a été reversée **à l'Association « Ruban Bleu »** qui lutte **contre la sclérose en plaques**.

Données chiffrées au bénéfice de la lutte contre les Maladies Rares:

Groupama Loire Bretagne : Caisse Régionale, Fédérations Départementales et Caisses Locales	2015	2016
Montants alloués à la lutte contre les maladies rares (en €)	50 390€	38 932€*

*dont 79% au titre de l'échelon local.

Au total, au titre de la lutte contre les maladies rares, c'est un montant de 38 932€ qui a été **alloué en 2016, de l'échelon local de proximité à l'échelon régional**, auxquels s'ajoutent les 3 294€ qui représentent les dons collectés auprès des participants aux balades solidaires.

2.4. Agir en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en termes d'impacts indirects, Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs : offres d'assurance, actions de prévention et de sensibilisation, produits ISR, contrats d'achats.

Convaincus que la réduction de nos émissions directes peut être accentuée, les enjeux portent principalement sur les déplacements, les bâtiments et les consommables : réduire les postes de consommation, augmenter la part des ressources renouvelables et améliorer le recyclage en aval. La réduction de nos émissions de CO₂ et de nos consommations de papier ainsi que la valorisation des déchets par un renforcement du tri sélectif font partie de nos objectifs intégrés au plan stratégique RSE et sur lesquels nous poursuivons nos efforts.

▪ 2.4.1. Politique générale en matière d'environnement

Groupama Loire Bretagne, de par ses activités de services (assurances et banque), ne génère pas de risque écologique fort. Les activités de l'entreprise ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Du fait de notre activité tertiaire, les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement visent particulièrement les mesures d'amélioration concernant les émissions du fait des déplacements et de la consommation d'énergie abordés aux points dédiés.

En interne, l'entreprise a développé une politique de réduction de ses consommations (papier, eau, énergie), de ses émissions de CO₂ et de ses déchets notamment déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) associée à une communication régulière sur ces thématiques auprès des collaborateurs pour les sensibiliser dans leurs actions quotidiennes.

Au-delà de ces actions internes, Groupama Loire Bretagne est conscient de son rôle de relais dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients.

Les enjeux inhérents au changement climatique et à la pénurie énergétique accentuent le degré d'urgence à agir. Outre les obligations réglementaires, Groupama Loire Bretagne s'inscrit pleinement dans cette démarche de protection de l'environnement et de préservation des ressources.

Réalisé dès 2009, le 1^{er} bilan carbone de la Caisse régionale a été actualisé en 2013 pour prioriser les actions visant à réduire les émissions de carbone et investir dans des solutions plus performantes : double vitrage, rationalisation de l'éclairage, baisse des tonnages transportés et distances de transport, limitation des déplacements...

Dans le prolongement et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires liées au décret d'application de la Loi Grenelle II (Art 75 de la Loi – décret n°2011-829 du 11 juillet 2011), Groupama Loire Bretagne a réalisé son 1^{er} **bilan des émissions des gaz à effet de serre** en 2013. **Un nouveau BEGES sera réalisé courant 2017.**

Répondant à des obligations de transparence et de suivi (postes d'émission, ventilation par gaz à effet de serre et origine de quelques « facteurs d'émission » nécessaires au calcul), la démarche BEGES a permis d'établir une photographie des émissions pour envisager des actions de réduction.

En complément, Groupama Loire Bretagne a réalisé en 2015 un audit énergétique sur les 6 sites administratifs et sur la flotte automobile conformément à la réglementation. Cette base a permis à l'entreprise d'analyser par site les axes d'amélioration possibles et de définir les priorités d'actions intégrant les temps de retours sur investissements. **Cet audit est à renouveler tous les 4 ans.** Cet audit énergétique effectué fin 2015 a été réalisé sur les usages énergétiques de la caisse régionale (audit portant sur les activités « bâtiments » et « transport »).

Les conclusions de cet audit ont permis de conforter les choix de Groupama Loire Bretagne dans le maintien de plusieurs actions d'amélioration comme l'incitation des collaborateurs à la vérification régulière des pressions des pneumatiques des véhicules d'entreprise, la formation à l'éco conduite ou la mise en œuvre de travaux d'isolation lors des rénovations immobilières.

En termes de certification environnementale, la démarche HQE est mise en œuvre lors de création ou restructuration de sites ou d'agences. Pour toute réalisation de travaux, les matériaux employés sont choisis de manière à respecter une logique de développement durable.

En matière de protection de l'environnement, les collaborateurs sont régulièrement informés des enjeux environnementaux. Cette communication s'appuie sur :

- des supports de référence : un manuel des éco gestes au bureau sur l'intranet et un petit manuel du bon sens budgétaire, une Charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans un plus grand respect de l'environnement,

- une sensibilisation sur le « **travailler autrement** » à Groupama Loire Bretagne avec le développement de la Visio Conférence, du Télétravail, de l'auto-partage avec des véhicules en libre-service à la disposition des collaborateurs ou du covoiturage accessible depuis la page d'accueil de l'intranet d'entreprise. Ceci est complété par des actions de formation à l'éco conduite,
- un **challenge régional du « meilleur conducteur »** mis en place sur la période du 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016. Les objectifs sont de sensibiliser les collaborateurs à la conduite en sécurité, dans le cadre de la prévention du risque routier à GLB. Il est attendu une baisse de la sinistralité de la flotte (limiter les coûts des sinistres et aussi les accidents du travail), une baisse des contraventions et une baisse des prises de gazoil hors station GR. L'analyse des résultats est en cours.

Cette sensibilisation est notamment renforcée lors de la **Semaine européenne du Développement Durable** par une communication interne sur les bonnes pratiques et une invitation à agir pour l'environnement par le biais d'une animation basée sur un **jeu concours « 5 jours, 5 engagements »** :

- Aujourd'hui, je n'imprime pas,
- Aujourd'hui, je ne prends pas l'ascenseur,
- Aujourd'hui, je bouge autrement,
- Aujourd'hui, j'éteins les lumières chaque fois que je quitte mon bureau,
- Aujourd'hui, je mange bio ou local.

*En matière de prévention des risques environnementaux et des pollutions, des diagnostics techniques sont menés sur nos sites ou agences notamment avant travaux ou transactions (diagnostics amiante, plomb, gaz...) et autres actions liées au tri des déchets dans les sites (verre, bouteille plastique, pile, DEEE, consommables informatiques (filière et processus de récupération et de recyclage variable d'un site à un autre) ainsi que l'intégration de critères environnementaux (niveau de CO₂ via le niveau de consommation des véhicules retenus dans le cadre du renouvellement du parc Auto). **Des chaudières fioul ont été également remplacées par des chauffages électriques ou pompes à chaleur avec un paramétrage par horloge pour adapter les consommations aux usages.***

Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

▪ 2.4.2. Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets

Les activités de service de Groupama Loire Bretagne ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Notre objectif vise cependant à progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif avec de bonnes pratiques relayées selon les sites : papier, déchets des équipements électriques ou électroniques... Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est hétérogène sur le territoire. Elle est toujours en structuration.

Depuis 2013, Groupama Loire Bretagne fait appel aux services d'un prestataire spécialisé pour la **gestion des papiers usagés**. Cette entreprise est chargée de récupérer l'ensemble de nos papiers disposés dans les consoles près des copieurs, les détruire pour enfin les recycler. Ce dispositif respecte strictement les règles de confidentialité puisque dès que les documents sont collectés dans les consoles, ils ne peuvent plus être consultés et sont broyés immédiatement à la sortie de l'immeuble. Le certificat d'authenticité de destruction remis par le prestataire permet d'assurer un suivi qualitatif et quantitatif des volumes gérés. **En 2016**,

15 tonnes de papier ont été recyclées. Ce dispositif, installé sur les sites de Rennes et Beaucouzé, est à l'étude pour être développé sur la totalité des sites.

En 2016, Groupama Loire Bretagne a eu recours à un service de valorisation des déchets de mobilier de bureau pour recyclage de tout le mobilier du restaurant du site 29 lors de sa rénovation. Pour les sites 44 et 56, l'entreprise a fait appel à Emmaüs pour la récupération du mobilier lors des nouveaux aménagements réalisés.

Pour le verre, le tri et la collecte sont réalisés sur site dans les départements 29, 22, 56 et 44 selon des modalités différentes. A ce stade, il n'y a pas de suivi quantitatif de ces actions.



Dans une démarche éco-responsable, dans le but de limiter la consommation de gobelets plastiques jetables, citons l'initiative des Comités de Vie des sites départementaux qui ont remis à chaque collaborateur un gobelet réutilisable sur chacun des sites.

Gestion des déchets	2015	2016
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	1	1
<i>Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) produits par personne (kg/ETP)</i>	0.46	0.45
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	31	15
<i>Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)</i>	14.11	6.76
Déchets non triés (Déchets Industriels Banals) produits (tonnes)	0*	0*
<i>Déchets non triés produits par personne (kg/ETP)</i>		

*Pas de mesure spécifique.

Références ETP 2015 : 2196.6 ; ETP 2016 : 2 219.81.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Groupama Loire Bretagne n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a pas pris d'engagement explicite.

En matière de restauration sur les sites de l'entreprise, la prise en charge est différente selon les départements mais toujours assurée par un prestataire externe. A Rennes, le restaurant d'entreprise est ouvert aux seuls salariés de Groupama ; à Landerneau comme à Vannes, il s'agit d'un restaurant inter-entreprises (cogéré avec la MSA à Landerneau et cogéré avec la MSA et le Crédit Agricole à Vannes). A Nantes, la restauration est assurée sous forme de plateaux-repas précommandés et livrés sur site à 11H pour mise à disposition. A Beaucouzé et à Plérin, Groupama est seulement utilisateur de restaurants interentreprises.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, sur le site 35 et sur le site 29, une information régulière est faite par Groupama auprès des prestataires de restauration pour quantifier les évolutions prévisibles de fréquentation afin de les anticiper et de rationaliser les variations de flux.

En 2016, dans le cadre du renouvellement du contrat de restauration du site de Landerneau, une **réflexion** a également été conduite **sur le grammage des plats servis** dans le restaurant pour limiter les gaspillages alimentaires et encourager les offres de menu équilibré.

Utilisation durable des ressources

Les activités de Groupama Loire Bretagne ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau.

En 2016, Groupama Loire Bretagne dont les sites et les agences sont approvisionnées par le réseau public a consommé **21 317 m3 d'eau soit 9.60 m3 par ETP** comparativement à 20 143 m3 d'eau et 9.17m3 par ETP en 2015 soit une progression en volume de 5.82%.

La consommation de **papier de bureau** atteint en 2016 **64 tonnes soit 28.83 Kg par ETP** (pour 53 tonnes en 2015 et 24.13kg par ETP), 100% labellisé. La consommation de papier de bureau a augmenté en volume de 21.75% entre 2015 et 2016. Ceci est essentiellement dû au transfert des éditions aux postes de papier à en-tête vers le papier de bureau depuis la migration informatique.

En parallèle, le volume de consommation de papier documents marketing et techniques baisse en effet sur la période pour se situer à **53 tonnes en 2016** pour 71 tonnes en 2015 (soit une baisse en volume de 25.35%). **La consommation de papier en éditique de masse s'élève à 48 tonnes en 2016.**

En parallèle, l'entreprise poursuit ses efforts de rationalisation sur la dématérialisation des échanges avec les clients par des contacts fortement accrus avec les nouveaux moyens technologiques (messagerie, sms) afin de réduire durablement les envois physiques de documents et les émissions de carbone correspondantes.

En 2016, la **consommation totale d'énergie** de Groupama Loire Bretagne (électricité, gaz, fioul, chaleur et eau glacée) atteint 9 579 139 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 4 315 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a diminué en volume de 2.38% entre 2015 et 2016. La **consommation totale d'énergie rapportée par ETP a baissé de 3.40%** par rapport à 2015. Ces fluctuations sont essentiellement liées aux variations météorologiques.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), le groupe et donc l'entreprise **Groupama Loire Bretagne (comme le Groupe) n'est pas concerné par la problématique de l'utilisation des sols.**

Recours aux énergies renouvelables

Sur ce point, la Caisse régionale n'a pas mené d'actions spécifiques en 2016. Cependant, Groupama Loire Bretagne s'est inscrit sur ce plan en trajectoire en négociant pour le compte du Groupe le renouvellement du **contrat de fourniture en gaz naturel intégrant la compensation des émissions de CO₂ sur la période 2018 et 2019** par des actions environnementales réalisées par le fournisseur (Eni Gas Power). Ceci générera la délivrance d'un certificat annuel des émissions de CO₂ compensées.

Données chiffrées :

Eau	2014	2015	2016
Consommation d'eau (m³) *	31 567	20 143	21 317
<i>Consommation d'eau par personne (m³/ETP)</i>	14.2	9.17	9.60

*l'entreprise est approvisionnée par le réseau public

Energie	2014	2015	2016
Consommation totale d'énergie (kWh)	10 634 128	9 812 881	9 579
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	4 784	4 467	4 315
Consommation d'électricité (kWh) *	7 420 013	6 886 570	6 707
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	3338	3 135	3 022
Consommation de gaz (kWh)	2 640 863	2 631 447	2 438
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	1188	1 198	488
			1098
Consommation de fioul (kWh)	573 252	294 864	433 319
<i>Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)</i>	258	134	195
Consommation de chaleur (kWh)	0	0	0**
<i>Consommation de chaleur par personne (kWh/ETP)</i>			
Consommation d'eau glacée (kWh)	0	0	0**
<i>Consommation d'eau glacée par personne (kWh/ETP)</i>			

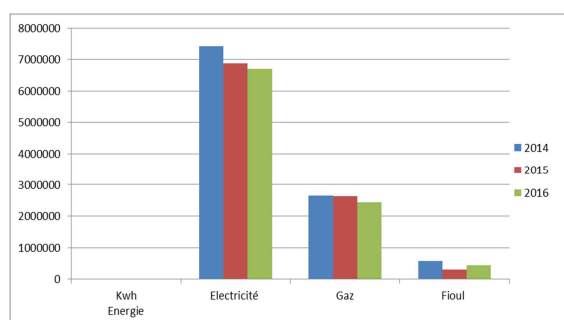
*L'entreprise est reliée au réseau électrique national et à ce titre, bénéficie de la part renouvelable du réseau.

**non concerné

Papier	2014	2015	2016
Consommation de papier de bureau (tonnes)	46	53	64
<i>Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)</i>	20.69	24.13	28.83
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	70	71	53
Consommation de papier documents marketing et techniques par personne (kg/ETP)	31.49	32.32	23.87
Consommation de papier en éditique de masse (tonnes)	0*	0*	48
Consommation de papier en éditique de masse par personne (kg/ETP)			21.62
Part de papier recyclé ou garant d'une gestion durable : bureau (%)	0	0	0
Part de papier recyclé ou garant d'une gestion durable : documents marketing et techniques (%)	0	0	0

*Pas de suivi disponible sur la période du fait de la migration informatique.

Représentation de l'évolution des consommations d'énergie



2.4.3 Changement climatique

En plus des émissions de CO₂ liées à l'activité de l'organisation (énergie, transports...), le décret du 19 août 2016 étend le champ du reporting aux émissions liées aux biens et services que l'entreprise produit.

Il n'existe pas encore à ce jour, de méthode pour mesurer les émissions indirectes liées aux offres d'assurance. En revanche, certains produits atténuent l'impact environnemental ou préservent l'environnement.

Ainsi, en incitant à de nouveaux comportements ou favorisant certains équipements, les offres de Groupama participent de la réduction des émissions de CO₂ et donc de la préservation et du climat.

Voici quelques exemples d'offres à impact environnemental :

- **en assurance automobile**, les produits à tarification comportementale qui encouragent une conduite plus sûre et induisent des baisses de consommations de carburants : extension du Pay How You Drive et l'application « Groupama Onboard » à toutes les caisses régionales, ou l'offre RoadCoach (Amaguiz) complétée par le partenariat avec WeNow qui permet aux assurés de compenser leurs émissions de CO₂ s'ils le souhaitent.
- dans le cadre du partenariat Renault Assurances, Amaguiz a par ailleurs développé une assurance spécifique et une application mobile pour les assurés Renault de la nouvelle voiture électrique ZOE. Ces derniers peuvent télécharger gratuitement l'application et recevoir des conseils personnalisés sur leur conduite, qui permettent de gagner jusqu'à l'équivalent de 36% de la prime annuelle.
- les formations à **l'éco-conduite** dans les Centres Centaure.
- **en assurance agricole**, l'offre Multirisque Agricole propose entre autres un dispositif complet de gestion des risques pour les agriculteurs afin de les inciter à adapter leurs comportements aux risques écologiques, ainsi que des garanties d'assurance spécifique dédiées aux énergies renouvelables, comme la méthanisation.

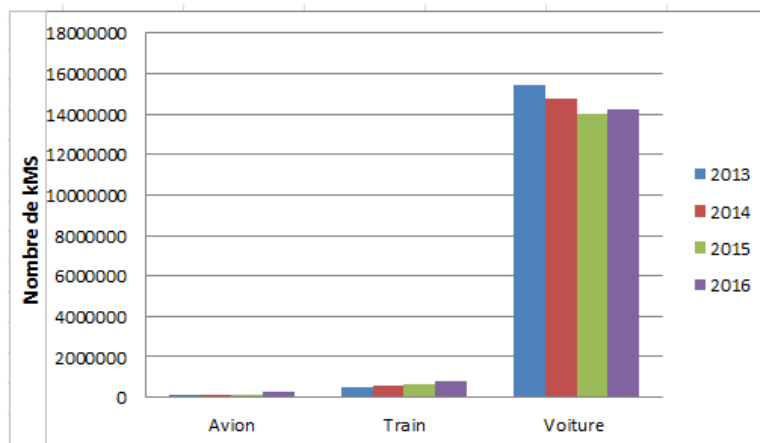
- **en assurance multirisques habitation**, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables ainsi qu'une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement.

Par ailleurs, l'entreprise n'a pas réalisé à ce jour d'étude de scénario pour prise en compte des risques liés à des changements climatiques (inondations, fortes chaleur) car elle n'est pas concernée.

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2014	2015	2016
Déplacements professionnels en avion (km)	108049	149 880	243 995
Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)	48,60	68.23	109.92
Déplacements professionnels en train (km)	558 968	683 523	830 059
Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)	251,45	311.17	373.93
Déplacements professionnels en voiture (km)	14 744	14 028 145	14 205
Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)	891	6386.29	519
	6632,88		6399.43

Représentation de l'évolution des déplacements professionnels par mode de transport



Dans le cadre de sa stratégie RSE 2016-2018, le Groupe Groupama a la volonté de poursuivre la réduction de ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier. Un groupe de travail interentreprises du Groupe, mis en place fin 2013, et auquel contribue Groupama Loire Bretagne, pilote cet objectif et est chargé d'indiquer et de mettre en place de façon collaborative des voies d'actions.

Dans cette optique, Groupama Loire Bretagne recherche des pistes pour réduire ses émissions de CO₂ et pour valoriser les gains générés. La rationalisation des déplacements, le déploiement des nouveaux modes de travail, les formations à la conduite écoresponsable pour les grands rouleurs, la poursuite du renouvellement du parc automobile, les commandes de fournitures et de matériels regroupées pour limiter le fret d'approvisionnement visent à limiter les consommations d'énergie et à diminuer le rejet de CO₂.

Pour cet exercice et selon la période de référence du reporting allant du 01/11/2015 au 31/10/2016, ci-dessous détails **selon les 3 scopes du GHG Protocol** et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dans les tableaux (Base ETP : 2219.81).

Scope 1 :

Emissions directes – Scope 1 (TegCO₂)	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz <i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	484 0.22	449 0.20
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul <i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	78 0.03	118 0.05
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus <i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	25 0.01	5 0.00
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	588	572
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	0.26	0.26

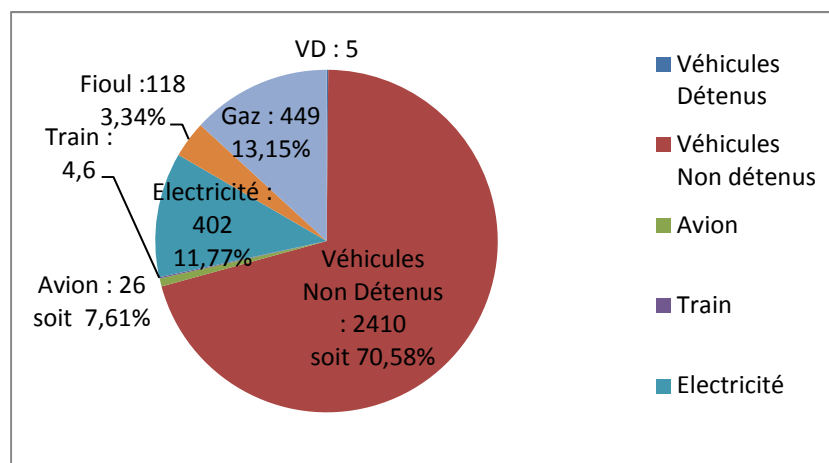
Scope 2 :

Emissions indirectes – Scope 2 (TegCO₂)	2015	2016
Emissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité <i>Emissions indirectes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	461 0.21	402 0.18
Emissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur <i>Emissions indirectes de CO₂ liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	0 0	0 0
Emissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée <i>Emissions indirectes de CO₂ liées à la consommation d'eau glacée par ETP</i>	0 0	0 0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	461	402
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0.21	0.18

Scope 3 :

Emissions autres – Scope 3 (TegCO₂)	2015	2016
Emissions indirectes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus <i>Emissions indirectes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	2317 1.06	2 410 1.09
Emissions indirectes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion <i>Emissions indirectes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	16 0.01	26 0.01
Emissions indirectes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train <i>Emissions indirectes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	3.6 0	4.6 0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	2337	2441
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	1.06	1.10
TOTAL DES EMISSIONS	3388	3415
TOTAL DES EMISSIONS PAR ETP	1.54	1.54

Répartition des émissions de CO₂ pour 2016



A Groupama Loire Bretagne, les 4 postes les plus importants en termes d'émissions de carbone sont les postes «achat de produits ou services», «immobilisations des biens», «déplacements professionnels» et «déplacements domicile travail».

En raison de son activité commerciale et du nombre important d'agences réparties sur l'ensemble du territoire, l'entreprise dispose d'une importante flotte automobile et en correspondance à ce maillage de proximité, une nécessité d'immobilisation et d'utilisation d'électricité.

En 2016, les émissions de CO₂ sont en légère augmentation avec un ratio identique d'émission par ETP. La trajectoire globale reste largement positive sur une vision pluriannuelle des consommations avec, pour cet exercice, des consommations exceptionnellement augmentées par des déplacements éloignés plus importants (déplacement d'une délégation en Chine et hausse du nombre de réunions nationales).

▪ 2.4.4 Protection de la biodiversité

La forêt joue un rôle important dans le cycle de CO₂ en tant que plus grand réservoir terrestre de carbone. Elle séquestre 33% des émissions de GES mondiales. La déforestation entraîne des émissions de GES par la combustion et la décomposition des matières organiques. En France, la séquestration nette de carbone dans la biomasse des forêts est estimée à 15% des émissions nationales de carbone fossile.

Le **Groupe Groupama** est l'un des principaux propriétaires privés de forêts et le deuxième assureur de forêts en France. L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (28 massifs forestiers, la grande majorité du patrimoine forestier du Groupe) sont certifiées PEFC, label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20 000 hectares, représente l'un des plus importants « poumons verts » français.

Le Groupe est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude (menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz Costaz) a permis de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama ont joué un rôle de puits de carbone. Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la Société Forestière Groupama ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts.

Données actualisées pour 2016 :

Stock de carbone des forêts Société Forestière Groupama : 10 millions de t de CO₂ sur 20.181 ha
Accroissement annuel du CO₂ stocké (solde entre les plantations et les coupes + stockage de biomasse) : 335 710 t de CO₂
Emissions de CO₂ évitées : 69 774 t de CO₂ évités par l'utilisation du bois vendu
A comparer à :
381 téqCO₂ produit par les chantiers forestiers
22 KtéqCO₂ émis par le groupe en 2016 (périmètre consolidé)

Groupama Loire Bretagne possède un patrimoine forestier de 167 ha : 111 ha à Bourbriac en Côtes d'Armor et 56 ha à Collorec en Finistère dont les impacts ne sont pas mesurés aujourd'hui.

2.5. Relations avec les parties prenantes

2.5.1 Sous-traitance et fournisseurs

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une **Charte de déontologie Achats**.

Trois aspects y sont particulièrement développés à travers la prise en compte :

- des modes de fabrication des matériels,
- du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication,
- et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la **Charte Inter-entreprises**, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand Groupe.

En cohérence, **Groupama Loire Bretagne** a incorporé des critères RSE pour choisir certains de ses fournisseurs et développer des **partenariats durables avec des acteurs de proximité** et ainsi, agir en faveur du développement économique et social des territoires en conformité avec le guide des achats éco responsables des acheteurs du Groupe diffusé depuis 2007.

Dans certains de nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre d'une **Charte « RSE »**, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

Depuis novembre 2014, Groupama Loire Bretagne a diffusé un cadre de référence à destination de tout collaborateur impliqué dans un processus d'achat. Il s'appuie sur les principales règles de conduite déontologique issues des valeurs de l'entreprise et du Groupe, de l'image qu'elle souhaite se donner et des modalités opérationnelles qu'elle a choisies de mettre en œuvre.

Il repose sur des principes clés à respecter quelle que soit la nature du bien ou service acheté :

- La satisfaction des utilisateurs,
- La prise en compte des contraintes environnementales et sociales,
- L'intégrité.

En conformité avec le cadre défini avec le Groupe sur le dossier « fournitures de bureau » nos achats de papier s'opèrent dans le respect des référencements produits répondant au juste besoin de l'utilisateur final avec le choix d'une référence de papier plus respectueuse de l'environnement et répondant aux normes PEFC et Ecolabel Européen.

Sur l'exercice 2016, Groupama Loire Bretagne a eu recours à la sous-traitance qui représente 20% du volume total des achats pour 21% en 2015. Cette diminution est liée à la mise en œuvre de la convergence informatique des systèmes d'information vers le système communautaire qui a entraîné une baisse des prestations informatiques sous-traitées (poste majeur de sous-traitance vers le GIE informatique du Groupe).

▪ 2.5.2 Autres parties prenantes

Groupama, entreprise mutualiste basée sur un **fonctionnement décentralisé**, se caractérise par son mode de gouvernance. Le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3300 caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle.

Le principe « une personne, une voix » assure à chacun de nos sociétaires-clients la possibilité d'élire à chaque niveau de structure des représentants : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou Nationale des administrateurs et de participer à la prise de décisions.

Représentants des sociétaires, engagés dans le projet mutualiste et porteurs d'initiatives au bénéfice des sociétaires et du développement de leur caisse locale sur leur territoire (commissions des petits sinistres, information et formation sur la prévention des risques...), les élus sont aussi très investis dans la vie locale (membre d'association ou titulaires d'un mandat).

En 2016, on compte **5 571 élus sur notre territoire** (5 677 en 2015). **48 sessions de formation** ont été réalisées à destination des élus locaux pour 398 participants sur 584 invités soit un taux de présence de 68% (61% en 2015).

Pour les nouveaux élus locaux, une journée découverte/intégration est proposée à chaque nouvel élu. Sur 305 invités, **178 ont participé aux 12 séances réalisées**.

Pour les nouveaux élus départementaux, une journée de formation a été organisée le 27 mai 2016 pour une présentation de la Caisse régionale et du Groupe, du fonctionnement institutionnel de notre mutuelle et des métiers de notre entreprise. Sur 16 invités, 11 étaient présents (>68%).

Par ailleurs, **depuis 2008**, la Caisse régionale organise, au sein de chacune des 6 Fédérations, un **séminaire annuel pour les élus départementaux**. **En 2016, le module dispensé a porté sur Solvabilité 2**. Sur 90 Elus invités, 80 étaient présents soit 88,88%.

Pour les élus régionaux, dans le respect des nouvelles exigences « **Fit and Proper** » qui inscrit les problématiques de gouvernance des organismes d'assurance au cœur du futur régime prudentiel Solvabilité II, Groupama Loire Bretagne a construit un **parcours renforcé d'accompagnement et de formation notamment auprès de ceux qui exercent des « fonctions clés »** afin de leur permettre d'exercer leur rôle de gestion et de contrôle quant au fonctionnement de notre mutuelle et à la bonne gestion des risques et du contrôle interne.

Les 23 élus régionaux ont également suivi une formation dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes.

Trois sessions ont par ailleurs été proposées dans le cadre des formations UMAO aux élus régionaux et à 6 élus de Fédération : l'une, sur « le vieillissement de la population ou une population grandissante de séniors », l'autre sur « la dynamique des territoires » et la dernière en fin d'année sur « l'Europe et ses multiples facettes ». Sur la base des inscrits, le taux de participation a été de 100%.

Enfin, des supports sont périodiquement diffusés pour sensibiliser nos élus à leur rôle et responsabilité. La plaquette d'information « **Devenez élu Groupama, élargissez votre Horizon** » invite nos sociétaires à découvrir et à s'investir dans le monde enrichissant des conseils d'administration et un « **Mémento Elus** » décrit notre entreprise mutualiste avec ses caractéristiques et engagements.

Le site Extranet « Racines et Réseaux » dédié aux élus déployé en 2015 avec une base documentaire accessible et des reportages périodiques sur les actions sur le terrain est de plus en plus consulté. Interactif, il permet d'élargir le lien créé avec le réseau de tous les élus locaux avec la possibilité pour eux de déposer leurs commentaires sur les rubriques et implications locales. A ce stade, les chiffres concrétisent l'appétence des élus pour cet outil dynamique et participatif. **On compte 1 725 élus connectés (pour 1 437 l'an dernier) soit un taux de 29%. S'agissant des Présidents de Caisses locales, le taux de connexion est de 94%. L'objectif est d'atteindre les 100%.**

Au-delà du réseau d'élus, chaque année, **l'Assemblée générale de la Caisse locale** constitue un rendez-vous privilégié de l'entreprise avec son sociétariat. Elle favorise le dialogue

et l'écoute et constitue le lieu d'expression démocratique du droit des sociétaires à travers le vote.

Groupama Loire Bretagne renouvelle périodiquement l'organisation et l'animation de ses Assemblées pour répondre aux besoins de ses sociétaires en termes de qualité, accessibilité et adaptation de nos produits et services par des thèmes et débats proches de leurs préoccupations.

En 2016, lors Assemblées Générales des **414 Caisses** locales du territoire, **46 862 assurés étaient présents** (50 839 en 2015). **Ces réunions** dont le thème principal était « les associations » **sont des temps de sensibilisation aux thématiques d'assurance et de prévention mais aussi de partage sur toutes les initiatives locales ou départementales** qui sont prises par Groupama pour soutenir le tissu économique et associatif de proximité avec le concours d'acteurs de terrain impliqués et engagés.

Tout au long de l'année, en plus de ces temps forts de rencontres, Groupama Loire Bretagne a mis en place une **démarche et des dispositifs d'écoute et de sondages de satisfaction** menés en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès des clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous types de clientèles.

En 2016, à Groupama Loire Bretagne, le service Qualité a adressé **19 enquêtes vers l'externe** notamment dans le domaine auto, santé, habitation, défense recours et nouvelles références clients (10 en 2015). En interne, 10 enquêtes (4 en 2015) ont été réalisées auprès des collaborateurs en matière de qualité de vie au travail, stratégie de l'entreprise LB 2018, notes techniques informatiques, dossiers prévoyance et déclaration de sinistres en agence...

Pour servir l'objectif prioritaire de la qualité de service client, des actions internes ont été menées pour renforcer l'accompagnement des collaborateurs au traitement des réclamations. Ainsi, **les procédures sur le traitement des réclamations sont en ligne et accessibles à tous les collaborateurs de l'entreprise** avec rappel des principes dans le respect des recommandations de l'ACPR (autorité de contrôle prudentiel) et des modes opératoires à suivre à chaque échelon avec accès à des lettres types pour réaliser les accusés de réception, les réponses à réclamation N1 et N2 et clôturer les réclamations.

Depuis janvier 2016, 14 référents Qualité ont été nommés au sein des différents Métiers, pour être les interlocuteurs privilégiés du Service Qualité pour le traitement des réclamations **et prendre en charge les réclamations de niveau 2.**

En cohérence avec la démarche « Amélioration Satisfaction Client » menée au sein du Groupe depuis 3 ans, **Groupama Loire Bretagne s'est inscrit dans le déploiement du projet** en s'appuyant sur les valeurs de Groupama et **attitudes à développer au service du client : « Attentionné, engagé et efficace » et la promesse de service qui y est attachée. L'ensemble de l'entreprise est mobilisé pour satisfaire à l'objectif d'amélioration de la qualité de service qui est un des piliers du projet stratégique d'entreprise « LB 2018 ».**

Pour piloter les enjeux et mettre en place les actions nécessaires, un Comité de Pilotage est mis en place depuis novembre 2015 pour piloter et animer les 4 composantes du projet :

- **le renforcement à l'esprit de service**, par le biais de formation à l'ensemble des collaborateurs, afin d'améliorer la relation client et de mettre en œuvre les comportements et les actes de service de la marque Groupama. Les sensibilisations ont eu lieu de juillet à novembre 2016, animées par des binômes d'ambassadeurs.
- **les expériences clients clés** : revoir les processus de bout en bout liés aux 7 expériences clients clés, afin d'améliorer la qualité et la fluidité du point de vue du client et du collaborateur. A ce jour, les expériences clients Demande, Réclamations, Sinistres et Suivi personnalisé sont en cours. Des formations Réclamations ont eu lieu cet été sous la forme de e-learning, et vont se poursuivre en 2017 en présentiel sur 1 journée, pour l'ensemble des collaborateurs, avec le matin une formation liée à l'expérience Demande et l'après-midi, une formation liée à l'expérience Réclamation.
- **l'intégration de la satisfaction client dans le pilotage des activités**, par la mise en place d'enquêtes à chaud, afin de mesurer la qualité perçue et délivrée lors des

expériences clients. Ces enquêtes sont envoyées chaque semaine, afin de mesurer l'INR et la satisfaction du client suite à une interaction avec Groupama. Par la suite, nous rappellerons le client pour comprendre son insatisfaction et/ou sa satisfaction.

Les managers pourront piloter la satisfaction globale et l'INR (Indice Net de Recommandation), par le biais d'indicateur de pilotage opérationnel (IPO) qui sera déployé en février/mars 2017 à l'ensemble des cadres encadrants. Les formations auront lieu en présentiel, en groupe de 10 personnes. **L'objectif à 2018 étant de faire progresser l'INR de 3 points par an.**

L'enquête collaborateur est envoyée chaque année en janvier à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise afin de mesurer l'INR interne, mais également leur engagement dans la satisfaction des clients, internes et externes.

- **l'animation managériale de la satisfaction client**, par la mise en place de 2 groupes de travail, afin d'accompagner les managers dans le déploiement des outils et des expériences clients.

En complément de ce dispositif renforcé au service de la qualité rendue aux sociétaires, Groupama Loire Bretagne développe un dispositif de dialogue à travers les nouvelles technologies notamment Facebook mis en place depuis 2008 pour le marché agricole et le marché des particuliers ou un relais avec les internautes sur les réseaux sociaux notamment en matière de recrutement ou d'ouverture vers de nouvelles contributions.

De plus, Groupama Loire Bretagne entretient depuis plusieurs années des **partenariats avec différentes écoles, instituts et établissements d'enseignement** pour rapprocher le monde de l'éducation à celui de l'entreprise et favoriser la promotion de nos métiers et activités sur le territoire local pour attirer de futurs candidats à l'emploi dans différents domaines.

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, Groupama participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Institut des Responsables du Reporting RSE, Club Finance de l'Orse, Agrion.

Au niveau régional, Groupama Loire Bretagne est représenté au sein de la Commission RSE de Produit en Bretagne ou lors des ateliers périodiques « Les Midis RSE » organisés par l'Union des Entreprises d'Ille et Vilaine.

Concernant les Organisations Professionnelles Agricoles, nos relations nous ont conduit à participer à des réunions avec le syndicalisme et les autres partenaires sur la crise agricole (porcine, lait), les perturbations climatiques (inondation/sécheresse) et la gestion des risques d'un point de vue assurantiel (participation à la construction de la PAC 2020). Par ailleurs, nous avons informé nos partenaires de nos process en matière d'encaissement afin de répondre à la crise agricole. Il est à noter la signature d'un partenariat sur la thématique de la Prévention avec les MFR de Bretagne.

Concernant les Organisations Professionnelles non agricoles, Groupama Loire Bretagne poursuit ses relations de dialogue et de partenariat dans la durée par notamment la signature d'accords de partenariat avec les CAPEB nous permettant de développer un relationnel datant depuis plus de 15 ans. Nous entretenons également des relations de proximité et d'échanges avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat.

2.6. Loyauté des pratiques

2.6.1 Conformité

Groupama a mis en place un important dispositif de conformité, encadré par une Charte de conformité. Celle-ci couvre toutes les activités de Groupama et vise à s'assurer que les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

Le Groupe Groupama s'est doté d'une **politique de Conformité Groupe**, validée par le Conseil d'Administration de Groupama SA, **afin de s'assurer que les pratiques sont**

conformes à l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires ainsi qu'aux normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.

Celle-ci présente l'organisation mise en œuvre pour atteindre cet objectif et le cadre structurant du dispositif gestion des risques de non-conformité, soit :

- Le dispositif mis en place en accord avec la stratégie du Groupe et dans le respect de son appétence aux risques,
- Les rôles et responsabilités des principaux acteurs aux niveaux groupe et des entreprises.

La politique de Conformité Groupe s'applique à l'ensemble des entreprises composant le Groupe Groupama tant en France qu'à l'International, dans le respect des règles de proportionnalité (nature des activités et politique de risques associée, taille, effectif, etc.) telles que prévues par la Directive 2009/138/CE, et ce qu'elles soient assujetties ou non à Solvabilité 2 ou à toute législation/réglementation équivalente.

La conformité couvre essentiellement les thèmes portant sur le cœur de métier du groupe, soit l'assurance non-vie, l'assurance vie, la banque, la gestion d'actifs, l'immobilier régis notamment par les Codes des assurances, monétaire et financier, de la consommation, du commerce, le Règlement général de l'AMF, ainsi que les réglementations émanant des autorités de contrôles auxquelles ces activités sont assujetties.

Elle vise plus particulièrement :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la Gestion des conflits d'intérêts,
- le secret professionnel,
- la protection des données à caractère personnel,
- le cas particulier des données à caractère médical,
- la fraude interne.

Les entreprises d'assurance du Groupe en France sont directement concernées par la publication fin 2014 d'un nouveau référentiel sectoriel, un « **pack de conformité** » **adopté par la profession de l'assurance et la CNIL**. Ce pack, comprenant cinq textes (deux normes, trois autorisations uniques), aura un impact par exemple sur les mentions informatives des contrats, la sécurité des systèmes, la conservation des informations, etc. Un plan de mise en conformité a été initié par l'équipe CIL du Groupe et décliné en région.

A la Caisse régionale, **la Charte Conformité a été validée par le Comité Technique de Contrôle et des Risques en 2010** sur un modèle Groupe. Dans le respect de la politique de Conformité du Groupe, **la politique Conformité pour Groupama Loire Bretagne a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale le 6 novembre 2015**. Y sont définis le cadre général du dispositif, les principes clés de mise en œuvre, le mode de gouvernance et les principes de validité.

Dans le prolongement, des **actions de contrôle sont mises en place dans les métiers pour mesurer le respect de la réglementation et des procédures** définies par les opérationnels. Des reportings périodiques sont réalisés auprès de la Direction et du Comité Technique des Contrôles et des Risques pour suivi et alertes si nécessaire.

Pour accompagner le renforcement des connaissances et compétences nécessaires des collaborateurs, des dispositifs de formation et de sensibilisation ont été mis en place en 2016 notamment sur les thématiques liées à la protection de la clientèle et au défaut de conseil, à la Lutte Anti-Blanchiment accompagnés d'une mise à jour régulière des process et procédures.

▪ **2.6.2 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)**

L'année 2016, particulièrement marquée par le renforcement du cadre réglementaire en matière de lutte contre le terrorisme, a été consacrée au niveau du Groupe à la poursuite des actions engagées en vue d'améliorer encore l'efficacité de notre dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT).

Parmi les actions menées, on peut citer :

- la prise en compte dans les procédures des lignes directrices conjointes de la Direction Générale du Trésor et de l'ACPR relatives au gel des avoirs publiées en juin 2016,
- la mise en œuvre d'un plan d'actions ciblées pour les activités vie/épargne et la poursuite du plan d'informatisation, avec la réalisation de travaux visant à développer et fiabiliser les fonctionnalités des outils communautaires, en particulier concernant l'outil de profilage de la relation client « Vigiprofil ».

Dans ce cadre, un **réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du Groupe** a notamment été mis en place. La Direction Juridique Groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Cette organisation a été complétée depuis 2013 par la mise en place, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la LAB/FT dans le Groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine.

Une Charte d'organisation de la LAB/FT a été diffusée auprès des entreprises.

Groupama Loire Bretagne s'est engagé dans la démarche et a nommé un Responsable de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme pour intégrer le réseau dédié du Groupe.

Les points clés du dispositif comprennent une classification des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie-épargne; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation, par « e-learning » et en présentiel, aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme adaptés aux différents profils de personnel de l'entreprise .

Enfin, Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le Groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL. L'équipe CIL du Groupe a un rôle de veille, d'expertise et de conseil pour l'ensemble des entreprises du Groupe.

A Groupama Loire Bretagne, un Correspondant Relais Informatique et Liberté (CRIL) a été nommé dans le prolongement de la création de la fonction CIL du Groupe en 2007.

Ses missions visent notamment à :

- établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière,
- diffuser la culture informatique et libertés (code de bonne conduite, recommandations, formation E-learning Informatique et Libertés, ...),
- gérer les droits d'accès, d'opposition.

Dans ce cadre, différentes actions ont ainsi été menées par le CRIL de l'entreprise **au cours de l'exercice 2016**, notamment :

- mise en conformité des traitements de lutte contre la fraude à l'assurance avec les dispositions de l'autorisation unique N°039 édictée par la CNIL (pack de conformité assurance), associée à une formation/sensibilisation du service Enquête Inspection et des référents Fraude de l'entreprise,
- exploitation d'une procédure d'audit des zones libres présentes en Gestion Relation Client, puis actions correctives et sensibilisation.

Enfin, Groupama adhère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des droits de l'Homme, aux principes de l'organisation

internationale du travail (OIT) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

En conclusion,

Groupama Loire Bretagne, conscient de sa responsabilité, s'engage avec le Groupe, à créer de la valeur en s'appuyant sur ses fondamentaux.

Dans un contexte de mutations qui s'accélère, la **stratégie RSE** doit conforter la rentabilité de l'entreprise de manière à ce qu'elle soit une source de valeur durable.

C'est un **levier fort pour s'appuyer sur le modèle mutualiste** qui présente des spécificités de gouvernance et produit des externalités positives tant auprès des sociétaires, des acteurs de la société civile que des pouvoirs publics.

Les valeurs fondamentales du mutualisme ainsi que les caractéristiques de son modèle économique (équité, approche de long terme...) sont transposées dans nos services, notre connaissance client et la gestion de la relation client basée sur la proximité et le long terme en conservant un ancrage territorial fort.

Groupama Loire Bretagne joue un rôle économique et social affirmé sur le territoire notamment en zones rurales et sensibles **avec de nombreuses initiatives qui contribuent au maintien du lien social, au renforcement de la prévention ou à la prise en charge d'activités relevant autrefois des prérogatives publiques.**

Ce rôle se concrétise également par un programme renforcé de formation au fonctionnement de la sphère économique et acculturation financière des sociétaires et élus qui contribuent au développement des compétences des acteurs mutualistes et permet ainsi des contributions et coopérations enrichies dans les débats et la prise de décision.

Groupama Loire Bretagne inscrit sa démarche RSE dans une dynamique de progression quotidienne en structurant sa capacité à mobiliser et à responsabiliser tous les acteurs au service du développement économique incluant les enjeux du développement durable.

Intégrée dans nos pratiques de gouvernance et nos pratiques métiers, la RSE constitue un **facteur d'identité commune** porteur d'avenir pour anticiper les changements et s'adapter aux enjeux futurs. **La stratégie RSE contribue à la mobilisation des collaborateurs et des élus**, mais aussi à l'innovation, à la bonne réputation et la réduction de nos risques et de nos coûts. Elle participe ainsi pleinement à la performance globale de l'entreprise.

3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce Groupama Loire Bretagne présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Partie 2.1.1, page 19
Les embauches et les licenciements	Partie 2.1.1, page 19
Les rémunérations et leur évolution	Partie 2.1.1, page 20
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	Partie 2.1.2, page 20
Absentéisme	Partie 2.1.2, page 20
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Partie 2.1.3, pages 20 et 21
Le bilan des accords collectifs	Partie 2.1.3, pages 20 et 21
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Partie 2.1.4, pages 22 à 25
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Partie 2.1.4 pages 22 à 25
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Partie 2.1.4, page 22
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Partie 2.1.5, pages 25 à 27
Le nombre total d'heures de formation	Partie 2.1.5, page 26
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	Partie 2.1.6, pages 27 à 31
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partie 2.1.6, pages 31 à 32
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Partie 2.1.6, pages 27 à 34
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Partie 2.1.7, pages 33 et 34
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Partie 2.1.7, pages 33 et 34
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Partie 2.1.7, pages 33 et 34
A l'abolition effective du travail des enfants	Partie 2.1.7, pages 33 et 34

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Partie 2.4. pages 72 à 81
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Partie 2.4.1, page 73
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Partie 2.4.1, page 73
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Partie 2.4.1, page 73
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Partie 2.4.2, page 74
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Partie 2.4.2, page 74
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Partie 2.4.2, page 74
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Partie 2.4.2, page 75
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Partie 2.4.2, pages 75 à 76
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Partie 2.4.2, pages 75 à 76
L'utilisation des sols	Partie 2.4.2, page 75
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	Partie 2.4.3, pages 77 à 81
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Partie 2.4.3, pages 77 à 81
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	Partie 2.4.4, page 80

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	Partie 2.3, pages 54 et 55
Sur les populations riveraines ou locales	Partie 2.3, pages 54 à 72
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	Partie 2.3.1, pages 55 à 72
Les actions de partenariat ou de mécénat	Partie 2.3.1, pages 55 à 72

Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	Partie 2.5.1, pages 81 et 84
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Partie 2.5.1, pages 81 et 84
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	Partie 2.6, pages 84 et 86
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Partie 2.6.2, pages 84 à 86
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	Partie 2.1.7 page 33 Partie 2.6.1 page 85

Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de Reporting de l'entreprise Groupama Loire Bretagne en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

▪ *Collecte des données*

Processus de collecte

Pour l'entreprise Groupama Loire Bretagne, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes des services :

- de la Direction des Ressources Humaines pour les indicateurs sociaux,
- de la Direction Financière pour les indicateurs environnementaux et pour les données comptables relatives au volet Assureur responsable et au volet Ancrage territorial,
- et des services de la Direction Assurances, de la Direction des Ressources Humaines ainsi que du Secrétariat Général et de la Direction Communication pour les indicateurs sociétaux, gouvernance et relations avec les parties prenantes, loyauté des pratiques et conformité.

La plupart des données environnementales et sociétales sont remontées au Groupe via l'outil SCOOP, solution entièrement dédiée au Reporting RSE au sein du Groupe.

Certaines données environnementales et sociétales, de par leur spécificité ou pour des raisons pratiques (difficulté d'accès à l'outil, respect des délais), sont directement recueillies auprès des correspondants ou des directions concernées par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne.

Concernant les informations sociales, les informations nécessaires pour les indicateurs de la Caisse régionale étant :

- d'une part, majoritairement extraites du Système d'Information et de Pilotage Groupe des Ressources humaines (SIPGRH) alimenté par le système d'information de l'entreprise
- Et d'autre part, complétées par des données communiquées sur la base de maquettes au format Excel transmises par le Groupe, elles sont directement remontées à la DRH Groupe.

Elles font l'objet, pour le rapport, de remontées par les contributeurs de la Direction des Ressources Humaines de la Caisse régionale sur la base de la note « guide de reporting des informations sociales » émise par la DRH Groupe qui constitue la référence prise en compte et balaie le périmètre et indicateurs visés et sur la base d'un tableau Excel de collecte partagé auxquels s'ajoutent des supports pour collecte des données qualitatives.

Le processus de collecte des données RSE est amélioré chaque année, notamment en renforçant le degré de précision demandée en amont aux contributeurs des Métiers sur la base des définitions et référentiels Groupe actualisés, systématiquement joints lors du lancement de la collecte des indicateurs annuels, et demande de justificatifs et commentaires des Métiers nécessaires pour qualifier le périmètre considéré, les méthodes de calcul, l'absence de données ou données incomplètes, les écarts par comparaison aux données des années antérieures (transmises aux contributeurs à chaque lancement de campagne de collecte) pour une fiabilisation des données publiées.

D'autre part, **les évolutions** de l'indicateur sur les missions de prévention en externe et de celui portant sur la définition du mécénat hors maladies rares sur la base des recommandations établies par les commissaires aux comptes au niveau du Groupe **ont été intégrées à Groupama Loire Bretagne et partagées en amont avec les contributeurs Métiers concernés.**

Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de Reporting Groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des

émissions de CO₂ sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE, Marque Employeur et Communication Interne. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la base carbone ADEME et sont remis à jour chaque année.

La collecte des indicateurs sociétaux s'appuie également sur les définitions du Référentiel de Reporting Groupe mis à jour chaque année et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

La collecte des indicateurs sociaux s'appuie elle sur le « guide de reporting des informations sociales » émise par la DRH Groupe et un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de Reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de Reporting.

Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1er novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016 dans le cas présent. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de Reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Les informations relatives à l'absentéisme sont reportées sur une année glissante de décembre 2015 à novembre 2016.

▪ *Périmètre de Reporting*

Les indicateurs collectés couvrent la totalité du périmètre de l'entreprise Groupama Loire Bretagne soit les 6 sites départementaux et les agences locales.

Cependant, pour certains indicateurs environnementaux, certaines données sont extrapolées pour estimer les consommations sur la totalité du parc d'immeubles d'exploitation. L'origine des données, le périmètre pris en compte et le mode de calcul utilisés sont décrits dans une note descriptive détaillée « Volet environnement-Origines des données 2016 » fournie par le contributeur Métier.

De plus, certaines informations publiées concernent le Groupe dans son ensemble, et à ce titre l'entreprise Groupama Loire Bretagne. C'est le cas aux points suivants :

2.1 Employeur responsable : 2.1.3 Relations sociales (accords collectifs); 2.1.4 Santé et sécurité : socle commun Groupe; 2.1.5 Formation (lien politique et accord Groupe) ; 2.1.6 Egalité de traitement : informations sur les engagements en matière d'égalité de traitement entre les collaborateurs pour les entreprises du Groupe; 2.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT : engagement; 2.3.8 Charte éthique : engagement

2.2 Assureur responsable : 2.2.1 Offres Assurances et banque ; 2.2.2 Prévention : politique Groupe et actualisation; 2.2.3 Gestion des actifs.

2.3 Acteur du développement des territoires et de la société civile : pour Les engagements autour du « Vivre ensemble », point introductif 2.3.3 : Lutte contre les maladies rares.

2.4 Acteur en faveur de l'environnement : 2.4.1 Politique générale en matière d'environnement: information politique Groupe ; 2.4.3. Changement climatique : stratégie Groupe et offres à impact environnemental; 2.4.4 Protection de la biodiversité : Données et démarche Groupe

2.5. Relations avec les parties prenantes : 2.5.1 Sous-traitance et fournisseurs : politique d'achats du Groupe

2.6 Loyauté des pratiques : 2.6.1 Conformité : cadre Groupe Charte de conformité ; 2.6.2 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés) : politique Groupe

Précisions :

Pour l'axe 2.2 « Assureur responsable », il est relevé que les données relatives aux stages Centaure prises en compte sont celles remontées des comptes de Centaure Bretagne SA gérés par Groupama Loire Bretagne. Pour le calcul, l'indicateur publié prend en compte les stages particuliers (Grand Public) et les stages formation professionnelle en les distinguant.

Pour l'axe 2.4 « Acteur en faveur de l'environnement », les consommations de Groupama Loire Bretagne gérées par le GIE G2S et directement remontées au Groupe dans le cadre du reporting Groupe sont réintégrées aux données suivies par la Caisse régionale pour être agrégées aux consommations totales de l'entité. La consommation de papier éditique de masse envoyée par le groupe à Groupama Loire Bretagne n'est pas prise en compte dans le calcul de la consommation de papier bureau.

Précisions sur les informations Grenelle 2 :

Certaines informations Grenelle 2 sont exclues du reporting car jugées non matérielles pour l'entité :

- Concernant « Les mesures de prévention, de réduction ou de répartition des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement » : cette information n'est pas un point clé de notre stratégie RSE du fait de notre activité tertiaire,
- Concernant « l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales » : les entités du groupe sont reliées au réseau public,
- Concernant « les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables » : les entités du Groupe sont reliées au réseau national électrique et profitent ainsi de la part renouvelable du réseau.

Calculs des émissions de CO2

Les émissions de CO₂ sont désormais publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- **scope 1**, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du Groupe ;
- **scope 2**, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée ;
- **scope 3**, autres émissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

▪ **Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales :**

- **Nombre d'embauches CDI** : le chiffre de 158 CDI inclut les CDI par transformation de CDD ainsi que les mobilités groupes. Le chiffre de CDD nouvellement embauchés contient les renouvellements de contrats (1 salarié peut donc apparaître comme plusieurs unités dans le chiffre final publié)
 - **Taux d'absentéisme** : l'indicateur relatif au taux d'absentéisme n'étant pas disponible en raison de problème suite à une migration système le 31/12/2016, seul un commentaire qualitatif est intégré au rapport 2016.
 - **Taux de fréquence des accidents** = nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 000/ heures théoriques travaillées annuelles
 - **Taux de gravité des accidents** = jours perdus (ouvrés) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 / heures théoriques travaillées annuelles
- Pour ces deux indicateurs, les heures annuelles théoriques travaillées = nombre de jours théoriques travaillés * 7.7 heures
- **Taux d'emploi des personnes handicapées** : l'indicateur relatif au taux d'emploi des personnes handicapées n'étant pas disponible en raison de problème suite à une migration système le 31/12/2016, seul un commentaire qualitatif sur les actions menées en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées est intégré au rapport 2016.

Pour Les données formation, pour des raisons liées au changement d'outil et de méthode de suivi, seul un commentaire qualitatif est intégré au rapport 2016.

Données sur les actifs IR/ISR

- Critères de définition des fonds :

Les encours des fonds et mandats classés en ISR : Ils répondent au processus de gestion ISR spécifique qui repose sur l'application d'une méthodologie d'analyse extra-financière commune aux actions et au crédit selon une approche best in class ; les titres de l'univers disponible sont analysés par nos équipes et classés en 5 quintiles (la détention des titres appartenant au 5ème quintile est interdite). Sont concernés notamment les fonds spécialisés et les FCPE labellisés par le CIES (Conseil Intersyndical de l'Épargne Salariale).

Les encours de fonds et mandats classés en IR : nous classons dans cette catégorie des fonds ou mandats qui, sans être gérés selon une approche best in class, sont soumis à des chartes ESG/IR.

Les encours de l'ensemble de la gamme monétaire qui pratique l'exclusion a priori de certains émetteurs financiers (liés à paradis fiscaux), et favorise parallèlement certains types d'établissements s'appuyant sur un fonctionnement mutualiste ou coopératif (banques coopératives).

- **Précisions sur le calcul des indicateurs figurant dans les données environnementales :**

Pour l'indicateur Consommation eau, le calcul est effectué sur la base de factures estimées extrapolées à l'ensemble des m² du parc immobilier d'exploitation.

Pour l'indicateur Electricité, le calcul est réalisé sur la base des factures fournisseurs extrapolées à la surface des immeubles dont la consommation électrique ne nous est pas facturée.

Pour l'indicateur Gaz, le calcul prend en compte les derniers 12 mois pour lesquels la consommation réelle a été facturée par les fournisseurs et non la période définie dans la procédure Groupe pour laquelle certaines factures sont généralement reçues que sur la base d'estimés au 31/12/2016.

~~~~~

## III/ LES COMPTES ANNUELS

---

- Bilan ACTIF page 99
- Bilan PASSIF page 100
- Compte de résultat Technique page 102
- Compte de résultat non Technique page 103
- Tableau des engagements reçus et donnés page 104
- Annexes (notes 1 à 22) page 105

# COMPTES ANNUELS 2016

## Annexes 2016

- Note 1 : Faits marquants et changements de méthode comptable
- Note 2 : Principales règles d'évaluation et de présentation
- Note 3 : Actifs incorporels
- Note 4 : Placements
- Note 5 : Créances
- Note 6 : Comptes de régularisation actif
- Note 7 : Capitaux propres
- Note 8 : Provisions techniques d'assurance non Vie
- Note 9 : Provisions pour risques et charges
- Note 10 : Dettes
- Note 11 : Comptes de régularisation passif
- Note 12 : Actifs et passifs se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- Note 13 : Autres produits techniques
- Note 14 : Produits et charges des placements
- Note 15 : Produits et charges exceptionnels et non techniques
- Note 16 : Résultat technique de l'assurance non Vie par catégorie
- Note 17 : Impôt sur les bénéfices
- Note 18 : Consolidation
- Note 19 : Gouvernance
- Note 20 : Renseignements concernant les filiales et participations
- Note 21 : Effectifs et frais de personnel
- Note 22 : Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

# BILAN ACTIF

EXERCICE 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

| Montants en €                                                                                                    | 2016                    | 2015                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>1</b> Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège                                          |                         |                         |
| <b>2</b> Actifs incorporels                                                                                      | 15 918 195,30           | 15 919 516,24           |
| <b>3</b> Placements                                                                                              | 1 261 782 571,09        | 1 156 523 387,56        |
| 3a Terrains et constructions                                                                                     | 106 778 112,50          | 106 040 827,07          |
| 3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation | 486 090 306,28          | 390 925 836,77          |
| 3c Autres placements                                                                                             | 668 914 152,31          | 659 556 723,72          |
| 3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes                                                |                         |                         |
| <b>4</b> Provisions techniques des contrats en unités de compte                                                  |                         |                         |
| <b>5</b> Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques                             | 599 776 495,41          | 548 181 449,63          |
| 5a Provisions pour cotisations non acquises                                                                      | 31 936 381,87           | 32 480 034,80           |
| 5b Provisions d'assurance vie                                                                                    |                         |                         |
| 5d Provisions pour sinistres (non-Vie)                                                                           | 383 727 884,04          | 345 376 324,31          |
| 5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-Vie)                                       |                         |                         |
| 5g Provisions d'égalisation                                                                                      |                         |                         |
| 5i Autres provisions techniques (non-Vie)                                                                        | 162 242 397,33          | 149 486 886,56          |
| 5j Provisions techniques des contrats en unités de compte                                                        |                         |                         |
| 5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques                                     | 21 869 832,17           | 20 838 203,96           |
| 5bis a Provisions pour cotisations non acquises                                                                  |                         |                         |
| 5bis d Provisions pour sinistres (non-Vie)                                                                       |                         |                         |
| 5bis f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-Vie)                                   |                         |                         |
| 5bis g Provisions pour égalisation                                                                               |                         |                         |
| 5bis i Autres provisions techniques (non-Vie)                                                                    |                         |                         |
| <b>6</b> Créances                                                                                                | 166 075 973,24          | 174 146 783,87          |
| 6a Créances nées d'opérations d'assurance directe                                                                | 102 482 961,78          | 100 923 576,72          |
| 6aa Cotisations acquises non émises                                                                              | 8 858 443,78            | 9 220 156,80            |
| 6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe                                                        | 93 624 518              | 91 703 419,92           |
| 6b Créances nées d'opérations de réassurance                                                                     | 328 878,31              | 8 213 861,97            |
| 6c Autres créances                                                                                               | 63 264 133,15           | 65 009 345,18           |
| 6ca Personnel                                                                                                    | 9 584,56                | 14 574,77               |
| 6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques                                                | 223 194,92              | 25 086,01               |
| 6cc Débiteurs divers                                                                                             | 63 031 353,67           | 64 969 684,40           |
| 6d Capital appelé non versé                                                                                      |                         |                         |
| <b>7</b> Autres actifs                                                                                           | 71 211 248,10           | 148 545 349,94          |
| 7a Actifs corporels d'exploitation                                                                               | 14 097 859,14           | 15 665 580,28           |
| 7b Comptes courants et caisse                                                                                    | 57 113 388,96           | 132 879 769,66          |
| 7c Actions propres                                                                                               |                         |                         |
| <b>8</b> Comptes de régularisation actif                                                                         | 22 463 363,72           | 23 657 789,51           |
| 8a Intérêts et loyers acquis non échus                                                                           | 5 717 987,38            | 7 211 993,39            |
| 8b Frais d'acquisition reportés                                                                                  | 14 340 171              | 13 950 778              |
| 8c Autres comptes de régularisation                                                                              | 2 405 205,34            | 2 495 018,12            |
| <b>9</b> Différence de conversion                                                                                |                         |                         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                                                          | <b>2 137 227 846,86</b> | <b>2 066 974 276,75</b> |

# BILAN PASSIF

EXERCICE 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

| Montants en €                                                                                                                | 2016                    | 2015                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>1 Capitaux propres</b>                                                                                                    | <b>742 587 233,90</b>   | <b>679 895 541,28</b>   |
| 1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire                                                                      | 32 867 431,16           | 1 372 041,16            |
| 1b Primes liées au capital social                                                                                            |                         |                         |
| 1c Réserves de réévaluation                                                                                                  |                         |                         |
| 1d Autres réserves                                                                                                           | 412 564 483,57          | 386 062 599,85          |
| 1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01/01/95                                                                   |                         |                         |
| 1h Subventions d'investissement                                                                                              | 312 666,67              | 106 442,96              |
| 1e Report à nouveau                                                                                                          | 10 000 000              | 6 000 000               |
| 1f Résultat de l'exercice                                                                                                    | 30 990 078,91           | 30 501 883,72           |
| 1i Ecart de dévolution                                                                                                       | 252 562 535,25          | 252 562 325,25          |
| <b>2 Passifs subordonnés</b>                                                                                                 |                         |                         |
| <b>3 Provisions techniques brutes</b>                                                                                        | <b>1 295 608 244,83</b> | <b>1 220 699 709,75</b> |
| 3a Provisions pour cotisations non acquises                                                                                  | 100 998 672,81          | 102 518 693,81          |
| 3b Provisions d'assurance vie                                                                                                |                         |                         |
| 3d Provisions pour sinistre (non-Vie)                                                                                        | 824 734 610,32          | 774 622 300,43          |
| 3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-Vie)                                                       |                         |                         |
| 3g Provisions pour égalisation                                                                                               | 25 985 730,48           | 19 702 773,74           |
| 3i Autres provisions techniques (non-Vie)                                                                                    | 343 889 231,22          | 323 855 941,77          |
| <b>4 Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>                                                              |                         |                         |
| <b>5 Provisions pour risques et charges</b>                                                                                  | <b>17 380 652,76</b>    | <b>13 898 754,56</b>    |
| <b>6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques</b> |                         |                         |
| <b>7 Autres dettes</b>                                                                                                       | <b>76 497 587,85</b>    | <b>147 880 784,68</b>   |
| 7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe                                                                              | 3 529 301,96            | 5 941 493,26            |
| 7b Dettes nées d'opérations de réassurance                                                                                   | 18 167 736,41           | 21 935 602,56           |
| 7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)                                                                     |                         |                         |
| 7d Dettes envers des établissements de crédit                                                                                | 0                       | 62 900 325,15           |
| 7e Autres dettes                                                                                                             | 54 800 549,48           | 57 103 363,71           |
| 7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise                                                                      |                         |                         |
| 7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus                                                                          | 78 923,18               | 77 375,40               |
| 7ec Personnel                                                                                                                | 15 380 763,82           | 16 434 170,06           |
| 7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques                                                   | 25 674 370,71           | 24 832 414,70           |
| 7ee Crédoeurs divers                                                                                                         | 13 666 491,77           | 15 759 403,55           |
| <b>8 Comptes de régularisation passif</b>                                                                                    | <b>5 154 127,52</b>     | <b>4 599 486,48</b>     |
| <b>9 Différence de conversion</b>                                                                                            |                         |                         |
|                                                                                                                              | <b>2 137 227 846,86</b> | <b>2 066 974 276,75</b> |

# COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

EXERCICE 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

| Montants en €                                    |                                            | 2016                 |                           |                         | 2015                    |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                                  |                                            | Opérations Brutes    | Cessions et Rétrocessions | Total Opérations nettes | Total Opérations nettes |
| 1                                                | Cotisations acquises                       | 773 768 889,35       | 297 500 464,89            | 476 268 424,46          | 493 452 290,47          |
| 1a                                               | Cotisations                                | 772 248 868,35       | 296 671 658,79            | 475 577 209,56          | 495 060 740,66          |
| 1b                                               | Variations des cotisations non acquises    | 1 520 021            | 828 806,10                | 691 214,90              | -1 608 450,19           |
| 2                                                | Produits des placements alloués            | 13 190 783           |                           | 13 190 783              | 14 118 168              |
| 3                                                | Autres produits techniques                 | 20 850 232,71        |                           | 20 850 232,71           | 21 857 075,10           |
| 4                                                | Charges des sinistres                      | -536 453 811,31      | -199 805 898,55           | -336 647 912,76         | -347 998 887,09         |
| 4a                                               | Prestations et frais payés                 | -486 341 501,42      | -160 137 557,44           | -326 203 943,98         | -320 987 716,24         |
| 4b                                               | Charges des provisions pour sinistres      | -50 112 309,89       | -39 668 341,11            | -10 443 968,78          | -27 011 170,85          |
| 5                                                | Charges des autres provisions techniques   | -20 033 289,45       | -12 755 510,77            | -7 277 778,68           | 362 470,76              |
| 6                                                | Participation aux résultats                |                      |                           |                         |                         |
| 7                                                | Frais d'acquisition et d'administration    | -122 313 383,52      | -43 602 177,26            | -78 711 206,26          | -77 327 852,66          |
| 7a                                               | Frais d'acquisition                        | -112 596 143,56      |                           | -112 596 143,56         | -111 863 352,64         |
| 7b                                               | Frais d'administration                     | -9 717 239,96        |                           | -9 717 239,96           | -9 351 660,19           |
| 7c                                               | Commissions reçues des réassureurs         |                      | -43 602 177,26            | 43 602 177,26           | 43 887 160,17           |
| 8                                                | Autres charges techniques                  | -47 359 095,32       |                           | -47 359 095,32          | -45 668 840,43          |
| 9                                                | Variation de la provision pour égalisation | -6 282 956,74        |                           | -6 282 956,74           | -13 341 209,32          |
| <b>Résultat technique de l'assurance non-Vie</b> |                                            | <b>75 367 368,72</b> | <b>41 336 878,31</b>      | <b>34 030 490,41</b>    | <b>45 453 214,83</b>    |



# COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE

EXERCICE 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

| Montants en €                                                               | 2016                 | 2015                 |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| 1 Résultat technique de l'assurance non-Vie                                 | 34 030 490,41        | 45 453 214,83        |
| 2 Résultat technique de l'assurance Vie                                     |                      |                      |
| 3 Produits des placements                                                   | 37 177 148,74        | 41 288 685,83        |
| 3a Revenus des placements                                                   | 21 772 840,69        | 21 441 123,10        |
| 3b Autres produits des placements                                           | 542 191,04           | 6 533 376,17         |
| 3c Profits provenant de la réalisation des placements                       | 14 862 117,01        | 13 314 186,56        |
| 4 Produits des placements alloués                                           |                      |                      |
| 5 Charges des placements                                                    | -9 334 307,97        | -13 680 091,53       |
| 5a Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers | -3 322 409,63        | -3 773 274,76        |
| 5b Autres charges des placements                                            | -3 977 676,44        | -3 621 415,24        |
| 5c Pertes provenant de la réalisation des placements                        | -2 034 221,90        | -6 285 401,53        |
| 6 Produits des placements transférés                                        | -13 190 783          | -14 118 168          |
| 7 Autres produits non techniques                                            | 3 596 514,03         | 3 476 320,51         |
| 8 Autres charges non techniques                                             | -7 609 268,65        | -6 278 124,83        |
| 9 Résultat exceptionnel                                                     | 97 143,74            | -7 577 365,44        |
| 9a Produits exceptionnels                                                   | 1 643 640,82         | 1 433 408,92         |
| 9b Charges exceptionnelles                                                  | -1 546 497,08        | -9 010 774,36        |
| 10 Participation des salariés                                               |                      | -180 936             |
| 11 Impôts sur les bénéfices                                                 | -13 776 858,39       | -17 881 651,65       |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>                                               | <b>30 990 078,91</b> | <b>30 501 883,72</b> |

# TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

EXERCICE 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

| Montants en €                                                                              | 2016   | 2015    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|
| 1 Engagements reçus                                                                        | 422    | 647     |
| 2 Engagements donnés                                                                       | 63 285 | 207     |
| 2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés                                           | 180    | 207     |
| 2b Titres et actifs acquis en engagement de revente                                        |        |         |
| 2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus                                        |        |         |
| 2d Autres engagements donnés : certificats mutualistes                                     | 63 105 |         |
| 3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires                   | 0      | 176 589 |
| 4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution |        |         |
| 5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance                                     |        |         |
| 6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers                                             |        |         |

## Note 1 : Faits marquants et changements de méthode comptable

### Réserve de capitalisation

L'article 19 du décret du 7 mai 2015 transposant la directive Solvabilité 2 supprime la réserve de capitalisation pour les entreprises non vie au 1er janvier 2016. La réserve de capitalisation au bilan de la clôture du 31 décembre 2015 de la caisse régionale a donc été portée courant 2016 en réserve générale pour un montant de 36 334 206,36 €.

### Fonds de solidarité

L'article 3 de la convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité conclue entre les caisses régionales et Groupama SA, prévoit le remplacement du fonds de solidarité par un nouveau dispositif de solidarité financière réciproque destiné à garantir le respect, par les caisses régionales, des exigences de couverture du capital de solvabilité requis par la réglementation Solvabilité 2 en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Avril 2016 a décidé d'affecter à la réserve pour éventualités diverses, le montant du fonds de solidarité de 15 006 545,78 €.

### Certificats mutualistes

L'assemblée générale ordinaire du 22 Avril 2016 a autorisé l'émission de certificats mutualistes pour un montant global de 94,6 Millions d'Euros, émission à réaliser dans un délai maximum de 24 mois à compter de ladite Assemblée.

Au cours de l'exercice 2016, un montant de 31 495 390€ a été souscrit.

### Augmentation de capital GSA

Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2015 de la Caisse Régionale a autorisé la souscription aux augmentations de capital de Groupama Holding et de Groupama Holding 2 pour des montants respectifs de 91, 371 M€ et 3,797 M€. Cette augmentation de capital permettant à GH et à GH2 de souscrire à une augmentation de capital de Groupama SA, a eu lieu le 18 Février 2016.

### Provision Complémentaire Assurance de Personnes

Groupama Loire Bretagne enregistre une provision complémentaire sur l'Assurance de Personnes (Complément Prov AP). Cette provision permet de compléter les provisions dossier à dossier afin qu'elles atteignent au minimum les provisions définies par les tables statistiques, conformes aux dispositions de l'art. 143-12 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

En 2016, la Caisse a procédé à un changement d'estimation dans le calcul de la Prov AP en basant son calcul statistique sur les dossiers en cours à la clôture de l'exercice.

Ce changement d'estimation a un impact de - 15,2 M€ sur le montant de Prov AP au 31 décembre 2016 et provient de la prise en compte des PSAP comptables sur la garantie Indemnités Journalières futures (non en cours).

## Note 2 : Règles d'évaluation et de présentation

### Les tableaux de l'annexe sont présentés en kilo euros.

Les comptes individuels de la caisse régionale d'Assurance Mutuelle Agricole de Bretagne - Pays de la Loire sont établis et présentés conformément aux dispositions :

- du code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016.
- du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## I - OPERATIONS TECHNIQUES

### 1 - COTISATIONS

Les cotisations comprennent :

les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

### 2 - PROVISION POUR COTISATIONS NON ACQUISES

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

### 3 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

### 4 - SINISTRES

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par les articles 143-14 et 143-15 du règlement comptable de l'ANC n°2015-11.

## 5 - PROVISION POUR RISQUES CROISSANTS

La provision pour risques croissants correspond, pour les opérations d'assurance collective contre les risques de maladie et d'invalidité, à la différence de valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Caisse régionale et par les sociétaires.

## 6 - PROVISION POUR ÉGALISATION

Au 31 Décembre 2016, une provision pour égalisation régie par les dispositions de l'article R.343-7.6 du Code des assurances a été comptabilisée.

|                              | 2016      | 2015      |
|------------------------------|-----------|-----------|
| • Provision pour égalisation | 22 049 K€ | 15 100 K€ |

Une provision complémentaire pour égalisation, non déductible fiscalement, est constatée pour les risques suivants :

|                                                     | 2016     | 2015     |
|-----------------------------------------------------|----------|----------|
| • Fonds de stabilité dépendance                     | 3 392 K€ | 4 037 K€ |
| • Evolution tables BCIV                             | 1 220 K€ | 1 152 K€ |
| • Equilibre des fonds de la valorisation des rentes | 2 486 K€ | 2 505 K€ |

## 7 - OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE ACCEPTÉES

Les opérations de réassurance acceptées concernent essentiellement des rétrocessions provenant de Groupama SA, et des Sociétés Mutuelles d'Assurances.

## 8 - RÉASSURANCE DES CAISSES LOCALES

D'autre part, la Caisse régionale réassure les Caisses locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse régionale ; mais la part conservée par les Caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

## 9 - OPÉRATIONS D'ASSURANCE CÉDÉES

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie notre Caisse régionale à Groupama SA. Les titres du réassureur (cessionnaire ou rétrocessionnaire) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

## II - PLACEMENTS

### 1 – COUTS D'ENTRÉE ET ÉVALUATION À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

#### 1.1 - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES OU FONCIÈRES

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont immobilisés.

Concernant les constructions, en application du Plan comptable, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes, ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu. (PCG, art. 311-2 créé par l'art. 5.2 du Règl. CRC n° 2002-10 et recodifié par l'art. 2-4 du Règl. CRC n° 2004-06).

L'application à Groupama Loire Bretagne est ci-dessous détaillée :

|                          | Habitations et bureaux avant 1945 | Habitations et bureaux après 1945 | Entrepôts et activités | Commerces | Immeubles de Grande Hauteur |
|--------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------|-----------------------------|
| Gros Œuvre               | 120 ans                           | 80 ans                            | 30 ans                 | 50 ans    | 70 ans                      |
| Clos et Couvert          | 35 ans                            | 30 ans                            | 30 ans                 | 30 ans    | 30 ans                      |
| Installations Techniques | 25 ans                            | 25 ans                            | 20 ans                 | 20 ans    | 25 ans                      |
| Agencements              | 15 ans                            | 15 ans                            | 10 ans                 | 15 ans    | 15 ans                      |

Chaque élément est amorti en mode linéaire sur sa durée d'utilisation économique, estimée à compter de la date d'acquisition.

#### 1.2 - VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

#### 1.3 - ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENUS VARIABLES

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire. Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. Pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.



## 1.4 - PRETS

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

## 1.5 - AUTRES ENGAGEMENTS

### SWAPS

Les swaps d'échange de taux mis en place par Groupama Loire Bretagne sont utilisés dans le cadre de la stratégie de rendement. Les intérêts perçus et/ou réglés sont inscrits en compte de régularisation et rapportés au résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de chacun des swaps conformément à l'avis 2002-10 du CNC.

Les flux intermédiaires concernant les IFT souscrits dans le cadre d'autres stratégies et les primes de souscription d'options sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au débouclage de la stratégie.

### EMTN

L'ensemble du portefeuille est valorisé par référence aux cours du marché.

Pour des EMTN exposés au marché du crédit, Groupama Loire Bretagne ne dispose pas de double valorisation et a utilisé pour valeur de réalisation la valeur proposée par l'établissement émetteur.

## 2 - PROVISIONS

### 2.1 - VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

### 2.2 - PROVISIONS POUR RISQUE D'EXIGIBILITE DES ENGAGEMENTS TECHNIQUES

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous poste des provisions techniques, la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

### 2.3 - TEST DE DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A chaque arrêté, en cas d'indice de perte de valeur, il est procédé à un test de dépréciation sur les immeubles de placements. Ce test consiste à la comparaison entre la valeur d'expertise de l'immeuble et sa valeur nette comptable inscrite à l'actif du bilan.

Une provision pour dépréciation est alors constatée :

- s'il est prévu dans un avenir proche un plan de cession de cet immeuble ;
- si la provision qui doit être constituée est significative, notamment au regard de la durée de détention habituellement pratiquée dans l'entreprise sur cette catégorie d'immeubles ;
- en fonction de l'évolution récente ou non de la structure de l'immeuble ;
- en fonction de l'évolution de la valeur d'expertise entre N et N-1.

## **2.4 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DURABLE (PDD)**

La méthodologie de calcul retenue pour les arrêtés en date du 31 décembre est la suivante :

- 1 - Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés  
Titres ayant subi une décote de plus de 20% consécutivement pendant 6 mois par rapport au prix de revient et titres ayant fait l'objet d'une PDD au 31 décembre N-1.
- 2 - Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :
  - si la cession est estimée à court terme (x mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif-passif, ...), la provision sera de la totalité de l'écart entre la valeur boursière et prix de revient.
  - si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision sera égale à la différence entre son prix de revient et la valeur recouvrable.

### 3 - Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés

En ce qui concerne les Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), étant donné le caractère durable de la détention (engagement sur la durée du fonds soit 8 à 10 ans suivant les investissements) aucune provision n'est calculée durant la période d'investissement du Fonds qui correspond classiquement à une baisse de la valeur liquidative. Une provision pourrait toutefois être enregistrée dans le cas où une perte certaine serait signalée par le gestionnaire du Fonds.

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding.

### 4 - Reprise de la provision

Un ajustement de la provision est effectué si la variation du cours est supérieure à 15%. Dans ce cas, une nouvelle valeur recouvrable est calculée suivant la méthode définie ci-dessus sur la base du cours à la date d'arrêt.

## **2.5 - PROVISIONNEMENT DES VALEURS AMORTISSABLES**

Les modalités de provisionnement des valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10 du Code des Assurances sont les suivantes :

- 1/ Soit, l'entreprise d'assurance a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité :
  - Les dépréciations à caractère durable s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et doivent refléter l'ensemble des pertes prévisionnelles correspondant à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels (flux actualisés au TIE d'origine) ;
  - En l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée.

2/ Soit, l'entreprise d'assurance n'a pas d'intention ou de capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité. Les dépréciations à caractère durable sont constituées alors en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré

- Si l'entreprise d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements concernés jusqu'à un horizon déterminé (autre que la maturité), la dépréciation correspond à la différence entre leur valeur comptable et leur valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Il est précisé qu'en cas d'existence d'un risque de crédit avéré, la dépréciation à caractère durable constituée au titre de l'ensemble des risques identifiés ne devrait pas être inférieure à celle calculée pour le risque de crédit avéré.
- Si l'entreprise d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements concernés à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable des placements et leur valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Pour les fonds de prêts, il conviendra pour déterminer la valeur vénale de se référer à la valorisation réalisée par la société de gestion et certifiée par un expert indépendant.

### **3 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS**

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

## **III - AUTRES OPÉRATIONS**

### **1 - FRAIS DE GESTION ET COMMISSIONS**

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse régionale.

### **2 - CRÉANCES**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

### **3 - IMPÔTS**

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

### **4 - ENGAGEMENTS SOCIAUX**

A la clôture de l'exercice, une provision pour engagements sociaux, portant sur les indemnités de départ en retraite, les jours anniversaires et les médailles du travail est comptabilisée par résultat en application de la réglementation 2003-R.01 du CNC.

Cette provision est évaluée par différence entre le montant total de l'engagement évalué suivant un calcul actuariel effectué par Groupama Gan Vie et le montant du fonds constitué auprès de Groupama Gan Vie à la clôture de l'exercice.

Chaque année, un ajustement de cette provision est effectué par différence avec la provision constituée à la clôture de l'exercice précédent.

## **5 – CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI**

La caisse régionale a comptabilisé un montant de 3 378 K€ au titre du crédit impôt compétitivité dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Le bénéfice du CICE 2015, pour rappel à 3 378K€ également, a été utilisé sur diverses actions :

- en matière de recrutement en lien avec la migration informatique et l'ANI – Accord National Inter-professionnel
- en matière de prolongation de la garantie de rémunération variable
- en matière d'effort tarifaire consenti en 2016.

## Note 3 : Actifs incorporels

### Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

| Poste        | Compte | Libellé                     | Montant brut à l'ouverture de l'exercice | Transferts Entrée | Transferts Sortie | Entrée dans l'exercice | Sortie dans l'exercice | Montant brut à la clôture de l'exercice |
|--------------|--------|-----------------------------|------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------------|
| 2            | 5001   | Frais de constitution       | 0                                        |                   |                   |                        |                        | 0                                       |
|              | 5054   | Logiciels                   | 44 099                                   | 733               |                   | 3 768                  | 0                      | 48 600                                  |
|              | 5060   | Droits au bail              | 3 702                                    |                   |                   | 70                     | 100                    | 3 672                                   |
|              | 5070   | Fonds Commercial            | 128                                      |                   |                   |                        |                        | 128                                     |
|              | 5071   | Fonds Commercial (s)        | 0                                        |                   |                   |                        |                        | 0                                       |
|              | 5080   | Autres immob. Incorporelles | 0                                        |                   |                   |                        |                        | 0                                       |
|              | 5094   | Logiciels en cours          | 1 285                                    |                   | 642               | 228                    |                        | 872                                     |
| <b>TOTAL</b> |        |                             | <b>49 214</b>                            | <b>733</b>        | <b>642</b>        | <b>4 066</b>           | <b>100</b>             | <b>53 271</b>                           |

### Amortissements et Provisions

| Poste        | Compte | Libellé                               | Montant des Amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice | Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice | Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis | Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice |
|--------------|--------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 2            | 590    | Amortissements des actifs incorporels | 33 294                                                                   | 4 096                                                                  | 37                                                                      | 37 353                                                                  |
| <b>TOTAL</b> |        |                                       | <b>33 294</b>                                                            | <b>4 096</b>                                                           | <b>37</b>                                                               | <b>37 353</b>                                                           |

### Montants Nets

| Poste        | Compte | Libellé                     | Montant net à la clôture de l'exercice | Montant net à la clôture de l'exercice |
|--------------|--------|-----------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
|              |        |                             | 2015                                   | 2016                                   |
| 2            | 5001   | Frais de constitution       |                                        |                                        |
|              | 5054   | Logiciels                   | 12 120                                 | 12 787                                 |
|              | 5060   | Droits au bail              | 2 501                                  | 2 251                                  |
|              | 5070   | Fonds Commercial            | 13                                     | 8                                      |
|              | 5071   | Fonds Commercial (s)        | 0                                      | 0                                      |
|              | 5080   | Autres immob. incorporelles | 0                                      | 0                                      |
|              | 5094   | Logiciels en cours          | 1 285                                  | 872                                    |
| <b>TOTAL</b> |        |                             | <b>15 919</b>                          | <b>15 918</b>                          |

## Note 4 : Placements

### 4.1 - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

#### Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

| Poste        | Libellé          | Montant brut à l'ouverture de l'exercice | Transferts entrée | Transferts sortie | Entrée dans l'exercice | Sortie dans l'exercice | Montant brut à la clôture de l'exercice |
|--------------|------------------|------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------------|
| 3 a          | Immobilisations  | 85 969                                   | 2 741             | 2 807             | 2 893                  | 321                    | 88 475                                  |
|              | Parts de société | 50 978                                   |                   |                   | 3 331                  | 2 622                  | 51 687                                  |
| <b>TOTAL</b> |                  | <b>136 947</b>                           | <b>2 741</b>      | <b>2 807</b>      | <b>6 224</b>           | <b>2 943</b>           | <b>140 162</b>                          |

#### Amortissements et Provisions

| Poste        | Libellé          | Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice | Transferts Entrée | Transferts Sortie | Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice | Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis | Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice |
|--------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 3 a          | Immobilisations  | 30 878                                                                   | 561               | 561               | 2 466                                                                  | 224                                                                     | 33 120                                                                  |
|              | Parts de société | 28                                                                       |                   |                   | 236                                                                    |                                                                         | 264                                                                     |
| <b>TOTAL</b> |                  | <b>30 906</b>                                                            | <b>561</b>        | <b>561</b>        | <b>2 702</b>                                                           | <b>224</b>                                                              | <b>33 384</b>                                                           |

#### Montants Nets

| Poste        | Libellé          | Montant net à la clôture de l'exercice 2015 | Montant net à la clôture de l'exercice 2016 |
|--------------|------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 3 a          | Immobilisations  | 55 090                                      | 55 354                                      |
|              | Parts de société | 50 951                                      | 51 424                                      |
| <b>TOTAL</b> |                  | <b>106 041</b>                              | <b>106 778</b>                              |

### 4.2 - PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

#### Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

| Poste        | Compte | Libellé                                                     | Montant brut à l'ouverture de l'exercice | Transferts sortis | Entrée        | Sortie   | Montant brut à la clôture de l'exercice |
|--------------|--------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------|---------------|----------|-----------------------------------------|
| 3 b          | 25     | Entreprises liées                                           | 583 094                                  |                   | 95 169        | 5        | 678 258                                 |
|              | 26     | Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation | 840                                      |                   |               |          | 840                                     |
| <b>TOTAL</b> |        |                                                             | <b>583 934</b>                           |                   | <b>95 169</b> | <b>5</b> | <b>679 098</b>                          |



## Amortissements et Provisions

| Poste        | Compte | Libellé                                                     | Montant brut à l'ouverture de l'exercice | Entrée | Sortie | Montant brut à la clôture de l'exercice |
|--------------|--------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------|--------|-----------------------------------------|
| 3 b          | 25     | Entreprises liées                                           | 192 857                                  |        |        | 192 857                                 |
|              | 26     | Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation | 151                                      |        |        | 151                                     |
| <b>TOTAL</b> |        |                                                             | <b>193 008</b>                           |        |        | <b>193 008</b>                          |

## Montants Nets

| Poste        | Compte | Libellé                                                     | Montant net à la clôture de l'exercice 2015 | Montant net à la clôture de l'exercice 2016 |
|--------------|--------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 3 b          | 25     | Entreprises liées                                           | 390 237                                     | 485 401                                     |
|              | 26     | Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation | 689                                         | 689                                         |
| <b>TOTAL</b> |        |                                                             | <b>390 926</b>                              | <b>486 090</b>                              |

## 4.3 - AUTRES PLACEMENTS

Il s'agit des autres placements autres que ceux visés au 4.1 et 4.2

### Mouvements de l'Exercice - Valeurs Brutes

| Poste        | Compte | Libellé                                                                  | Montant brut à l'ouverture de l'exercice | Transferts Entrée | Transferts Sortie | Entrée dans l'exercice | Sortie dans l'exercice | Montant brut à la clôture de l'exercice |
|--------------|--------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------------|
| 3 c          |        | Placements financiers                                                    |                                          |                   |                   |                        |                        |                                         |
|              | 2300   | Actions et titres cotés                                                  | 35 612                                   |                   |                   | 12 387                 | 10 506                 | 37 493                                  |
|              | 2301   | Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe | 136 592                                  |                   |                   | 47 519                 | 33 193                 | 150 918                                 |
|              | 2302   | Actions et parts d'autres OPCVM                                          | 77 581                                   | 2 400             | 2 400             | 54 186                 | 24 403                 | 107 364                                 |
|              | 2303   | SICAV et FCP trésorerie                                                  | 13 021                                   |                   |                   | 75 759                 | 82 756                 | 6 024                                   |
|              | 2305   | Actions et titres non cotés                                              | 539                                      |                   |                   |                        |                        | 539                                     |
|              | 2310   | Obligations cotées                                                       | 360 054                                  |                   |                   | 22 580                 | 34 514                 | 348 120                                 |
|              | 2315   | Obligations non cotées                                                   | 0                                        |                   |                   | 2 000                  |                        | 2 000                                   |
|              | 2316   | Titres de créance négociables et bons du Trésor                          | 2 000                                    |                   |                   | 30 000                 | 30 000                 | 2 000                                   |
|              | 2322   | Autres prêts                                                             | 832                                      |                   |                   | 1 000                  | 47                     | 1 785                                   |
|              | 2332   | Dépôts à terme                                                           | 33 689                                   |                   |                   |                        | 20 700                 | 12 989                                  |
|              | 2340   | Dépôts et cautionnements                                                 | 186                                      |                   |                   | 30                     | 19                     | 197                                     |
| <b>TOTAL</b> |        |                                                                          | <b>660 106</b>                           | <b>2 400</b>      | <b>2 400</b>      | <b>245 461</b>         | <b>236 138</b>         | <b>669 429</b>                          |

## Provisions et Amortissements

| Poste | Compte    | Libellé                                                 | Montant brut à l'ouverture de l'exercice | Transferts Entrée | Transferts Sortie | Entrée dans l'exercice | Sortie dans l'exercice | Montant brut à la clôture de l'exercice |
|-------|-----------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------------|
| 3 c   |           | Placements financiers                                   |                                          |                   |                   |                        |                        |                                         |
|       | 2930-2931 | Provision pour dépréciation durable des plac financiers | 549                                      |                   |                   |                        | 34                     | 515                                     |

|              |  |  |            |  |  |  |           |            |
|--------------|--|--|------------|--|--|--|-----------|------------|
| <b>TOTAL</b> |  |  | <b>549</b> |  |  |  | <b>34</b> | <b>515</b> |
|--------------|--|--|------------|--|--|--|-----------|------------|

Comme indiqué au paragraphe 2.4 des principes comptables de l'annexe, une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice, une moins-value latente significative est présumée lorsque sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers au second semestre permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20%.

## Montants Nets

| Poste | Compte | Libellé                                                                  | Montant net à la clôture de l'exercice 2015 | Montant net à la clôture de l'exercice 2016 |
|-------|--------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 3 c   |        | Placements financiers                                                    |                                             |                                             |
|       | 2300   | Actions et titres cotés                                                  | 35 612                                      | 37 493                                      |
|       | 2301   | Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe | 136 592                                     | 150 919                                     |
|       | 2302   | Actions et parts d'autres OPCVM                                          | 77 581                                      | 107 364                                     |
|       | 2303   | SICAV et FCP trésorerie                                                  | 13 021                                      | 6 023                                       |
|       | 2305   | Actions et titres non cotés                                              | 539                                         | 539                                         |
|       | 2310   | Obligations cotées                                                       | 360 054                                     | 348 120                                     |
|       | 2315   | Obligations non cotées                                                   |                                             | 2 000                                       |
|       | 2316   | Titres de créance négociables et bons du Trésor                          | 2 000                                       | 2 000                                       |
|       | 2320   | Prêts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'O.C.D.E.               |                                             |                                             |
|       | 2322   | Autres prêts                                                             | 832                                         | 1 785                                       |
|       | 2330   | Dépôts à terme                                                           | 33 689                                      | 12 989                                      |
|       | 2332   | Autres dépôts auprès des établissements de crédits                       |                                             |                                             |
|       | 2340   | Dépôts et cautionnements                                                 | 186                                         | 197                                         |
|       | 293    | Provisions pour dépréciation durable des placements financiers           | -549                                        | -515                                        |

|              |  |  |                |                |
|--------------|--|--|----------------|----------------|
| <b>TOTAL</b> |  |  | <b>659 557</b> | <b>668 914</b> |
|--------------|--|--|----------------|----------------|

## 4.4 - RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Tableau Art 423-13 B au 31/12/2016

|                                                                                                                                                                  | Valeur Brute 2016 | Valeur nette 2016 | Valeur de réalisation 2016 | Valeur Brute 2015 | Valeur nette 2015 | Valeur de réalisation 2015 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|
| <b>1. Placements immobiliers</b>                                                                                                                                 |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| a) Terrains et constructions                                                                                                                                     | 139 676           | 106 292           | 150 280                    | 135 125           | 104 220           | 147 444                    |
| Terrains non construits                                                                                                                                          | 444               | 444               | 970                        | 387               | 387               | 879                        |
| Parts de sociétés non cotées à objet foncier                                                                                                                     | 1 718             | 1 718             | 2 714                      | 1 718             | 1 718             | 2 551                      |
| Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation                                                                                                                    | 17 633            | 9 925             | 19 686                     | 18 516            | 10 592            | 19 939                     |
| Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation                                                                               | 38 582            | 38 347            | 56 328                     | 37 824            | 37 824            | 55 111                     |
| Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)                                                                          | 81 299            | 55 858            | 70 582                     | 76 680            | 53 699            | 68 964                     |
| b) Terrains et constructions en cours                                                                                                                            | 486               | 486               | 189                        | 1 821             | 1 821             | 0                          |
| Terrains affectés à une construction en cours                                                                                                                    |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| Immeubles en cours                                                                                                                                               | 86                | 86                | 0                          | 53                | 53                | 0                          |
| Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)                                                                                        |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| Immobilisations grevées de droits (commodats)                                                                                                                    |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| Immeubles d'exploitation en cours                                                                                                                                | 400               | 400               | 189                        | 1 768             | 1 768             | 0                          |
| <b>TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>                                                                                                                          | <b>140 162</b>    | <b>106 778</b>    | <b>150 469</b>             | <b>136 946</b>    | <b>106 041</b>    | <b>147 444</b>             |
| <b>2. Actions, parts et autres titres à revenu variable</b>                                                                                                      |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées                  | 297 339           | 297 330           | 339 893                    | 258 344           | 258 301           | 299 443                    |
| Actions et titres cotés                                                                                                                                          | 37 493            | 37 493            | 46 026                     | 35 612            | 35 612            | 44 454                     |
| Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe                                                                                         | 145 919           | 145 919           | 165 622                    | 131 592           | 131 592           | 152 446                    |
| Actions et parts d'autres OPCVM                                                                                                                                  | 113 387           | 113 378           | 127 489                    | 90 601            | 90 558            | 101 787                    |
| Actions et titres non cotés                                                                                                                                      | 540               | 540               | 756                        | 539               | 539               | 756                        |
| b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées                                                                                      | 678 028           | 485 172           | 491 437                    | 582 859           | 390 003           | 407 051                    |
| Actions et titres cotés                                                                                                                                          |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| Actions et titres non cotés                                                                                                                                      | 678 028           | 485 172           | 491 437                    | 582 859           | 390 003           | 407 051                    |
| c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation                                     | 840               | 688               | 810                        | 840               | 688               | 791                        |
| Actions et titres cotés                                                                                                                                          |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| Actions et titres non cotés                                                                                                                                      | 840               | 688               | 810                        | 840               | 688               | 791                        |
| <b>TOTAL DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE</b>                                                                                               | <b>976 207</b>    | <b>783 190</b>    | <b>832 140</b>             | <b>842 043</b>    | <b>648 992</b>    | <b>707 285</b>             |
| <b>3. Autres titres de placement</b>                                                                                                                             |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées                               | 372 321           | 368 775           | 396 019                    | 401 997           | 401 491           | 422 788                    |
| Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe                                                                                               | 357 120           | 353 574           | 380 818                    | 367 054           | 366 548           | 387 845                    |
| * Obligations cotées                                                                                                                                             | 353 120           | 349 574           | 376 818                    | 365 054           | 364 548           | 385 845                    |
| ° Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE                                                                         | 98 183            | 97 812            | 109 728                    | 112 980           | 112 980           | 126 332                    |
| ° Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation                                                                                         | 0                 | 0                 | 0                          | 0                 | 0                 | 0                          |
| ° Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes | 254 937           | 251 762           | 267 089                    | 252 074           | 251 568           | 259 513                    |
| * Obligations non cotées                                                                                                                                         | 2 000             | 2 000             | 2 000                      | 0                 | 0                 | 0                          |

|                                                                                                                   | Valeur Brute 2016 | Valeur nette 2016 | Valeur de réalisation 2016 | Valeur Brute 2015 | Valeur nette 2015 | Valeur de réalisation 2015 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|
| ° Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation                                                 | 2 000             | 2 000             | 2 000                      | 0                 | 0                 | 0                          |
| ° Autres obligations non cotées                                                                                   | 0                 | 0                 | 0                          | 0                 | 0                 | 0                          |
| * Titres de créance négociables et bons du Trésor                                                                 | 2 000             | 2 000             | 2 000                      | 2 000             | 2 000             | 2 000                      |
| ° Titres de créance négociables d'un an au plus                                                                   | 0                 | 0                 | 0                          | 0                 | 0                 | 0                          |
| ° Bons à moyen terme négociables                                                                                  | 2 000             | 2 000             | 2 000                      | 2 000             | 2 000             | 2 000                      |
| ° Autres titres de créance négociables                                                                            | 0                 | 0                 | 0                          | 0                 | 0                 | 0                          |
| ° Bons du Trésor                                                                                                  | 0                 | 0                 | 0                          | 0                 | 0                 | 0                          |
| * Autres                                                                                                          | 0                 | 0                 | 0                          | 0                 | 0                 | 0                          |
| Prêts                                                                                                             | 2 015             | 2 015             | 2 015                      | 1 067             | 1 067             | 1 067                      |
| * Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE                                                          |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| * Prêts hypothécaires                                                                                             |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| * Autres prêts                                                                                                    | 1 790             | 1 790             | 1 790                      | 841               | 841               | 841                        |
| ° Prêts garantis                                                                                                  | 785               | 785               | 785                        | 832               | 832               | 832                        |
| ° Prêts non garantis                                                                                              | 1 005             | 1 005             | 1 005                      | 9                 | 9                 | 9                          |
| * Avances sur polices                                                                                             | 226               | 226               | 226                        | 226               | 226               | 226                        |
| Dépôts auprès des établissements de crédit                                                                        | 12 989            | 12 989            | 12 989                     | 33 689            | 33 689            | 33 689                     |
| Autres placements                                                                                                 | 197               | 197               | 197                        | 187               | 187               | 187                        |
| * Dépôts et cautionnements                                                                                        | 197               | 197               | 197                        | 187               | 187               | 187                        |
| * Créances représentatives de titres prêtés                                                                       |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| * Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces                               |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| * Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| * Autres                                                                                                          |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| Créances pour espèces déposées chez les cédantes                                                                  |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| Créance représentative de la composante dépôt d'un contrat de réassurance                                         |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte                  |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| c) Autres titres de placement dans les entreprises liées                                                          |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation                 |                   |                   |                            |                   |                   |                            |
| <b>TOTAL DES AUTRES TITRES DE PLACEMENT</b>                                                                       | <b>372 321</b>    | <b>368 775</b>    | <b>396 019</b>             | <b>401 997</b>    | <b>401 491</b>    | <b>422 788</b>             |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                      | <b>1 488 690</b>  | <b>1 258 743</b>  | <b>1 378 628</b>           | <b>1 380 986</b>  | <b>1 156 524</b>  | <b>1 277 517</b>           |

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette 2016" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 2033 K€ pour la décote amortie et à 5074 K€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti(-) ou non encore repris (+) correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à +3042 K€.

## Détail de la participation dans Groupama Holding et Groupama Holding 2

|                    | Nombre de titres | 31 décembre 2016 (K€)  |           |                        | 31 décembre 2015 (K€)  |           |                        |
|--------------------|------------------|------------------------|-----------|------------------------|------------------------|-----------|------------------------|
|                    |                  | Valeur brute comptable | provision | Valeur nette comptable | Valeur brute comptable | provision | Valeur nette comptable |
| Groupama Holding   | 5 312 252        | 643 317                | -177 907  | 465 410                | 551 946                | -177 907  | 374 039                |
| Groupama Holding 2 | 2 353 312        | 34 459                 | -14 698   | 19 761                 | 30 661                 | -14 698   | 15 963                 |

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95% de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA, en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises Vie et non Vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intra-groupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intra-groupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- pour les activités non Vie : cette méthode consiste à additionner à l'actif net comptable et aux plus et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre ainsi que celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser.
- pour les activités Vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisations de plus et moins-values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires.
- pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, des plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires.
- Sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

Pour l'exercice 2016, la variation de la valeur brute comptable est due à l'augmentation de capital (cf note 1). De plus, la variation de la valorisation de Groupama Holding et Groupama Holding 2 ne permet pas de mouvement de la provision pour dépréciation durable constatée pour ces deux valeurs au 31/12/2012.

## Note 5 : Créances

### Ventilation des créances selon leur durée résiduelle

| Poste        | Libellé                                                       | BILAN 2016      |                 |               |                | BILAN 2015      |                 |               |                |
|--------------|---------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------|----------------|-----------------|-----------------|---------------|----------------|
|              |                                                               | A échéance de : |                 |               |                | A échéance de : |                 |               |                |
|              |                                                               | moins d'un an   | de 1 an à 5 ans | plus de 5 ans | Total          | moins d'un an   | de 1 an à 5 ans | plus de 5 ans | Total          |
| 6 aa         | Primes acquises non émises                                    | 11 364          | -2 505          |               | 8 858          | 11 806          | -2 586          |               | 9 220          |
| 6 ab         | Autres créances nées d'opérations d'assurance directe         | 88 808          | 4 817           |               | 93 625         | 84 921          | 6 782           |               | 91 703         |
| <b>6 a</b>   | <b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>         | <b>100 172</b>  | <b>2 312</b>    |               | <b>102 484</b> | <b>96 727</b>   | <b>4 196</b>    |               | <b>100 923</b> |
| <b>6 b</b>   | <b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>              | <b>329</b>      | <b>0</b>        |               | <b>329</b>     | <b>6 657</b>    | <b>1 557</b>    |               | <b>8 214</b>   |
| 6 ca         | Personnel                                                     | 5               | 5               |               | 10             | 6               | 9               |               | 15             |
| 6 cb         | Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques | 223             |                 |               | 223            | 25              |                 |               | 25             |
| 6 cc         | Débiteurs divers                                              | 51 007          | 6 195           | 5 829         | 63 031         | 52 466          | 6 652           | 5 852         | 64 970         |
| <b>6 c</b>   | <b>Autres créances</b>                                        | <b>51 235</b>   | <b>6 200</b>    | <b>5 829</b>  | <b>63 264</b>  | <b>52 497</b>   | <b>6 661</b>    | <b>5 852</b>  | <b>65 010</b>  |
| <b>TOTAL</b> |                                                               | <b>151 736</b>  | <b>8 512</b>    | <b>5 829</b>  | <b>166 077</b> | <b>155 881</b>  | <b>12 414</b>   | <b>5 852</b>  | <b>174 147</b> |

## Note 6 : Comptes de régularisation Actif

### Divers Actif et Comptes de Régularisation Actif

| Poste                             | Compte  | Libellé                                           | Montant 2016  | Montant 2015  |
|-----------------------------------|---------|---------------------------------------------------|---------------|---------------|
| 08                                |         | Autres charges à répartir sur plusieurs exercices |               |               |
| 8 a                               | 4800231 | Intérêts courus non échus sur obligations         | 5 718         | 7 212         |
|                                   | 4802    | Produits financiers divers                        |               |               |
|                                   |         | <b>Total Intérêts et Loyers Acquis Non Echus</b>  | <b>5 718</b>  | <b>7 212</b>  |
| 8 b                               |         | <b>Total Frais d'Acquisition Reportés</b>         | <b>14 340</b> | <b>13 951</b> |
| 8 c                               | 4830    | Différence prix de remboursement à percevoir      | 2 033         | 2 168         |
|                                   | 4835    | Charges constatées d'avance                       | 372           | 327           |
|                                   |         | <b>Total Autres Comptes de Régularisation</b>     | <b>2 405</b>  | <b>2 495</b>  |
| <b>TOTAL REGULARISATION ACTIF</b> |         |                                                   | <b>22 463</b> | <b>23 658</b> |

## Note 7 : Capitaux propres

### Mouvement des Réserves

| Poste                   | Compte  | Libellé                                           | Montant à l'ouverture de l'exercice | Affectation du résultat N-1 | Mouvements de la réserve de capitalisation | Imputation dépréciation durable | Mouvements de l'exercice | Montant brut à la clôture de l'exercice |
|-------------------------|---------|---------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------|
| 1                       | 102     | Fonds d'Etablissement                             | 1 372                               |                             |                                            |                                 | 31 495                   | 32 867                                  |
|                         | 104     | Plus-Value de Fusion                              | 3 290                               |                             |                                            |                                 |                          | 3 290                                   |
|                         | 104     | Ecart de dévolution <sup>(1)</sup>                | 252 562                             |                             |                                            |                                 |                          | 252 562                                 |
|                         | 10630-1 | Réserves Complémentaires                          | 43 989                              | 4 575                       |                                            |                                 | 15 008                   | 63 572                                  |
|                         | 10632   | Fonds de Secours aux CL <sup>(2)</sup>            | 1 090                               |                             |                                            |                                 |                          | 1 090                                   |
|                         | 106     | <b>Total Réserves Statutaires</b>                 | <b>45 079</b>                       | <b>4 575</b>                |                                            |                                 | <b>15 008</b>            | <b>64 662</b>                           |
|                         | 10682   | Fonds de Solidarité non statutaire <sup>(3)</sup> | 15 008                              |                             |                                            |                                 | -15 008                  | 0                                       |
|                         | 1064    | Réserve de Capitalisation                         | 36 334                              |                             | -36 334                                    |                                 |                          | 0                                       |
|                         | 10688   | Réserve Générale                                  | 289 642                             | 21 927                      |                                            |                                 | 36 334                   | 347 903                                 |
|                         | 108     | Ecart dû au changement de méthode au 01/01/95     | 0                                   |                             |                                            |                                 |                          | 0                                       |
|                         | 13      | Subvention d'Investissement                       | 106                                 |                             |                                            |                                 | 207                      | 313                                     |
|                         | 119     | Report à nouveau                                  | 6 000                               | 4 000                       |                                            |                                 |                          | 10 000                                  |
|                         | 120     | Résultat de l'Exercice                            | 30 502                              | -30 502                     |                                            |                                 | 30 990                   | 30 990                                  |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b> |         |                                                   | <b>679 895</b>                      | <b>0</b>                    | <b>-36 334</b>                             |                                 | <b>99 026</b>            | <b>742 587</b>                          |

- (1) Ce poste correspond à la contrepartie des apports par la CCMA à la caisse régionale, des titres Groupama SA et Groupama Holding qu'elle détenait lors de sa dissolution en date du 18 décembre 2003. Cette opération est venue renforcer les capitaux propres de Groupama Loire Bretagne de 252,6M€
- (2) Le fonds de secours, géré par la caisse régionale, est destiné à contribuer à l'équilibre général de chaque Caisse locale au moyen d'interventions allouées en cas de situation considérée comme déséquilibrée ou préoccupante.
- (3) Ce fonds de solidarité représente le mécanisme de solidarité existant entre les caisses régionales et Groupama SA afin d'intervenir en faveur des caisses régionales dans le cas où leurs fonds propres et leurs résultats ne garantissent plus qu'elles pourront durablement faire face à leurs engagements et obligations. Conformément à la résolution 10 de l'AG du 22 avril 2016, ce fonds a été affecté au poste réserves complémentaires (cf note 1- Faits marquants)

## Note 8 : Provisions techniques d'assurance non vie

### 8.1 - EVOLUTION DES PROVISIONS POUR SINISTRES A L'OUVERTURE

#### Liquidation des Provisions de Sinistres

| Libellé                                                         | 2016          | 2015           |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| Provisions pour risques en cours                                | 415           | 642            |
| Prévisions de recours à encaisser                               | 24 630        | 28 828         |
| Provisions pour sinistres à l'ouverture                         | 774 622       | 728 401        |
| Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs | 202 093       | 196 980        |
| Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs        | 523 970       | 542 935        |
| <b>BONI/MALI</b>                                                | <b>48 559</b> | <b>-11 514</b> |

### 8.2 - EVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES REGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUES DEPUIS L'EXERCICE DE SURVENANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES A REGLER

#### Évolution des Primes Acquises et des Sinistres

| Libellé                 | Exercice de survenance |         |         |         |         |
|-------------------------|------------------------|---------|---------|---------|---------|
|                         | 2012                   | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    |
| <b>EXERCICE 2014</b>    |                        |         |         |         |         |
| Règlements              | 216 058                | 230 284 | 135 375 |         |         |
| Provisions              | 45 925                 | 51 582  | 151 344 |         |         |
| Total des Sinistres (S) | 261 983                | 281 866 | 286 719 |         |         |
| Primes acquises (P)     | 444 314                | 456 430 | 467 005 |         |         |
| Pourcentage (S/P)       | 58.96%                 | 61.75%  | 61.40%  |         |         |
| <b>EXERCICE 2015</b>    |                        |         |         |         |         |
| Règlements              | 220 590                | 245 942 | 204 241 | 116 240 |         |
| Provisions              | 40 174                 | 36 196  | 109 294 | 122 391 |         |
| Total des Sinistres (S) | 260 764                | 282 138 | 313 535 | 238 631 |         |
| Primes acquises (P)     | 444 342                | 456 330 | 466 453 | 468 141 |         |
| Pourcentage (S/P)       | 58.69%                 | 61.83%  | 67.22%  | 50.97%  |         |
| <b>EXERCICE 2016</b>    |                        |         |         |         |         |
| Règlements              | 224 361                | 253 453 | 217 459 | 182 170 | 128 229 |
| Provisions              | 31 795                 | 32 097  | 89 025  | 65 324  | 179 745 |
| Total des Sinistres (S) | 256 156                | 285 550 | 306 484 | 247 494 | 307 974 |
| Primes acquises (P)     | 444 326                | 456 288 | 466 360 | 467 278 | 463 194 |
| Pourcentage (S/P)       | 57.65%                 | 62.58%  | 65.72%  | 52.97%  | 66.49%  |

Ce tableau ne tient pas compte des catégories 20 et 21 (dommages corporels individuels et collectifs).



## Note 9 : Provisions pour risques et charges

| Poste        | Compte | Libellé                                   | 2016          | 2015          |
|--------------|--------|-------------------------------------------|---------------|---------------|
| 5            | 145    | Amortissements dérogatoires               | 3 081         | 2 617         |
|              | 1518   | Autres provisions pour risques divers     | 479           | 409           |
|              | 1581   | Engagements pour médailles du travail     | 1 624         | 1 465         |
|              | 1581   | Engagements pour jours anniversaires      | 4 931         | 4 404         |
|              | 1581   | Engagements pour retraites <sup>(1)</sup> | 7 266         | 5 004         |
| <b>TOTAL</b> |        |                                           | <b>17 381</b> | <b>13 899</b> |

<sup>(1)</sup> Un versement de 1 420 K€ a été effectué aux fonds, gérés par Groupama Gan Vie, permettant le financement des engagements de la Caisse à l'égard de ses salariés en matière de départs à la retraite. La provision constituée dans les comptes, correspondant à la part du financement des engagements sociaux demeurant à la charge de la Caisse, a ainsi fait l'objet d'une dotation de 2 262 K€.

## Note 10 : Dettes

### Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle

| Poste        | Libellé                                                   | BILAN 2016<br>A échéance de : |                    |                  |               | BILAN 2015<br>A échéance de : |                    |                  |                |
|--------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------|------------------|---------------|-------------------------------|--------------------|------------------|----------------|
|              |                                                           | moins<br>d'un an              | de 1 an<br>à 5 ans | plus de<br>5 ans | Total         | moins<br>d'un an              | de 1 an<br>à 5 ans | plus de<br>5 ans | Total          |
| 7 a          | Dettes nées d'opérations d'assurance directe              | 3 529                         |                    |                  | 3 529         | 5 942                         |                    |                  | 5 942          |
| 7 b          | Réassurances                                              | 18 168                        | 0                  |                  | 18 168        | 20 694                        | 1 242              |                  | 21 936         |
| 7 d          | Dettes envers établissements de crédit                    |                               |                    |                  |               | 62 900                        |                    |                  | 62 900         |
| 7 eb         | Autres emprunts, dépôts et cautionnement                  |                               | 79                 |                  | 79            |                               | 77                 |                  | 77             |
| 7 ec         | Personnel, organisme de sécurité sociale, coll. publiques | 14 483                        | 898                |                  | 15 381        | 15 517                        | 917                |                  | 16 434         |
| 7 ed         | Etat, sécurité sociale                                    | 24 711                        | 964                |                  | 25 675        | 23 839                        | 994                |                  | 24 833         |
| 7 ee         | Créanciers divers                                         | 13 666                        |                    |                  | 13 666        | 15 759                        |                    |                  | 15 759         |
| 7 e          | Autres dettes                                             | 52 860                        | 1 941              |                  | 54 801        | 55 115                        | 1 988              |                  | 57 103         |
| <b>TOTAL</b> |                                                           | <b>74 557</b>                 | <b>1 941</b>       |                  | <b>76 498</b> | <b>144 651</b>                | <b>3 230</b>       |                  | <b>147 881</b> |

## Note 11 : Comptes de régularisation Passif

### Comparatif N / N-1

| Poste                              | Compte | Libellé                                         | 2016         | 2015         |
|------------------------------------|--------|-------------------------------------------------|--------------|--------------|
| 8                                  | 4850   | Amortissement différé sur prix de remboursement | 5 074        | 4 599        |
| 8                                  | 4889   | Abonnements sur fonds de prévention CATNAT      | 80           | 0            |
| <b>TOTAL REGULARISATION PASSIF</b> |        |                                                 | <b>5 154</b> | <b>4 599</b> |

## Note 12 : Actifs et passifs se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

### Participation et créances envers des entreprises du Groupe

| Poste | Compte | Libellé                                    | BILAN 2016        |                         |                | BILAN 2015        |                          |                |
|-------|--------|--------------------------------------------|-------------------|-------------------------|----------------|-------------------|--------------------------|----------------|
|       |        |                                            | Entreprises liées | Entreprise lien partic, | Total          | Entreprises liées | Entreprises lien partic, | Total          |
|       |        | <b>A) ACTIF</b>                            |                   |                         |                |                   |                          |                |
| 3 b   | 250    | Actions et autres titres à revenu variable | 678 258           |                         | 678 258        | 583 094           |                          | 583 094        |
|       | 260    | Actions et autres titres à revenu variable |                   | 839                     | 839            |                   | 839                      | 839            |
|       | 295    | Provisions pour dépréciation               | -192 856          |                         | -192 856       | -192 856          |                          | -192 856       |
|       | 296    | Provisions pour dépréciation               |                   | -151                    | -151           |                   | -151                     | -151           |
|       |        | <b>Placements</b>                          | <b>485 402</b>    | <b>688</b>              | <b>486 090</b> | <b>390 238</b>    | <b>688</b>               | <b>390 926</b> |
| 6 cc  | 460    | Entreprises liées et lien de participation | 3 166             | 780                     | 3 946          | 3 177             | 454                      | 3 631          |
|       |        | <b>Débiteurs divers</b>                    | <b>3 166</b>      | <b>780</b>              | <b>3 946</b>   | <b>3 177</b>      | <b>454</b>               | <b>3 631</b>   |
|       |        | <b>TOTAL</b>                               | <b>488 568</b>    | <b>1 468</b>            | <b>490 036</b> | <b>393 415</b>    | <b>1 142</b>             | <b>394 557</b> |

### Dettes envers des entreprises du Groupe

| Poste | Compte | Libellé                                                         | BILAN 2016        |                         |            | BILAN 2015        |                          |              |
|-------|--------|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|------------|-------------------|--------------------------|--------------|
|       |        |                                                                 | Entreprises liées | Entreprise lien partic. | Total      | Entreprises liées | Entreprises lien partic. | Total        |
|       |        | <b>B) PASSIF</b>                                                |                   |                         |            |                   |                          |              |
| 7 ee  | 460    | Entreprises liées et lien de participation<br>Créditeurs divers | 514               | 6                       | 520        | 2 729             | 73                       | 2 802        |
|       |        | <b>TOTAL</b>                                                    | <b>514</b>        | <b>6</b>                | <b>520</b> | <b>2 729</b>      | <b>73</b>                | <b>2 802</b> |

## Note 13 : Autres produits techniques

| Poste | Compte | Libellé                         | 2016          | 2015          |
|-------|--------|---------------------------------|---------------|---------------|
| 3     | 72     | Livraison logiciels à soi-même  | 0             | 214           |
| 3     | 732    | Subvention d'exploitation reçue | 0             | 291           |
| 3     | 742    | Commissions Groupama Gan Vie    | 17 816        | 18 357        |
| 3     | 74     | Autres produits                 | 3 034         | 2 995         |
|       |        | <b>TOTAL</b>                    | <b>20 850</b> | <b>21 857</b> |

## Note 14 : Produits et charges des placements

### Ventilation des charges de placement 2016

| Poste | Nature des Charges                                  | Entreprises liées | Entreprises lien de participation | Autres origines | Total        |
|-------|-----------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------|--------------|
| 5a    | Frais de gestion des placements et frais financiers |                   |                                   | 3 322           | <b>3 322</b> |
| 5 b   | Autres charges de placement                         |                   |                                   | 3 978           | <b>3 978</b> |
| 5 c   | Pertes provenant de la réalisation de placements    |                   |                                   | 2 034           | <b>2 034</b> |
|       | <b>TOTAL</b>                                        |                   |                                   | <b>9 334</b>    | <b>9 334</b> |

## Ventilation des charges de placement 2015

| Poste | Nature des Charges                                  | Entreprises liées | Entreprises lien de participation | Autres origines | Total        |
|-------|-----------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------|--------------|
| 5a    | Frais de gestion des placements et frais financiers |                   |                                   | 3 773           | <b>3 773</b> |
| 5b    | Autres charges de placement                         | 44                |                                   | 3 578           | <b>3 622</b> |
| 5c    | Pertes provenant de la réalisation de placements    |                   |                                   | 6 285           | <b>6 285</b> |

|              |  |           |  |               |               |
|--------------|--|-----------|--|---------------|---------------|
| <b>TOTAL</b> |  | <b>44</b> |  | <b>13 636</b> | <b>13 680</b> |
|--------------|--|-----------|--|---------------|---------------|

## Ventilation des produits de placement 2016

| Poste | Nature des Produits                               | Entreprises liées | Entreprises lien de participation | Autres origines | Total         |
|-------|---------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------|---------------|
| 3a    | Revenus des placements                            | 1 911             | 10                                | 19 852          | <b>21 773</b> |
| 3b    | Autres produits des placements                    |                   |                                   | 542             | <b>542</b>    |
| 3c    | Profits provenant de la réalisation de placements |                   |                                   | 14 862          | <b>14 862</b> |

|              |  |              |           |               |               |
|--------------|--|--------------|-----------|---------------|---------------|
| <b>TOTAL</b> |  | <b>1 911</b> | <b>10</b> | <b>35 256</b> | <b>37 177</b> |
|--------------|--|--------------|-----------|---------------|---------------|

## Ventilation des produits de placement 2015

| Poste | Nature des Produits                               | Entreprises liées | Entreprises lien de participation | Autres origines | Total         |
|-------|---------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------|---------------|
| 3 a   | Revenus des placements                            |                   | 7                                 | 21 434          | <b>21 441</b> |
| 3b    | Autres produits des placements                    |                   |                                   | 6 533           | <b>6 533</b>  |
| 3c    | Profits provenant de la réalisation de placements |                   |                                   | 13 314          | <b>13 314</b> |

|              |  |  |          |               |               |
|--------------|--|--|----------|---------------|---------------|
| <b>TOTAL</b> |  |  | <b>7</b> | <b>41 281</b> | <b>41 288</b> |
|--------------|--|--|----------|---------------|---------------|

## Note 15 : Produits et charges exceptionnels et non techniques

| Poste | Compte | Libellé                               | 2016  | 2015  |
|-------|--------|---------------------------------------|-------|-------|
| 7     | 75     | Produits Economat                     | 488   | 474   |
| 7     | 75     | Accompagnement Groupama Banque        | 610   | 516   |
| 7     | 75     | Commissions reçues de Groupama Banque | 1 215 | 1 404 |
| 7     | 75     | Gestes commerciaux Banque             | -3    | -3    |
| 7     | 75     | Subvention Certificats Mutualistes    | 554   | 0     |
| 7     | 75     | Produits Divers                       | 733   | 1 085 |

|                                      |  |  |              |              |
|--------------------------------------|--|--|--------------|--------------|
| <b>TOTAL Produits Non Techniques</b> |  |  | <b>3 597</b> | <b>3 476</b> |
|--------------------------------------|--|--|--------------|--------------|

| Poste | Compte | Libellé                                 | 2016  | 2015  |
|-------|--------|-----------------------------------------|-------|-------|
| 8     | 65     | Charges Economat                        | 429   | 482   |
| 8     | 65     | Autres charges dont activité bancaire   | 6 047 | 5 796 |
| 8     | 69     | Taxe/ excédents de provisions sinistres | 1 133 |       |

|                                     |  |  |              |              |
|-------------------------------------|--|--|--------------|--------------|
| <b>TOTAL Charges Non Techniques</b> |  |  | <b>7 609</b> | <b>6 278</b> |
|-------------------------------------|--|--|--------------|--------------|

| Poste                               | Compte | Libellé                                      | 2016         | 2015         |
|-------------------------------------|--------|----------------------------------------------|--------------|--------------|
| 9a                                  | 77     | Produits sur exercices antérieurs            | 762          | 558          |
| 9a                                  | 77     | Amortissements dérogatoires                  | 709          | 658          |
| 9a                                  | 77     | Reprise provision pour charge exceptionnelle |              |              |
| 9a                                  | 77     | Produits exceptionnels                       | 173          | 217          |
| <b>TOTAL Produits Exceptionnels</b> |        |                                              | <b>1 644</b> | <b>1 433</b> |

| Poste                                | Compte | Libellé                                   | 2016         | 2015         |
|--------------------------------------|--------|-------------------------------------------|--------------|--------------|
| 9b                                   | 67     | Charges sur exercices antérieurs          | 97           | 70           |
|                                      | 67     | Charges exceptionnelles                   | 207          | 7 223        |
|                                      | 67     | Provisions exceptionnelles                | 70           | 90           |
|                                      | 67     | Dotations aux amortissements dérogatoires | 1 173        | 1 628        |
| <b>TOTAL Charges Exceptionnelles</b> |        |                                           | <b>1 547</b> | <b>9 011</b> |

Sont comptabilisées en résultat exceptionnel les opérations non liées à l'exploitation courante de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel 2016 se décompose de la façon suivante :

|                                                                    |             |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|
| <i>Amortissements dérogatoires (reprises nettes des dotations)</i> | - 464       |
| <i>Résultat de cessions mobilier / matériel</i>                    | - 146       |
| <i>Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat</i> | + 39        |
| <i>Apurement d'opérations antérieures</i>                          | + 665       |
| <i>Divers</i>                                                      | + 3         |
| <b>TOTAL</b>                                                       | <b>+ 97</b> |

## Note 16 : Résultat technique de l'assurance non vie par catégorie

|                                  |                                                                                                   | Dommages Corporels Contrats |              | Automobile    |                |               |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|---------------|----------------|---------------|
|                                  |                                                                                                   | Individuels                 | Collectifs   | RC            | Dommages       | Total         |
|                                  |                                                                                                   | Cat 20                      | Cat 21       | Cat 22        | Cat 23         | Cat 22-23     |
| 1a                               | Primes                                                                                            | 274 658                     | 21 955       | 87 962        | 117 731        | 205 693       |
| 1b                               | Variation des primes non acquises                                                                 | -921                        | -34          | 532           | -544           | -12           |
| 1                                | Primes acquises                                                                                   | 275 579                     | 21 989       | 87 430        | 118 275        | 205 705       |
| 2a                               | Prestations et frais payés                                                                        | 198 384                     | 20 939       | 53 874        | 78 110         | 131 985       |
| 2b                               | Charges des provisions pour prestations et diverses                                               | -10 000                     | -1 757       | 43 516        | 302            | 43 817        |
| 2                                | Charges des prestations                                                                           | 188 384                     | 19 182       | 97 390        | 78 412         | 175 802       |
| <b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b> |                                                                                                   | <b>87 195</b>               | <b>2 807</b> | <b>-9 960</b> | <b>39 863</b>  | <b>29 903</b> |
| 5                                | Frais d'acquisition                                                                               | 40 640                      | 3 204        | 12 857        | 17 404         | 30 261        |
| 6                                | Autres charges de gestion nettes                                                                  | 12 848                      | 1 010        | 4 117         | 5 511          | 9 629         |
| <b>B - CHARGES D'ACQUISITION</b> |                                                                                                   | <b>53 488</b>               | <b>4 214</b> | <b>16 974</b> | <b>22 915</b>  | <b>39 890</b> |
| 7                                | Produits des placements                                                                           | 5 545                       | 602          | 1 725         | 560            | 2 285         |
| 8                                | Participation aux résultats                                                                       |                             |              |               |                |               |
| <b>C - SOLDE FINANCIER</b>       |                                                                                                   | <b>5 545</b>                | <b>602</b>   | <b>1 725</b>  | <b>560</b>     | <b>2 285</b>  |
| 9                                | Part des réassureurs dans les primes acquises                                                     | 83 191                      | 4 753        | 35 886        | 49 893         | 85 779        |
| 10                               | Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises                                 |                             |              |               |                |               |
| 10b                              | Part des réassureurs dans les prestations payées                                                  | 58 590                      | 4 447        | 20 851        | 26 570         | 47 421        |
| 11                               | Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées                              |                             |              |               |                |               |
| 11b                              | Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer                     | -376                        | -416         | 30 301        | 311            | 30 612        |
| 12                               | Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer |                             |              |               |                |               |
| 12b                              | Part des réassureurs dans les participations aux résultats                                        |                             |              |               |                |               |
| 13                               | Commissions reçues des réassureurs                                                                | 12 322                      | 875          | 5 089         | 6 885          | 11 974        |
| <b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>  |                                                                                                   | <b>-12 655</b>              | <b>153</b>   | <b>20 355</b> | <b>-16 127</b> | <b>4 228</b>  |
| <b>RESULTAT TECHNIQUE</b>        |                                                                                                   | <b>26 597</b>               | <b>-652</b>  | <b>-4 854</b> | <b>1 381</b>   | <b>-3 474</b> |
| <b>HORS-COMPTE</b>               |                                                                                                   |                             |              |               |                |               |
| 14                               | Provisions pour PNA (clôture)                                                                     | 27 962                      | 17           | 17 996        | 20 452         | 38 448        |
| 15                               | Provisions pour PNA (ouverture)                                                                   | 28 883                      | 51           | 17 464        | 20 996         | 38 460        |
| 16                               | Provisions pour sinistres à payer (clôture)                                                       | 149 268                     | 10 839       | 289 383       | 22 271         | 311 653       |
| 17                               | Provisions pour sinistres à payer (ouverture)                                                     | 169 208                     | 14 592       | 251 181       | 21 969         | 273 150       |
| 18                               | Autres provisions techniques (clôture)                                                            | 263 899                     | 26 588       | 49 565        |                | 49 565        |
| 19                               | Autres provisions techniques (ouverture)                                                          | 253 940                     | 24 592       | 44 251        |                | 44 251        |

## Note 16 : (suite)

|     |                                                                                                   | Dommages aux Biens |                 |                     |                    | Catastrophes Naturelles<br>Cat 27 | RC Générale<br>Cat 28 | Protection Juridique<br>Cat 29 | Assistance<br>Cat 30 |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|---------------------|--------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------------|
|     |                                                                                                   | Part.<br>Cat 24    | Prof.<br>Cat 25 | Agricoles<br>Cat 26 | Total<br>Cat 24-26 |                                   |                       |                                |                      |
| 1a  | Primes                                                                                            | 89 042             | 48 737          | 57 441              | 195 220            | 18 491                            | 3 455                 | 12 211                         | 14 556               |
| 1b  | Variation des primes non acquises                                                                 | 146                | -244            | -12                 | -110               | -60                               | -6                    | 25                             | -391                 |
| 1   | Primes acquises                                                                                   | 88 896             | 48 981          | 57 453              | 195 330            | 18 551                            | 3 461                 | 12 186                         | 14 947               |
| 2a  | Prestations et frais payés                                                                        | 43 023             | 24 237          | 29 748              | 97 008             | 382                               | 213                   | 4 840                          | 8 750                |
| 2b  | Charges des provisions pour prestations et diverses                                               | 6 339              | 7 933           | 28 221              | 42 493             | 2 347                             | 1 118                 | 591                            | -358                 |
| 2   | Charges des prestations                                                                           | 49 362             | 32 170          | 57 969              | 139 501            | 2 730                             | 1 331                 | 5 431                          | 8 392                |
|     | <b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>                                                                  | <b>39 534</b>      | <b>16 811</b>   | <b>-516</b>         | <b>55 829</b>      | <b>15 821</b>                     | <b>2 130</b>          | <b>6 755</b>                   | <b>6 555</b>         |
| 5   | Frais d'acquisition                                                                               | 13 066             | 7 213           | 8 382               | 28 661             | 2 734                             | 511                   | 1 795                          | 2 185                |
| 6   | Autres charges de gestion nettes                                                                  | 4 168              | 2 282           | 2 648               | 9 097              | 866                               | 162                   | 572                            | 679                  |
|     | <b>B - CHARGES D'ACQUISITION</b>                                                                  | <b>17 234</b>      | <b>9 495</b>    | <b>11 030</b>       | <b>37 758</b>      | <b>3 600</b>                      | <b>673</b>            | <b>2 367</b>                   | <b>2 864</b>         |
| 7   | Produits des placements                                                                           | 935                | 1 054           | 535                 | 2 524              | 140                               | 60                    | 88                             | 2                    |
| 8   | Participation aux résultats                                                                       |                    |                 |                     |                    |                                   |                       |                                |                      |
|     | <b>C - SOLDE FINANCIER</b>                                                                        | <b>935</b>         | <b>1 054</b>    | <b>535</b>          | <b>2 524</b>       | <b>140</b>                        | <b>60</b>             | <b>88</b>                      | <b>2</b>             |
| 9   | Part des réassureurs dans les primes acquises                                                     | 38 010             | 20 208          | 27 438              | 85 655             | 13 145                            | 1 443                 | 5 198                          | 13 948               |
| 10  | Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises                                 |                    |                 |                     |                    |                                   |                       |                                |                      |
| 10b | Part des réassureurs dans les prestations payées                                                  | 15 888             | 10 076          | 10 912              | 36 876             | 265                               | 73                    | 1 678                          | 8 334                |
| 11  | Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées                              |                    |                 |                     |                    |                                   |                       |                                |                      |
| 11b | Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer                     | 3 557              | 1 466           | 18 543              | 23 565             | -195                              | 28                    | 282                            | -340                 |
| 12  | Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer |                    |                 |                     |                    |                                   |                       |                                |                      |
| 12b | Part des réassureurs dans les participations aux résultats                                        |                    |                 |                     |                    |                                   |                       |                                |                      |
| 13  | Commissions reçues des réassureurs                                                                | 6 213              | 3 362           | 4 498               | 14 073             | 1 121                             | 313                   | 710                            | 1 495                |
|     | <b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>                                                                   | <b>-12 352</b>     | <b>-5 304</b>   | <b>6 515</b>        | <b>-11 141</b>     | <b>-11 954</b>                    | <b>-1 029</b>         | <b>-2 528</b>                  | <b>-4 459</b>        |
|     | <b>RESULTAT TECHNIQUE</b>                                                                         | <b>10 883</b>      | <b>3 066</b>    | <b>-4 496</b>       | <b>9 454</b>       | <b>407</b>                        | <b>488</b>            | <b>1 948</b>                   | <b>-766</b>          |
|     | <b>HORS-COMPTE</b>                                                                                |                    |                 |                     |                    |                                   |                       |                                |                      |
| 14  | Provisions pour PNA (clôture)                                                                     | 18 683             | 7 420           | 564                 | 26 667             | 2 516                             | 330                   | 1 849                          | 3 082                |
| 15  | Provisions pour PNA (ouverture)                                                                   | 18 537             | 7 664           | 576                 | 26 777             | 2 577                             | 336                   | 1 824                          | 3 473                |
| 16  | Provisions pour sinistres à payer (clôture)                                                       | 80 877             | 83 318          | 55 101              | 219 295            | 950                               | 727                   | 5 733                          | 2 742                |
| 17  | Provisions pour sinistres à payer (ouverture)                                                     | 74 627             | 77 899          | 29 703              | 182 229            | 1 217                             | 656                   | 5 142                          | 3 100                |
| 18  | Autres provisions techniques (clôture)                                                            | 4 082              | 4 460           | 8 185               | 16 727             | 7 155                             | 2 911                 |                                |                      |
| 19  | Autres provisions techniques (ouverture)                                                          | 3 992              | 1 945           | 5 362               | 11 300             | 4 542                             | 1 863                 |                                |                      |

## Note 16 : (suite)

|     |                                                                                                   | Pertes<br>Pécuniaires<br>Cat 31 | Transports<br>Cat 34 | Construction       |               | Crédit<br>Cat 37 | Caution<br>Cat 38 | Acceptations<br>Non Vie<br>Cat 39 | Total          |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------|--------------------|---------------|------------------|-------------------|-----------------------------------|----------------|
|     |                                                                                                   |                                 |                      | Dommages<br>Cat 35 | RC<br>Cat 36  |                  |                   |                                   |                |
|     |                                                                                                   |                                 |                      |                    |               |                  |                   |                                   |                |
| 1a  | Primes                                                                                            | 288                             | 1 562                | 560                | 9 768         |                  |                   | 13 834                            | 773 770        |
| 1b  | Variation des primes non acquises                                                                 | 0                               | -6                   |                    | -5            |                  |                   |                                   | 772 250        |
| 1   | Primes acquises                                                                                   | 288                             | 1 568                | 560                | 9 773         |                  |                   | 13 834                            | -1 520         |
| 2a  | Prestations et frais payés                                                                        | 6                               | 249                  | 123                | 7 178         |                  |                   | 16 287                            | 486 342        |
| 2b  | Charges des provisions pour prestations et diverses                                               | -26                             | 95                   | -191               | -2 305        |                  |                   | 602                               | 76 429         |
| 2   | Charges des prestations                                                                           | -20                             | 344                  | -68                | 4 873         |                  |                   | 16 889                            | 562 771        |
|     | <b>A SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>                                                                    | <b>308</b>                      | <b>1 224</b>         | <b>628</b>         | <b>4 900</b>  |                  |                   | <b>-3 055</b>                     | <b>210 999</b> |
| 5   | Frais d'acquisition                                                                               | 43                              | 232                  | 90                 | 1 449         |                  |                   | 792                               | 112 596        |
| 6   | Autres charges de gestion nettes                                                                  | 13                              | 73                   | 28                 | 457           |                  |                   | 792                               | 36 226         |
|     | <b>B CHARGES D'ACQUISITION</b>                                                                    | <b>56</b>                       | <b>305</b>           | <b>118</b>         | <b>1 906</b>  |                  |                   | <b>1 584</b>                      | <b>148 822</b> |
| 7   | Produits des placements                                                                           |                                 | 4                    | 76                 | 1 124         |                  |                   | 739                               | 13 191         |
| 8   | Participation aux résultats                                                                       |                                 |                      |                    |               |                  |                   |                                   |                |
|     | <b>C SOLDE FINANCIER</b>                                                                          |                                 | <b>4</b>             | <b>76</b>          | <b>1 124</b>  |                  |                   | <b>739</b>                        | <b>13 191</b>  |
| 9   | Part des réassureurs dans les primes acquises                                                     | 110                             | 642                  | 198                | 3 438         |                  |                   |                                   | 297 500        |
| 10  | Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises                                 |                                 |                      |                    |               |                  |                   |                                   |                |
| 10b | Part des réassureurs dans les prestations payées                                                  | 2                               | 88                   | 24                 | 2 339         |                  |                   |                                   | 160 138        |
| 11  | Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées                              |                                 |                      |                    |               |                  |                   |                                   |                |
| 11b | Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer                     | -9                              | 35                   | 22                 | -784          |                  |                   |                                   | 52 424         |
| 12  | Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer |                                 |                      |                    |               |                  |                   |                                   |                |
| 12b | Part des réassureurs dans les participations aux résultats                                        |                                 |                      |                    |               |                  |                   |                                   |                |
| 13  | Commissions reçues des réassureurs                                                                | 28                              | 92                   | 32                 | 569           |                  |                   |                                   | 43 602         |
|     | <b>D SOLDE DE REASSURANCE</b>                                                                     | <b>-89</b>                      | <b>-427</b>          | <b>-120</b>        | <b>-1 314</b> |                  |                   |                                   | <b>-41 337</b> |
|     | <b>RESULTAT TECHNIQUE</b>                                                                         | <b>163</b>                      | <b>496</b>           | <b>466</b>         | <b>2 804</b>  |                  |                   | <b>-3 900</b>                     | <b>34 030</b>  |
|     | <b>HORS-COMPTE</b>                                                                                |                                 |                      |                    |               |                  |                   |                                   |                |
| 14  | Provisions pour PNA (clôture)                                                                     | 16                              | 110                  |                    | 0             |                  |                   |                                   | 100 999        |
| 15  | Provisions pour PNA (ouverture)                                                                   | 16                              | 116                  |                    | 6             |                  |                   |                                   | 102 519        |
| 16  | Provisions pour sinistres à payer (clôture)                                                       | 4                               | 233                  | 4 932              | 81 182        |                  |                   | 37 176                            | 824 735        |
| 17  | Provisions pour sinistres à payer (ouverture)                                                     | 29                              | 137                  | 5 123              | 83 486        |                  |                   | 36 552                            | 774 622        |
| 18  | Autres provisions techniques (clôture)                                                            |                                 |                      |                    |               |                  |                   | 544                               | 367 389        |
| 19  | Autres provisions techniques (ouverture)                                                          |                                 |                      |                    |               |                  |                   | 566                               | 341 054        |



## Note 17 : Impôts sur les bénéfices

### Charge fiscale

|    | Libellé        | 2016   | 2015   |
|----|----------------|--------|--------|
| a) | Impôt exigible | 13 777 | 17 882 |

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Caisse régionale, en application des articles 223 A et suivants du Code général des impôts est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de Groupama SA.  
Compte tenu de la suppression de la contribution exceptionnelle, le taux d'impôt passe de 38% à 34,4 % en 2016.

## Note 18 : Consolidation

Nom et siège de l'Entreprise qui établit les comptes consolidés dans lesquels nos comptes sont inclus :

**GROUPAMA SA**  
**8 et 10 Rue d'Astorg**  
**75413 PARIS Cedex 08**

La Caisse régionale fait partie du périmètre des comptes combinés de Groupama SA. Elle est consolidée par intégration globale et en application du référentiel IFRS

## Note 19 : Gouvernance

### MANDATAIRES SOCIAUX

| <b>Président</b>                      | <b>Total des rémunérations</b> | <b>Remboursements de frais</b> |
|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| L'Hostis Michel <sup>(1)</sup>        | 10 641                         | 8 485                          |
| <b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>  |                                |                                |
| Sécher Régine <sup>(1)</sup>          | 14 058                         | 6 616                          |
| <b>Vice-Présidents</b>                |                                |                                |
| Goubil Didier                         | 14 344                         | 6 053                          |
| Le Diouron Jean-Yves <sup>(1)</sup>   | 8 624                          | 5 262                          |
| Robert Claude <sup>(1)</sup>          | 12 552                         | 2 662                          |
| Ropert Gérard                         | 7 837                          | 274                            |
| Tuloup Marie-Françoise <sup>(1)</sup> | 15 128                         | 4 303                          |
| <b>Administrateurs</b>                |                                |                                |
| Biannic Louis                         | 3 843                          | 497                            |
| Brodin René                           | 6 562                          | 1 795                          |
| Cabon Jacqueline                      | 315                            | 215                            |
| Cherdo Eliane                         | 7 443                          | 527                            |
| Coateval Bruno                        | 6 142                          | 2 784                          |
| Delhommeau Michel                     | 6 049                          | 1 060                          |
| Dupont Joel                           | 10 745                         | 4 088                          |
| Guyomard Catherine                    | 8 998                          | 2 103                          |
| Jarno Catherine                       | 7 466                          | 1 949                          |
| Josse Thierry                         | 7 837                          | 4 268                          |
| Le Guyader Céline <sup>(2)</sup>      |                                |                                |
| Lehuger Gérard                        | 8 210                          | 791                            |
| Mérier Suzanne                        | 11 497                         | 804                            |
| Pasco Alain                           | 7 153                          | 1 761                          |
| Prigent Martine <sup>(2)</sup>        |                                |                                |
| Raffray Michel                        | 4 445                          | 551                            |
| Séchet serge                          | 7 203                          | 2 206                          |
| <b>Direction Générale</b>             |                                |                                |
| Veber Bernard                         | 217 513                        | 3 281                          |

(1) FEDERATION NATIONALE GROUPAMA

(2) Administrateur, représentant les salariés, non rémunérés et indemnisés pour la fonction de mandataire social

**Au cours de l'exercice 2016, 11 réunions du conseil d'administration se sont tenues :**

- ▶ les 21/01 – 4/03 – 08/04 – 22/04 - 13/05 – 03/06 – 08/07 - 02/09 – 07/10 - 04/11 – 02/12

Points réguliers :

- la présentation des comptes-rendus des travaux du Bureau
- les actualités nationales Groupe/les actualités internationales
- la présentation des comptes-rendus des travaux des comités et commissions du Conseil
- la présentation des tableaux de bord mensuels de la Caisse Régionale.

Points ponctuels, en fonction de l'actualité de l'Entreprise :

| Direction                       | Points                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Action du Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Finances &amp; Stratégie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des comptes 2015 de la Caisse Régionale</li> <li>- Présentation des comptes 2015 des Caisses Locales</li> <br/> <li>- Orientations tarifaires 2017</li> <li>- PSO</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Adoption (CA du 04 03 16)<br/>Pour information</p><br><p>Approbation (CA du 02 09 16)<br/>Pour information</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Institutionnelle</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale</li> <li>- Présentation de son bilan</li> <li>- Approbation du budget 2016 des subventions</li> <li>- Information du Conseil sur les conventions intervenues entre la Caisse Régionale et les administrateurs</li> <li>- Cooptation d'1 nouvel administrateur régional, suite départ de Jacqueline Cabon</li> <li>- Mise à jour du règlement intérieur du conseil</li> <li>- Rapport fonction actuarielle</li> <li>- Cautionnement d'emprunts par des Caisses locales</li> <li>- Plan d'actions de contrôles des certificats mutualistes</li> <li>- Procédure de saisine du CA par un responsable de fonction clé</li> <li>- Revalorisation du forfait indemnitaire des membres du CA</li> </ul> | <p>Validation des résolutions à présenter en Assemblée</p> <p>Pour information<br/>Approbation (CA du 21 01 16)</p><br><p>Approbation (CA du 04 03 16)</p><br><p>Approbation (CA du 8 04 16)</p> <p>Approbation (CA du 03 06 16)</p> <p>Approbation (CA du 08 07 16)</p> <p>Approbation (CA du 08 07 16)</p> <p>Approbation (CA du 08 07 16)</p> <p>Approbation (CA du 02 12 16)</p> <p>Approbation (CA du 02 12 16)</p> |
| <b>Commerciale</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'Actions Commercial 2017</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Pour information (remise de la plaquette)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Ressources Humaines</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération du Directeur général</li> <li>- Présentation du bilan social et rapport annuel 2015</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <p>Approbation (CA du 21 01 16)<br/>Pour information</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Contrôle interne</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport RSE</li> <li>- Rapport 2015 du Contrôle interne Groupama Loire Bretagne</li> <li>- Rapport ORSA</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <p>Approbation (CA du 04 03 16)</p> <p>Approbation (CA du 04 03 16)</p> <p>Approbation (CA du 08 07 16)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

Le Conseil d'Administration s'appuie, pour la préparation de ses réunions :

→ **sur les travaux du Bureau** réuni 4 fois en 2016.

→ **sur les travaux des commissions et comités**, réunis a minima 1 fois/an et plus selon l'actualité de leur domaine, et composés comme suit :

- **Le Comité d'Audit et des risques** : 3 administrateurs régionaux
- **Le Comité des Comptes et des Conventions** : 3 administrateurs régionaux
- **Le Comité d'Ethique et RSE** : 2 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **Le Comité des rémunérations et des indemnités** : 5 administrateurs régionaux dont le Président de la CR
- **La Commission Action Institutionnelle** : 9 administrateurs régionaux dont les VP
- **La Commission technique assurance** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Qualité Service aux Sociétaires** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Développement** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Prévention** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **La Commission Communication** : 5 administrateurs régionaux et 4 départementaux
- **Le Comité des nominations** : les 7 administrateurs régionaux du Bureau.

## Note 20 : Renseignements relatifs aux filiales et participations

|                                   | Capital | Capitaux Propres hors capital et hors résultat de l'exercice | Quote-part de Capital détenue | Valeur comptable des titres détenus au 31/12/16 |        | Chiffre d'affaires du dernier exercice clos | Résultat du dernier exercice clos |
|-----------------------------------|---------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------|-----------------------------------|
|                                   |         |                                                              |                               | Brute                                           | Nette  |                                             |                                   |
| <b>Détenues à plus de 50 %</b>    |         |                                                              |                               |                                                 |        |                                             |                                   |
| SCI SCAMA 44                      | 305     | -352                                                         | 99,50%                        | 303                                             | 303    | 75                                          | -24                               |
| SCI Foch Doué et ses environs     | 991     | -2                                                           | 99,97%                        | 991                                             | 991    | 13                                          | 14                                |
| SCI Groupama Rezé                 | 174     | -7                                                           | 99,91%                        | 174                                             | 174    | 15                                          | 2                                 |
| SCI des Perrochères Chemillé      | 13      | 0                                                            | 95%                           | 40                                              | 12     | 0                                           | 0                                 |
| SCI du Commerce Saint-Macaire     | 19      | -11                                                          | 95%                           | 7                                               | 7      | 10                                          | 4                                 |
| SCI Foch Lathan                   | 978     | 0                                                            | 99,97%                        | 978                                             | 978    | 38                                          | 11                                |
| SCI Groupama Sainte-Luce          | 137     | 0                                                            | 99,89%                        | 137                                             | 137    | 15                                          | 11                                |
| SCI Saint Etienne de Montluc      | 122     | 0                                                            | 99,75%                        | 122                                             | 122    | 11                                          | 6                                 |
| SCI Grand Périgné Lafayette       | 2 287   | 32                                                           | 99,87%                        | 2 284                                           | 2 284  | 197                                         | 11                                |
| SCI Groupama Viarme Félibien      | 244     | 0                                                            | 55%                           | 134                                             | 134    | 23                                          | -25                               |
| SCI Groupama Nort-sur-Erdre       | 213     | -36                                                          | 99,93%                        | 213                                             | 213    | 15                                          | 13                                |
| SCI Groupama Bretagne             | 191     | 0                                                            | 60,22%                        | 115                                             | 115    | 195                                         | 91                                |
| SCI Solf'Immo                     | 5 000   | 0                                                            | 99,96%                        | 4 998                                           | 4 998  | 760                                         | 223                               |
| SCI AMAL                          | 20 269  | 0                                                            | 99,99%                        | 20 267                                          | 20 267 | 836                                         | 206                               |
| SCI Groupama du Morbihan          | 5 147   | 0                                                            | 99,99%                        | 5 147                                           | 5 147  | 214                                         | 333                               |
| SCI Groupama Bretagne Loire Anjou | 15      | 0                                                            | 99,90%                        | 383                                             | 383    | 1 090                                       | 611                               |
| SARL TéléSécurité Loire Bretagne  | 471     | 0                                                            | 99,66%                        | 619                                             | 469    | 2 335                                       | 0*                                |
| Diabenn Solutions                 | 60      | 0                                                            | 100%                          | 60                                              | 60     | 0                                           | 0                                 |
| <b>Détenues entre 10 et 50 %</b>  |         |                                                              |                               |                                                 |        |                                             |                                   |
| S.A. Centaure Bretagne            | 525     | 483                                                          | 27,00%                        | 159                                             | 159    | 1 465                                       | 95*                               |
| SCIAT                             | 15      | 0                                                            | 40%                           | 675                                             | 439    | 280                                         | 100*                              |

\* RESULTAT 2015

|                             | Valeur comptable des titres détenus |               | Montant des Prêts et Avances accordés | Montant des Cautions et Avals donnés |
|-----------------------------|-------------------------------------|---------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
|                             | Brute                               | Nette         |                                       |                                      |
| <b>Total Participations</b> | <b>37 806</b>                       | <b>37 392</b> | <b>3 500</b>                          |                                      |

## Note 21 : Effectifs et frais de personnel au 31/12/2016

### 21.1 – EFFECTIFS

| Libellé                     | 2016 | 2015 |
|-----------------------------|------|------|
| <b>PERSONNEL COMMERCIAL</b> |      |      |
| Direction                   | 1    | 1    |
| Cadres                      | 269  | 269  |
| Non Cadres                  | 851  | 856  |

|                                   |              |              |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| <b>TOTAL Personnel Commercial</b> | <b>1 121</b> | <b>1 126</b> |
|-----------------------------------|--------------|--------------|

| Libellé                | 2016 | 2015 |
|------------------------|------|------|
| <b>AUTRE PERSONNEL</b> |      |      |
| Direction              | 8    | 8    |
| Cadres                 | 345  | 347  |
| Non Cadres             | 665  | 641  |

|                              |              |            |
|------------------------------|--------------|------------|
| <b>TOTAL Autre Personnel</b> | <b>1 018</b> | <b>996</b> |
|------------------------------|--------------|------------|

|                           |              |              |
|---------------------------|--------------|--------------|
| <b>TOTAL DU PERSONNEL</b> | <b>2 139</b> | <b>2 122</b> |
|---------------------------|--------------|--------------|

### 21.2 – FRAIS DE PERSONNEL

| Libellé          | 2016   | 2015   |
|------------------|--------|--------|
| Salaires bruts   | 81 102 | 79 851 |
| Charges sociales | 49 426 | 49 465 |

|              |                |                |
|--------------|----------------|----------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>130 528</b> | <b>129 316</b> |
|--------------|----------------|----------------|

Dans les comptes 2016, le montant du CICE Crédit Impôt Compétitivité Emploi a été porté en diminution des charges de salaires pour 3 378 K€.

## Note 22 : Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

| Nature des Indications                                 | 2012     | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    |
|--------------------------------------------------------|----------|---------|---------|---------|---------|
| <b>I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>        |          |         |         |         |         |
| a) Fonds d'établissement                               | 1 372    | 1 372   | 1 372   | 1 372   | 32 867  |
| <b>II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>        |          |         |         |         |         |
| a) Cotisations de l'exercice                           | 745 840  | 771 114 | 790 109 | 792 602 | 773 769 |
| b) Résultats avant impôt, amortissements et provisions | 41 245   | 32 919  | 59 466  | 55 421  | 58 221  |
| c) Impôts sur les sociétés                             | 9 880    | 16 066  | 20 219  | 17 882  | 13 777  |
| d) Résultats après impôt, amortissements et provisions | -173 862 | 14 715  | 26 721  | 30 502  | 30 990  |
| <b>III PERSONNEL</b>                                   |          |         |         |         |         |
| a) Nombre de salariés (effectif moyen)                 | 2 052    | 2 076   | 2 116   | 2 103   | 2 131   |
| b) Montant de la masse salariale (brute DADS)          | 75 081   | 75 744  | 79 430  | 80 605  | 81 804  |

# IV/ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

- Rapport général page 118
- Rapport spécial page 120

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse à la fin de cet exercice.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre Caisse, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont mentionnés au chapitre « I – Opérations Techniques » de la note 2 de l'annexe « Règles d'évaluation et de présentation ».

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience de la Caisse, de son environnement réglementaire et économique ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de défaillance sur les placements financiers sont déterminées selon les modalités mentionnés au chapitre « II – Placements » de la note 2 de l'annexe « Règles d'évaluation et de présentation ». Nous nous sommes assurés que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de la caisse. La caisse nous a confirmé avoir la capacité de conserver les titres conformément à son intention de détention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly sur Seine et Nantes, le 7 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Christine Billy

H.L.P. AUDIT  
Jacques Le Pomellec

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne – Pays de Loire, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du code des assurances.

Fait à Neuilly sur Seine et Nantes, le 7 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Christine Billy

H.L.P. AUDIT  
Jacques Le Pomellec

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE À DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES PAR SES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS SALARIÉS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne – Pays de la Loire, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, notre rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons conduit notre intervention sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; cette doctrine requiert la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre des diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

## Caractéristiques des contrats souscrits :

Les administrateurs élus par le personnel salarié et le Directeur Général, au même titre que les salariés en activité, bénéficient d'une tarification préférentielle pour leurs contrats d'assurance « Vie Privée » à l'exclusion de la garantie Complémentaire Frais de Soins couverte par ailleurs dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

La réduction appliquée sur le tarif de base des contrats d'assurance Vie Privée est de 25%.

Fait à Neuilly sur Seine et Nantes, le 7 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Christine Billy

H.L.P. AUDIT  
Jacques Le Pomellec

# **V / RESOLUTIONS**

## **ASSEMBLEE GENERALE**

---

- Résolutions Assemblée Générale du 25 avril 2017

page 137

# PROJET DE RESOLUTIONS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AVRIL 2017

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DE BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, prend acte du résultat positif de l'exercice 2016 qui s'établit à **30 990 078,91 €**, approuve les comptes tels qu'ils sont présentés et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article 16 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2016, qui s'élève à 30 990 078,91 euros, de la façon suivante :

|                                                                    |                 |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------|
| a) Réserve pour éventualités diverses (dotation statutaire de 5 %) | 1 549 503,95 €  |
| b) Réserve complémentaire (dotation statutaire de 10 %)            | 3 099 007,89 €  |
| c) Rémunération des certificats mutualistes,                       | 455 258,86 €    |
| d) le solde à la Réserve générale                                  | 25 886 308,21 € |

L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux Conventions réglementées visées à l'article R 322-57-IV-1<sup>er</sup> du Code des assurances.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux contrats d'assurances visés à l'article R 322-57-IV-2<sup>e</sup> du Code des assurances.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances et à l'article 25 des statuts de la Caisse régionale, l'Assemblée Générale fixe pour 2017 à 210 000 € le montant global maximum des indemnités compensatrices du temps passé qui peuvent être allouées par le Conseil d'Administration aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions.

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination à la fonction d'administrateur de :

- LOUIS BIANNIC en remplacement de Jacqueline CABON

## SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale élit à la fonction d'Administrateur de la Caisse Régionale :

- LOUIS BIANNIC
- DIDIER GOUBIL
- MICHEL RAFFRAY
- CLAUDE ROBERT
- GERARD ROBERT
- REGINE SECHER
- GERARD LEHUGER

## HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le conseil d'administration à racheter à leur valeur nominale des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2018 ci-après arrêté:

### **1. Objectif du programme de rachats 2018**

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation à due concurrence sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

### **2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2018 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.**

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2018 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2018 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2018, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2018 sera de 3 points, étant précisé que ce taux est estimé à 241 % après souscription des certificats mutualistes, contre 220 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

### **3. Demandes de rachats**

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2018, pour les rachats au titre de l'année 2018.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que le cas échéant tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

### **4. Ordre des rachats**

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2018, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

### **5. Période d'exécution des rachats**

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2018 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2018 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2019 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachat non prioritaires présentées durant toute l'année 2018

### **6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés**

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2018 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2018, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2018 comme suit :

- au 30 juin 2018 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2018 ; et
- au 31 décembre 2018 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2019.

## **NEUVIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal consignant la présente délibération à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités légales.